

R A P P O R T

CONSULTATION NATIONALE DES 6-18 ANS 2024

unicef 

pour chaque enfant

Centre
Maurice
Halbwachs

ENFANTS ET ADOLESCENTS EN SOUFFRANCE
Privations, déficit de protection et rejet social

TA VOIX,
TES DROITS!



COLLABORATION

L'UNICEF France a pensé la Consultation nationale des 6-18 ans, assuré son déploiement et la collecte des données par questionnaires, mené les groupes de discussion auprès d'enfants et adolescents et les interviews avec les experts, et rédigé les différents encarts et les recommandations.

L'exploitation statistique des données, l'analyse sociologique et la rédaction ont été assurées par Serge Paugam et Isabelle Parizot, chercheurs au Centre Maurice Halbwachs. Ce travail a été complété par des extraits d'une enquête qualitative, réalisée par Iva Čáková, docteure au CMH, dans un quartier de la politique de la ville situé au nord de l'agglomération parisienne.

Serge Paugam

Directeur d'études à l'EHESS. Directeur de recherche au CNRS. Directeur-adjoint du CMH.

Isabelle Parizot

Chargée de recherche au CNRS et au CMH.

Iva Capova

Docteure de l'ENS. Membre du CMH.

REMERCIEMENTS

Le Centre de loisirs du Parc et les enfants qu'il accueille, de Sucy-en-Brie, pour le test du questionnaire de la Consultation nationale des 6-18 ans (2023-2024), avant sa diffusion.

Le centre d'hébergement d'urgence de l'Ilot Bleu, rattaché au Samusocial de Paris, et les centres d'hébergement d'urgence d'Ivry et de Saint-Maur-des-Fossés, rattachés à Emmaüs France, pour l'organisation d'un groupe de discussion avec des enfants hébergés.

Pour avoir donné leurs éclairages complémentaires sur la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants, en entretiens :

- ▶ Aurélie Mercier et Mathilde Nugue, chargée de projets et de plaidoyer Solidarités familiales et responsable du département Analyse des pauvretés et des territoires au Secours catholique ;
- ▶ Anne Rubinstein, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (ministère des Solidarités) ;
- ▶ Nicolas Duvoux, président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- ▶ Vanessa Benoit, directrice générale du Samusocial de Paris.

CONSULTATION MENÉE AVEC LE SOUTIEN DU RÉSEAU DES VILLES AMIES DES ENFANTS, PARTENAIRES DE L'UNICEF FRANCE, ET CELUI DES COMITÉS TERRITORIAUX ET DÉLÉGATIONS DE L'UNICEF FRANCE.

Liste (non exhaustive) des Villes amies des enfants participantes :

Agde, Agen, Alès, Amilly, Annecy, Antibes Juan-Les-Pins, Arras, Aubagne, Auch, Audincourt, Aulnat, Avignon, Avion, Bandol, Bar-sur-Aube, Besançon, Beynes, Blagnac, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Bordeaux, Boulogne-Billancourt, Bram, Brest, Brie-Comte-Robert, Caluire-et-Cuire, Canet-en-Roussillon, Carvin, Cébazat, Champigneulle, Champs-sur-Marne, Charleville-Mézières, Chassieu, Château-Thierry, Chenôve, Colomiers, Combs-la-Ville, Conflans-Sainte-Honorine, Courbevoie, Cournon-d'Auvergne, Creutzwald, Dammartin-en-Goële, Darnétal, Decazeville, Dijon, Eauze, Ecully, Elbeuf-sur-Seine, Faverges-Seythenex, Fenouillet, Fléac, Fleurance, Gap, Garges-Lès-Gonesse, Genas, Guilherand-Granges, Guyancourt, Haguenau, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, La Cadière-d'Azur, La Chapelle-Saint-Luc, La Colle-sur-Loup, La Garde, La Rochelle, Labège, Lalbenque, Lanester, Langon, Laon, Lagrange-Montéglin, Le Cannet, Le Puy-en-Velay, Lectoure, Les Pennes-Mirabeau, Les Ulis, L'Hôpital, Lille, Limoges, Linselles, L'Isle-sur-le-Doubs, Locmaria-Plouzané, Lorient, Loudéac, Luxeuil-les-Bains, Lyon, Marcq-en-Baeroul, Marly-le-Roi, Maurepas, Maxéville, Metz, Molsheim, Monnaie, Montauban, Montauban-de-Bretagne, Montélimar, Montévrain, Montpellier, Mont-Saint-Aignan, Mulhouse, Nantes, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Roi, Olivet, Ollainville, Orchies, Oyonnax, Panazol, Paris, Périgueux, Puteaux, Quimper, Raismes, Reims, Riom, Roanne, Romans-sur-Isère, Ronchin, Saint-Avold, Saint-Brieuc, Saint-Chamond, Saint-Etienne, Saint-Omer, Saint-Quentin, Saint-Paul, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Thibault-des-Vignes, Saint-Valier, Sanary-sur-Mer, Saumur, Savigny-le-Temple, Sceaux, Sélestat, Senlis, Sens, Suresnes, Theix-Noyal, Toulouse, Tulle, Valbonne, Valentigney, Vanves, Vence, Versailles, Veynes, Vic-le-Comte, Villefranche-de-Lauragais, Villeneuve-de-Berg, Villeneuve-Loubet, Villerupt, Voujeaucourt.

Novembre 2024

Illustrations : Kei Lam

Conception graphique : Badychurch

Secrétaire de rédaction : Catherine Biros

Traitement des données : Soft Concept et l'UNICEF France

Impression : Digital Media Process

SOMMAIRE

P. 04

**Avant-propos d'Adeline Hazan,
Présidente de l'UNICEF France**

P. 05

**Préface d'Éric Deleamar, Défenseur des enfants,
adjoint à la Défenseure des droits**

P. 06

Introduction : Privations, déficit de protection et rejet social : les trois dimensions entrecroisées de l'exclusion des enfants et adolescents

LES CHIFFRES

P. 11

1. Les grands domaines de la Consultation nationale des 6-18 ans

- 1.1 Connaissance et respect des droits..... p.12
Zoom sur... la connaissance des droits..... p.13
- 1.2 L'école et les activités extra-scolaires..... p.13
- 1.3 La santé et le bien-être au quotidien..... p.14
- 1.4 Le logement et l'environnement de vie..... p.15
- 1.5 Insécurité, violences, discriminations..... p.15

L'ANALYSE

P. 18

2. Grandir en ayant moins d'avantages que les autres

- 2.1 Privation matérielle p.20
Zoom sur... les familles monoparentales p.21
- 2.2 Privation préjudiciable à l'accès aux savoirs..... p.23
Zoom sur... les angles morts de la scolarisation des enfants en France p.24
- 2.3 Privation préjudiciable à la santé p.26
Zoom sur... la santé mentale des enfants..... p.29
- 2.4 Privation de sociabilité amicale..... p.30
- 2.5 Privation d'activités sportives et culturelles p.32
- 2.6 Des privations qui se cumulent dans les quartiers de la politique de la ville p.34

P. 36

3. Manquer de protection et d'aide au quotidien

- 3.1 Le sentiment d'insécurité..... p.36
- 3.2 Le manque de soutien en cas de difficultés p.38
- 3.3 Insultes, moqueries et agressions physiques... p.41
Zoom sur... les violences faites aux enfants..... p.43
Zoom sur... les conséquences des violences sur la santé mentale des enfants p.44
- 3.4 L'indice de déficit de protection..... p.45
Zoom sur... les enfants hébergés..... p.46

P. 48

4. Faire l'expérience du rejet social

- 4.1 Les discriminations vécues..... p.48
Zoom sur... le principe de non-discrimination p.49
- 4.2 Le déni de citoyenneté..... p.51
- 4.3 Le déni de reconnaissance..... p.54
Zoom sur... la prise en compte de l'opinion de l'enfant..... p.54
- 4.4 Le sentiment d'être rejeté(e)..... p.58
- 4.5. L'indice de rejet social p.58

P. 60

Conclusion : Le cumul des formes de l'exclusion

P. 64

Recommandations de l'UNICEF France

P. 68

Annexes

AVANT-PROPOS

Comment vivre et grandir sereinement lorsque, dès le plus jeune âge, nos besoins et droits les plus fondamentaux sont bafoués ? Lorsque l'on a conscience que l'on a moins que les autres ? Lorsque l'on estime que nos droits ne sont pas respectés dans notre ville, notre pays, et que l'on est traité différemment des autres ? Pour la 6^e édition de la Consultation nationale des 6-18 ans, des enfants de la France entière ont exprimé leurs ressentis et perceptions sur leurs droits et sur l'ensemble des pans de leur vie quotidienne. Cette année, le choix a été fait d'étudier particulièrement la pauvreté multidimensionnelle et l'exclusion sociale des enfants en France.

Donner la parole à tous les enfants : un impératif

La Consultation nationale des 6-18 ans est un outil essentiel à la définition des priorités de l'UNICEF France. Identifier les manquements dans l'application des droits de l'enfant, préserver leur intérêt supérieur et leur permettre de s'exprimer sur leurs besoins essentiels sont des objectifs majeurs de la démarche. Quand la plupart des données sur les enfants et leurs droits sont obtenues par l'intermédiaire des adultes, la Consultation nationale des 6-18 ans revêt un caractère unique, celui de s'adresser directement et de manière approfondie aux enfants et aux jeunes.

Les thématiques au cœur de cette édition, la pauvreté et l'exclusion sociale, nous ont menés à concentrer nos efforts vers les enfants éloignés des dispositifs de participation et faisant face à des difficultés importantes et multiples. Les enfants vivant dans les territoires d'Outre-mer, résidant en quartier de la politique de la ville, hébergés hors d'un domicile ou vivant en institution, faiblement représentés dans les éditions précédentes ont fait, cette année, l'objet d'une attention accrue.

Entre octobre 2023 et mars 2024, des milliers d'enfants et d'adolescents se sont confiés sur leur quotidien. Près de 20 000 réponses d'enfants venant de plus de 1 800 villes ont ainsi pu être collectées et analysées, permettant de relever, une fois de plus, le défi de la significativité des résultats.

Donner aux enfants des chances égales de se développer et s'épanouir pleinement

L'analyse sociologique conduite par Serge Paugam, Isabelle Parizot et Iva Capova, chercheurs au Centre Maurice Halbwachs et au CNRS, met en lumière le dangereux tripptyque à l'œuvre dans le processus d'exclusion des enfants : privations, déficit de protection et rejet social. Les résultats sont plus que préoccupants : une part importante des enfants ayant répondu font état de privations dans divers domaines de leur vie (logement, vêtements, éducation, santé, loisirs...). Ces privations s'articulent entre elles et, le plus souvent, se cumulent. Pour une part non négligeable des enfants ayant participé à la démarche, ces privations s'accompagnent du sentiment de ne pas pouvoir compter sur son entourage, sur les autres, et de celui de ne pas compter pour les autres, pour la société.

La conscience d'avoir moins que le nécessaire, moins que les autres enfants, de ne pas se sentir entouré et l'impression d'être mis à l'écart, moins écouté, considéré et respecté que les autres par la société, est une réalité indéniable pour certains enfants. Ces enfants, déjà marqués par une vulnérabilité manifeste liée à leurs situations, ont un risque exacerbé d'être confrontés à l'exclusion sociale, dans l'ensemble des dimensions qui la composent.

L'approche novatrice de la 6^e édition de la Consultation nationale des 6-18 ans révèle au grand jour, de manière inédite, les corrélations entre la pauvreté multidimensionnelle des enfants et les souffrances auxquelles ils font face, ainsi que les inégalités persistantes au sein de notre société.

L'UNICEF France attire aujourd'hui l'attention des pouvoirs publics, des acteurs de terrain et de l'ensemble de la société sur ces enfants, trop souvent oubliés et mal compris. Nous nous devons de les écouter, de les accompagner, de les protéger, pour leur garantir les conditions de vie et l'avenir qui leur reviennent de droit.



Adeline HAZAN

Présidente
de l'UNICEF France

© Benjamin Decoin

PRÉFACE

Cette année 2024 marque un siècle de lutte et d'avancées significatives pour les droits de l'enfant. En adoptant la Déclaration de Genève en 1924, la communauté internationale posait un jalon historique en affirmant que l'humanité devait donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur. S'édifiaient alors les fondations d'un mouvement international de défense des droits de l'enfant, un engagement sans précédent pour améliorer les conditions de vie et le bien-être des enfants du monde entier.

Les rédacteurs de cette déclaration grandement inspirés par les travaux de Janusz Korczak avaient l'intime conviction qu'il était du devoir de l'humanité de protéger les enfants des guerres, de tout mettre en œuvre pour lutter contre la pauvreté des enfants, et de les protéger contre toutes formes de violences. Une volonté de changement de paradigme apparaissait alors : l'éducation par la non-violence. Protéger les enfants de toutes formes de violences des adultes, mais aussi des enfants entre eux, devenait un enjeu pour les démocraties, un enjeu de civilisation.

C'est la première fois que des droits spécifiques aux enfants sont reconnus de manière internationale. Une première pierre à l'édifice qui se poursuivra ensuite par la Déclaration internationale des droits de l'enfant de 1959 qui consacre le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Principe qui deviendra le 20 novembre 1989 contraignant pour les États signataires grâce à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Désormais l'enfant, dès sa naissance, devient titulaire de l'ensemble des droits humains.

Aujourd'hui, 100 ans après l'adoption de la déclaration de Genève et 35 ans après celle de la CIDE, force est de constater que nous sommes à nouveaux confrontés à un risque de régression dans le domaine des droits et de la protection des enfants. Les crises mondiales et notamment les violences, les conflits, l'omniprésence du monde numérique, les inégalités sociales de plus en plus prononcées dans un contexte de dégradation de l'environnement font peser une lourde charge sur les enfants. La pandémie de COVID a aussi aggravé les injustices existantes et plongé de nombreux enfants dans des situations de précarité. S'y ajoutent des discours rétrogrades, des approches avant tout répressives, remettant en cause les droits humains en général et les droits de l'enfant en particulier.

Fort heureusement, des voix s'élèvent partout dans le monde pour défendre et promouvoir les droits fondamentaux des enfants, avec la conviction inébranlable que les progrès sociaux démarrent toujours par de meilleures conditions d'éducation des enfants. À ce titre, l'investissement et l'engagement de l'UNICEF pour défendre les droits des enfants et protéger la vie de chacun d'entre eux, chaque jour, est un marqueur fort pour leur offrir un monde plus sûr et inclusif où grandir.

La Consultation nationale des 6-18 ans portée par l'UNICEF France procède alors de la reconnaissance du droit fondamental des enfants à la participation, à l'expression, conformément à l'article 12 de la CIDE. Cet article qui a reconnu pour la première fois l'enfant comme sujet de droit capable de se forger sa propre opinion, de s'exprimer, d'être pris en considération et ainsi de contribuer aux décisions le concernant.

Car les enfants ne sont toujours pas une priorité dans les politiques publiques, particulièrement cloisonnées et fragmentées, et ils restent encore trop souvent considérés comme des « objets de prise en charge », plutôt que des « sujets de prise en compte », et leur participation ou leur consultation lors de l'élaboration de projets les concernant n'est que trop rarement perçue comme un préalable nécessaire, et non accessoire.

Le manque de prise en compte de l'expression des enfants provient en partie de difficultés pour les adultes à reconnaître un intérêt aux idées et perceptions de l'enfant. La privation de ce droit est d'autant plus inquiétante que la vulnérabilité de l'enfant qui la subit est grande. Alors que, chaque fois que son expression est recherchée, sa parole écoutée, l'enfant est mieux protégé, notamment contre toutes formes de violences.

Comme nous le rappelait Jacques Lévine, psychologue, « si nous devons attendre que le bébé sache parler pour lui parler, il ne parlerait jamais ». L'enfant doit être enfin considéré comme un interlocuteur digne d'être entendu, à qui on doit donner le courage et les moyens de prendre la parole. Cette approche ne signifie pas que l'enfant assume l'entière responsabilité de la décision, mais permet de lui garantir qu'il sera consulté et davantage appelé à participer au processus de décision, et considéré comme sujet de droit capable de se forger sa propre opinion, de l'exprimer et ainsi de contribuer aux décisions le concernant. Et pour cela, il faut que cette écoute, cette participation soient préventives, inclusives, intégrées aux modèles éducatifs, aux programmes scolaires et pratiques sociales. Cela implique clairement un changement de culture, qu'Albert Camus traduisait par ces mots : « la plus grande générosité envers l'avenir consiste à tout lui consacrer au présent ».



© Cyrille Krasker

Éric DELEMAR

Défenseur des enfants,
adjoint à la Défenseure
des droits

INTRODUCTION

PRIVATIONS, DÉFICIT DE PROTECTION ET REJET SOCIAL : LES TROIS DIMENSIONS ENTRECROISÉES DE L'EXCLUSION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

La Consultation nationale des 6-18 ans

D'octobre 2023 à mars 2024, partout en France, les enfants et adolescents de 6 à 18 ans ont été invités à répondre à un questionnaire d'une centaine de questions, en ligne ou sur papier. Ils ont ainsi pris part à la Consultation nationale des 6-18 ans, un projet que l'UNICEF France mène depuis 2013 et qui a pour objectif de :

- ▶ **Mesurer l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au quotidien ;**
- ▶ **Permettre aux enfants et adolescents de s'exprimer et de prendre part aux décisions qui les concernent, en exerçant leur droit à la participation.** Les informations disponibles à un niveau national sur l'opinion des enfants et des adolescents sur tout ce qui peut concerner leur vie au jour le jour sont très rares. Elles sont aussi le plus souvent acquises par l'intermédiaire des adultes qui en ont la charge. Recueillir la parole des enfants directement auprès d'eux, en veillant à ce que les conditions du recueil de cette parole ne l'altèrent pas, constitue, du point de vue de l'UNICEF France, une réelle avancée pour la mise en œuvre du droit à la participation des enfants tel que consacré par l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- ▶ **Comblent un vide en matière de connaissance sur les thématiques des privations, du déficit de protection et de l'exclusion sociale,** thématiques spécifiquement analysées pour cette Consultation nationale des 6-18 ans 2024. En effet, dix ans après l'édition sur les inégalités sociales et la privation, l'UNICEF France réactualise cette thématique et propose une 6^e édition orientée autour de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La Consultation nationale des 6-18 ans, bien que n'ayant pas vocation à remplacer les statistiques publiques, peut permettre de renforcer les connaissances sur la manière dont la pauvreté est ressentie (pour les enfants qui la vivent) et perçue par les enfants (également pour ceux qui ne sont pas en situation de pauvreté). La manière avec laquelle les enfants peuvent être affectés par la peur de voir leur situation ou celle de leur entourage se dégrader, et les stigmatisations qui en découlent, sont en effet des enjeux sur lesquels les données manquent actuellement ;

- ▶ **Suggérer des solutions afin d'adapter les pratiques, à la fois pour les enfants et pour les acteurs de la défense des droits de l'enfant, au niveau national, dans les territoires et les structures travaillant en lien avec les droits des enfants ;**
- ▶ **Participer à l'orientation des politiques publiques nationales et territoriales et associer les enfants à la formulation des recommandations auprès des décideurs.** Dans un contexte d'enracinement de la pauvreté, de renforcement des inégalités sociales et de cumul des crises (sanitaire, inflation, etc.), la situation socio-économique des familles, plus exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, se dégrade. Cette situation fait peser un risque important d'augmentation de la pauvreté infantile. Il est ainsi nécessaire de structurer une politique volontariste de lutte contre la pauvreté multidimensionnelle des enfants, adaptée aux besoins et contribuant à protéger et mettre en œuvre les droits des enfants, notamment des plus vulnérables.

L'édition 2024 : une attention particulière aux différentes formes de l'exclusion

La Consultation nationale des 6-18 ans interroge les enfants sur l'application de leurs droits tous les deux ans, ce qui permet, entre autres, une étude comparative sur plusieurs années. Chaque édition offre l'occasion d'aborder une thématique spécifique de manière plus approfondie, en enrichissant le questionnaire de nouvelles questions, permettant ainsi une analyse plus approfondie des conditions de vie des enfants en France. **Cette édition est ainsi consacrée à la pauvreté et aux formes d'exclusion sociale que peuvent connaître les enfants et les adolescents en France.** Il apparaît, en effet, important de mieux comprendre les mécanismes par lesquels les enfants et les adolescents de 6 à 18 ans peuvent faire l'expérience de souffrances, dans leur vie quotidienne, qui, en se cumulant, peuvent aboutir dans certains cas au sentiment d'être tout à la fois dévalorisés par rapport aux autres, infériorisés, en situation d'insécurité et, progressivement, rejetés des groupes, des lieux ordinaires de socialisation et donc de la société.

Si les mythes autour d'une enfance enchantée ont longtemps perduré, il convient d'affirmer que l'exclusion, dans ses différentes formes, n'épargne pas les enfants. Alors que l'enfance devrait être un temps dédié aux découvertes, aux apprentissages, à la protection, force est de constater que de nombreux enfants expérimentent une réalité bien différente, d'une forme d'exclusion à plusieurs qui, cumulées, les précipitent dès le plus jeune âge dans des trajectoires d'exclusion sociale. Cette Consultation nationale des 6-18 ans vise à sortir des clichés véhiculant l'image d'une enfance préservée, du décrochage social qui n'interviendrait qu'à l'âge adulte, à l'occasion de ruptures cumulatives, familiales, conjugales, professionnelles... **Comme l'inclusion sociale, l'exclusion sociale s'enracine d'autant plus durablement qu'elle peut apparaître dès l'enfance.** Dès lors, cette analyse des formes d'exclusion dans l'enfance s'inscrit dans l'objectif de l'UNICEF France de faire des politiques publiques en faveur des enfants, notamment des plus vulnérables, une véritable priorité de l'action publique pour construire une société plus juste, pour les enfants comme pour les adultes.

L'un des obstacles majeurs pour mieux appréhender les difficultés et les formes d'exclusion expérimentées par les enfants est la faiblesse des données disponibles pour mener des analyses. Plus rares encore sont les témoignages d'enfants sur leurs propres expériences. Cette Consultation nationale des 6-18 ans représente ainsi une contribution à une meilleure compréhension des réalités de l'enfance, y compris des formes d'exclusion qu'ils subissent.

Les trois dimensions de l'exclusion sociale chez les enfants et les adolescents

Pour y parvenir, trois dimensions ont été identifiées pour définir l'expérience de l'exclusion chez les enfants et adolescents.

La première relève des privations de nature évidemment plurielle : privation matérielle, privation dans l'accès aux savoirs, privation préjudiciable à la santé, privation de sociabilité amicale, privation de possibilités de pratiquer des activités sportives et culturelles en dehors de l'école... Ces privations peuvent être étudiées en elles-mêmes comme des besoins fondamentaux non satisfaits, mais puisqu'elles renvoient à des modes de consommation et à des pratiques courantes qui relèvent de normes sociales définies dans la société d'aujourd'hui, elles sont relatives et doivent être interprétées en référence à ces dernières. Ce n'est pas, par exemple, le fait même de ne pas avoir suffisamment de vêtements en bon état ou assez de chaussures à sa taille qui constitue l'épreuve proprement dite, c'est la réaction que suscite chez les autres enfants le fait de ne pas disposer autant qu'eux de vêtements et de chaussures adaptés aux normes du moment. **L'épreuve la plus douloureuse pour un enfant est alors d'avoir moins que les autres et d'être considéré par eux comme fondamentalement différent en raison de ce manque et de cet écart à la norme.** Cette distance

normative ne vaut pas que pour les biens matériels. Elle existe dans tous les domaines dans lesquels se déroule l'activité quotidienne des enfants et des adolescents, de la sphère familiale à celle du quartier, de l'école, des clubs, etc. Et il nous reste alors à étudier le caractère cumulatif de ces privations.

La deuxième dimension de l'exclusion est celle qui renvoie à ce que nous pouvons appeler un déficit de protection. Se sentir en insécurité dans son quartier, sa ville, son village, constitue la première forme de ce manque de protection. Vivre dans l'angoisse d'une possible agression physique ou verbale, être en permanence sur ses gardes en raison de la violence qui sévit régulièrement autour de chez soi, sont des expériences négatives de la vie sociale qui peuvent conduire au repli sur la sphère domestique et, par conséquent, entraver le processus de socialisation. Mais l'insécurité peut se ressentir également au sein même du lieu de résidence, du fait de violences intrafamiliales. Manquer de soutien en cas de difficultés est une autre forme de ce déficit de protection. **Ne pas pouvoir compter sur sa famille, son entourage, ses amis en cas de coup dur ou lorsque le besoin de se confier à ses proches se fait sentir peut avoir des effets aggravants et entretenir une spirale de l'isolement souvent associé à une détresse psychologique.** Enfin, être victime d'insultes et de moqueries de façon répétée entraîne une perte de confiance en soi et un rapport méfiant à autrui. Les violences physiques exercées par d'autres enfants ou adolescents ou des adultes peuvent également laisser des traces durables et perturber l'équilibre psychologique et le développement normal du corps et de la personnalité.

Enfin, la troisième dimension de l'exclusion conduit à examiner les formes du rejet social proprement dit. **Au déficit de protection peut s'ajouter le sentiment de ne pas trouver sa place dans les groupes et la société, de ne pas être considéré à sa juste valeur, d'être, de façon ponctuelle ou permanente, rabaisé, humilié et stigmatisé.** Ce rejet social s'exprime tout d'abord sous la forme d'expériences subjectives de discrimination. L'enfant ou l'adolescent éprouve alors le sentiment de ne pas être respecté en raison de la couleur de sa peau, de sa religion, de sa culture, de son physique ou de son âge. Le rejet social peut également prendre la forme d'un déni de citoyenneté, lorsque les droits élémentaires de l'enfant ne sont pas respectés. On peut également parler d'un déni plus général de reconnaissance, lorsque l'enfant ou l'adolescent estime ne pas être écouté ou ne pas pouvoir prendre la parole, y compris au sein de sa famille ou de ses proches ou dans les lieux de sociabilité.

De ces trois dimensions de l'exclusion, la première revient à examiner la pauvreté au sens multidimensionnel en ce qu'elle entraîne par son effet cumulatif une distance aux normes élémentaires de consommation et de pratiques courantes et peut susciter le sentiment de ne pas pouvoir participer dans de bonnes conditions à la vie quotidienne ordinaire et, qui plus est, dans le cas des enfants et

adolescents, aux apprentissages nécessaires de toute socialisation. Les deux autres dimensions de l'exclusion renvoient aux situations de fragilité ou de rupture des liens sociaux, lorsque les fondements de ces derniers, à savoir la protection (compter « sur ») et la reconnaissance (compter « pour ») sont altérés, laissant place alors à un déficit ou un déni¹. **Ce déficit de protection et ce déni de reconnaissance, en se superposant aux privations et au rapport, à la fois distant et contraignant, aux normes de la vie quotidienne, nourrissent le processus d'exclusion à l'œuvre dès l'enfance.**

C'est ce processus cumulatif que ce rapport entend explorer en se fondant avant tout sur les réponses que les enfants et adolescents ont apporté en participant à cette Consultation nationale des 6-18 ans.

Une consultation menée auprès d'enfants et d'adolescents, notamment dans les lieux identifiés comme précaires

Pour y parvenir, un effort tout particulier a été fourni dans deux directions. Comme les années passées, nous avons souhaité questionner les enfants et adolescents sur leur quartier en appréhendant ce dernier non seulement à partir des problèmes potentiels qu'il est susceptible de créer, mais aussi à partir des ressources matérielles, affectives et identitaires qu'il peut offrir. Mais pour pouvoir interpréter les réponses à ces questions, il fallait pouvoir identifier les quartiers les plus défavorisés. En recueillant le code IRIS de l'INSEE des lieux de résidence des participants à la Consultation nationale des 6-18 ans, il a été possible d'identifier de façon précise les quartiers de la politique de la ville. **Ainsi, nous avons pu comparer les expériences vécues des enfants et adolescents selon le lieu d'habitation et, partant, mieux comprendre les difficultés spécifiques de ceux qui vivent dans ces quartiers socialement disqualifiés.** Autrement dit, cette démarche permet d'analyser de façon approfondie ce que représente, pour ces enfants et ces adolescents, le fait de grandir dans un quartier où se concentrent des ménages fortement touchés par un cumul de difficultés, aussi bien sur le marché de l'emploi (chômage et précarité professionnelle) que dans la sphère économique (faiblesse du revenu, nécessité permanente de réduire la consommation, de fréquenter les services sociaux ou des associations pour obtenir des aides alimentaires ou matérielles) ou face à l'épreuve de la discrimination. Que signifie grandir dans un quartier de mauvaise réputation, un quartier socialement disqualifié que l'on montre du doigt et dont on peut quelquefois avoir honte ? Que signifie grandir dans un quartier où l'on détruit des tours et des barres d'immeubles dont la plupart ont une ancienneté à peine supérieure à cinquante ans ?

Il n'était pas d'emblée garanti d'obtenir, sur la base d'une participation volontaire, un nombre suffisant de réponses dans ces quartiers dits « sensibles ». Or, pour permettre, comme nous le souhaitions, la comparaison entre ces quartiers et les autres, il fallait atteindre un taux de réponses significatif. Un effort de sensibilisation a été fait en direction des enseignants, des éducateurs et des animateurs dans les écoles, les centres sociaux ou de loisirs de ces quartiers. En nous appuyant sur ces personnes relais, nous avons pu encourager les enfants ou adolescents à participer à cette expérience. Le résultat de la collecte a été un succès puisque sur les 16 203 réponses pour lesquelles le type de quartier a pu être clairement identifié, 2 462 correspondent à des quartiers prioritaires, soit 15% environ.

Un autre effort a été fourni pour atteindre des enfants et adolescents dans des lieux caractérisés par une fragilité sociale et qui échappent le plus souvent aux enquêtes de la statistique publique, à savoir les centres d'hébergement, les hôtels sociaux, les maisons d'enfants, les établissements de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), etc. **Grâce à la collaboration de nombreuses organisations qui travaillent en relation avec ces structures, nous avons pu faire participer à la Consultation nationale des 6-18 ans des enfants et des adolescents vivant dans ce type de structures et connaître ainsi les difficultés spécifiques qu'ils rencontrent dans les différentes sphères de la vie quotidienne.** La collecte dans ce type de lieux a donné de bons résultats puisque sur les 18 726 réponses pour lesquelles le type de résidence a pu être identifié, 674 concernent des enfants et des adolescents vivant dans ces structures d'hébergement ou de logement spécifiques.

Un défi méthodologique

La participation à la Consultation nationale des 6-18 ans étant entièrement volontaire, anonyme et confidentielle, il n'était pas possible de mener une enquête classique réalisée auprès d'un échantillon tiré de façon aléatoire dans une base de sondage représentative. **L'ambition de l'UNICEF France n'était donc pas de s'assurer de la représentativité parfaite des enfants et adolescents concernés, mais d'assurer une significativité statistique en diversifiant au maximum les lieux de consultation et, surtout, en veillant à ce que les conditions de recueil de la parole des enfants et des adolescents ne l'altèrent pas.**

Pour s'assurer que les enfants comprenaient correctement les questions posées, le questionnaire a été construit sous la forme d'un livret agréable à parcourir avec des questions simples et des couleurs pour aider au remplissage. Mais surtout, il fallait envisager l'accompagnement d'adultes, d'enseignants, de pédagogues et d'animateurs auprès des

1. La protection et la reconnaissance peuvent être considérées comme les deux fondements des différents types de liens sociaux : *le lien de filiation* (entre parents et enfants) ; *le lien de participation élective* (entre conjoints, amis, proches choisis...) ; *le lien de participation organique* (entre acteurs de la vie professionnelle) ; *le lien de citoyenneté* (entre membres d'une même communauté politique). Voir Serge Paugam, *L'attachement social. Formes et fondements de la solidarité humaine*, Paris, Seuil, 2023.

enfants au moment de la passation des questionnaires, notamment auprès des plus jeunes, puisque cette dernière était ouverte aux enfants dès l'âge de 6 ans. Ainsi, elle a eu lieu principalement dans les écoles, dans les centres de loisirs, et les personnels chargés de l'accompagnement ont pu, le cas échéant, expliquer le sens des questions en veillant à ne pas influencer les réponses.

La Consultation nationale des 6-18 ans a aussi permis d'offrir des temps de dialogue aux enfants et aux adolescents. **Comme lors des précédentes éditions, le remplissage des questionnaires a pu s'inscrire dans le cadre plus global d'ateliers, qui ont parfois été l'occasion de lancer des débats en fonction des questions posées, ce qui a pu constituer un outil pédagogique au service de la connaissance des droits de l'enfant pour les animateurs et professeurs.** Le constat a été fait que les institutions démocratiques et les droits de l'enfant intéressent plus quand ils sont présentés de manière ludique.

La Consultation nationale des 6-18 ans a été déployée sur le territoire français dans plus de 1800 villes, notamment dans des écoles ou en centres de loisirs. Ces lieux sont répartis sur l'ensemble du territoire hexagonal ainsi que dans les territoires d'Outre-mer et représentent une très grande diversité en termes de taille, de caractéristiques sociodémographiques, de tissu économique et d'orientation politique. La sélection préalable de ces territoires s'est faite pour respecter cette diversité. Une telle diffusion a été permise grâce à l'engagement de 279 partenaires (collectivités territoriales, associations, établissements scolaires, centres de loisirs...), dont 151 Villes Amies des Enfants.

Pour recueillir les perceptions et ressentis des enfants quant à la réalisation de leurs droits, un questionnaire d'environ 140 questions a été développé, au format papier et en ligne. En effet, conformément aux précédentes éditions, une plateforme internet a été également mise en place. Au total, 3 479 enfants ou adolescents ont participé de façon numérique, sur la plateforme « Ta voix tes droits », ce qui constitue évidemment un effectif important d'autant qu'il a été atteint, comme nous l'avons dit, à partir d'une très grande diversité de zones géographiques.

En complément, des groupes de discussions ont été organisés avec des enfants résidant dans des Villes Amies des Enfants, dans les Hauts-de-France et à La Réunion, ainsi que dans des centres d'hébergement d'urgence d'Île-de-France, pour approfondir, nuancer et illustrer avec des données qualitatives les résultats quantitatifs issus des questionnaires.

La dimension qualitative de la démarche a été renforcée par une enquête menée dans un quartier de la politique de la ville d'une ville du nord de l'Île-de-France. Des entretiens semi-directifs ont été conduits, en suivant un guide d'entretien préalablement élaboré, avec les membres de familles ayant accepté de participer à l'enquête. Les données sont issues de 17 entretiens réalisés avec des parents d'enfants âgés de 6 à 18 ans, de 3 entretiens avec des enfants de la tranche d'âge visée et d'observations quotidiennes dans le quartier étalées sur trois semaines.

Enfin, 4 interviews ont été menées avec des spécialistes des sujets de la pauvreté et de l'exclusion sociale afin d'obtenir un éclairage complémentaire sur la problématique et d'enrichir le présent rapport de regards de terrain et issus de l'action publique.

L'initiative de la Consultation nationale des 6-18 ans, son déploiement et la collecte des données par questionnaire, les groupes de discussion auprès d'enfants et adolescents et les interviews avec les experts, ainsi que la rédaction des différents encarts et des recommandations relèvent des productions de l'UNICEF France. L'analyse des résultats de la Consultation nationale des 6-18 ans, la rédaction du rapport et l'enquête qualitative ont été réalisées par Serge Paugam, Isabelle Parizot et Iva Capova, du Centre Maurice Halbwachs.

Les réponses de 19 778 enfants et adolescents ont pu être analysées. Poursuivant le travail d'exploration de l'exercice effectif de leurs droits par les enfants et les adolescents, avec un accent particulier sur ces derniers, ce rapport est découpé en quatre parties. Le lecteur trouvera dans la première une présentation des résultats bruts qu'il pourra compléter, s'il le désire, par la consultation de l'appendice. La deuxième étudie les différents types de privation. La troisième aborde les inégalités qui relèvent d'un déficit de protection. Et la quatrième explore de façon plus spécifique les formes du rejet social.

REGARDS D'EXPERTS SUR... L'AGGRAVATION DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE

« Ce qui ressort depuis 2022, c'est une aggravation de la pauvreté, avec une baisse du niveau de vie médian, entre 2021 et 2022, de 7,6%, à cause de l'inflation. Les chiffres sont parlants et nous alertent : 95% des personnes qui sont accueillies par le Secours Catholique vivent sous le seuil de pauvreté et 74% vivent sous seuil de l'extrême pauvreté – ce qui représente une augmentation de 3 points en un an. Ce qui montre que l'on accueille des publics de plus en plus pauvres. [...] Étant donné que la situation de pauvreté s'aggrave dans le public qu'on accueille, la pauvreté s'intensifie pour les ménages dans lesquels il y a une présence d'enfants. [...] On aurait pu s'attendre à ce que la pauvreté stagne, parce que la situation des étrangers sans papier est assez extrême, mais on voit quand même qu'avec la stabilité du nombre d'étrangers, la pauvreté s'aggrave, ce qui veut potentiellement dire que la pauvreté s'aggrave chez les ménages de nationalité française, donc on est dans une pauvreté structurelle qui s'installe partout et s'aggrave, doucement mais sûrement, et personne n'est épargné. »

Aurélie Mercier, chargée de projets et de plaidoyer Solidarités familiales au Secours Catholique, et **Mathilde Nugue**, responsable du département Analyse des pauvretés et des territoires au Secours Catholique

« Au début, cela a été la mort de ce jeune homme [référence à la mort de Nahel, adolescent, causée par un tir de policier lors d'un contrôle routier, en juin 2023] et cela s'est diffusé partout en France, et notamment dans des communes rurales. C'est intéressant de regarder cet événement sous cet angle-là, certains sont encore enfants ou jeunes mais se sont exprimés sur cette pauvreté grandissante qu'ils subissent et ce manque d'horizon. »

Aurélie Mercier, chargée de projets et de plaidoyer Solidarités familiales au Secours Catholique, et **Mathilde Nugue**, responsable du département Analyse des pauvretés et des territoires au Secours Catholique

« Nous nous occupons de la pauvreté en général, qui prend diverses formes, mais il y a quelque chose d'incroyablement choquant et incompatible avec la promesse républicaine que nous portons, c'est qu'il faille 6 générations pour sortir de la pauvreté. C'est ce qui nous marque le plus. Il n'y a pas de société où l'on peut prévenir à 100% les situations de pauvreté. Les situations de pauvreté peuvent survenir de façon ponctuelle dans la vie (décès d'un conjoint, une période trop longue sans emploi, ...), il y a des tas de situations. Mais le fait que, quand on rentre dans la pauvreté, on ne puisse pas en sortir pendant si longtemps et que cela marque des générations et que cela ne donne pas d'avenir à un tas de générations, dont les enfants, c'est la chose qui nous paraît la plus étonnante et insupportable. »

Anne Rubinstein, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

« Depuis les années 2000, le SAMU Social a remarqué une part croissante de familles sans domicile. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que plus de la moitié des personnes hébergées sont des enfants. »

Vanessa Benoit, directrice générale du Samusocial de Paris

1

LES GRANDS DOMAINES DE LA CONSULTATION NATIONALE DES 6-18 ANS

Quelles sont les caractéristiques sociodémographiques des enfants et adolescents ayant participé à la Consultation nationale des 6-18 ans ? **La répartition selon le genre laisse apparaître que les filles ont répondu davantage à l'enquête que les garçons (55,5 % contre 43,1 %) (voir tableau 1).** Notons également que 1,4 % des enfants et adolescents ont déclaré être non-binaires. C'est la première fois que l'UNICEF France recueille ce type d'information, en cohérence avec les évolutions de la société française. Si ce pourcentage reste réduit, il est en lui-même révélateur du choix de plus en plus affirmé de certains enfants et adolescents de ne pas se définir selon la norme habituelle de genre qui distingue les filles et les garçons. S'il est important de l'indiquer ici et que les réponses de ces participants ont bien été prises en compte, le faible effectif que représentent les non-binaires ne nous a toutefois pas permis de retenir systématiquement cette distinction dans les analyses statistiques bi-variées ou multivariées présentées dans ce rapport.

Parmi les analyses par âge, nous avons distingué les enfants de 6-10 ans, les préadolescents

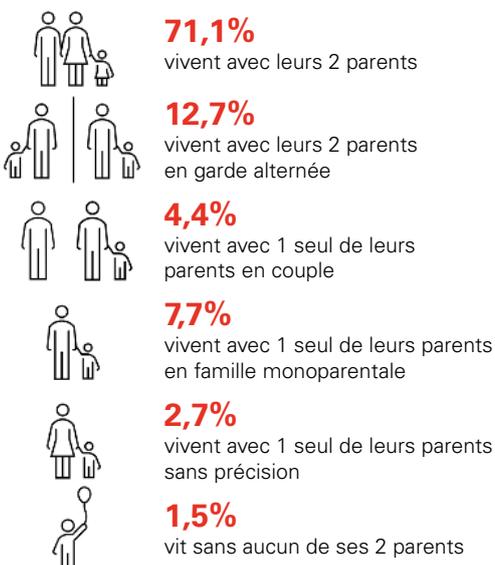
de 11 à 14 ans et les adolescents de 15 à 18 ans.

Les enfants représentent 45,3 % des répondants, les préadolescents 29,9 % et les adolescents 24,8 %. Notons également que 71,1 % vivent de façon continue avec leurs deux parents, 12,7 % vivent en garde alternée, les autres se répartissant entre plusieurs situations familiales distinctes : 7,7 % en famille monoparentale, 4,4 % avec un seul parent vivant en couple, 2,7 % avec un seul parent sans précision sur la vie de couple de ce dernier et, enfin, 1,5 % vivent sans aucun parent. Les participants avaient aussi la possibilité de renseigner s'ils étaient mineurs non accompagnés (MNA), c'est-à-dire en situation de migration sans leurs parents. Là aussi, si les réponses de ces participants ont bien été prises en compte, le faible effectif que représentent les mineurs non accompagnés ne nous a toutefois pas permis de retenir systématiquement cette distinction dans les analyses statistiques bi-variées ou multivariées présentées.

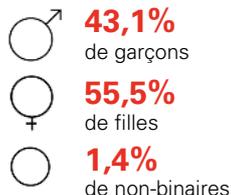


21 820 enfants et adolescents ont répondu au questionnaire
dont
19 778 pour lesquels l'âge et le genre sont connus

Situation familiale



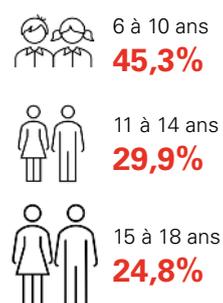
Genre



Lieu de résidence



Tranche d'âge



Type de résidence



Voir Tableau 1 - Caractéristiques sociodémographiques des enfants et adolescents ayant participé à la Consultation nationale des 6-18 ans

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

Pour les parties 2, 3 et 4, seules les réponses les plus extrêmes ont parfois été prises en compte dans les critères de définition des situations de privation, de déficit de protection et de rejet social. **En effet, l'objectif a été de mettre en avant des variations et d'identifier les variables structurantes qui expliquent les phénomènes étudiés.**

La Consultation nationale des 6-18 ans a été présentée aux enfants de cette tranche d'âge selon un découpage en cinq axes : « Ma voix, mes droits » ; « Ma ville, mon école » ; « Ma vie de tous les jours » ; « Là où je vis, mon chez-moi » ; « Mon entourage, mes amis et moi ». Commençons par décrire les tendances générales qui se dégagent, ne serait-ce que pour restituer les résultats à celles et ceux qui y ont participé.

1.1

CONNAISSANCE ET RESPECT DES DROITS

Plusieurs questions de la Consultation nationale des 6-18 ans portaient sur les droits de l'enfant. L'objectif était à la fois de mieux cerner la connaissance que les enfants et adolescents peuvent avoir de leurs droits et de recueillir leur avis sur la reconnaissance effective de ces derniers là où ils vivent. Autrement dit, il s'agissait de prendre en compte leurs expériences vécues dans ce domaine. **75,3 % d'entre eux déclarent avoir entendu parler des droits de l'enfant.** La question est de savoir ce qu'ils entendent par les droits fondamentaux de l'enfant. À cette question à laquelle il était possible de donner plusieurs réponses, ils ont indiqué à 86,1 % « le droit de donner son avis, d'être écouté(e) et pris au sérieux par les adultes », à 81,0 % « le droit de faire des erreurs », à 79,9 % « le droit de vivre dans un environnement propre et sûr » et à 77,4 % « le droit de connaître ses droits ». Ils sont nettement moins nombreux (34,5 %) à avoir indiqué « le droit d'avoir des vêtements de marque », mais cette proportion peut être estimée assez importante eu égard aux critères de distinction sociale entre enfants et adolescents et au sentiment de certains d'en être privés et, par conséquent, de vivre cette privation comme une dévalorisation.

Si 86,1 % considèrent que le droit de donner son avis, d'être écouté et pris au sérieux par les adultes fait partie des droits fondamentaux des enfants, 14,5 % des enfants et adolescents trouvent que les adultes de leur famille ne les

écoutent pas et ne prennent pas en compte leur avis, leurs choix et idées. Ce droit fondamental à l'expression dans sa propre famille n'est donc pas unanimement respecté et on peut y voir une difficulté pour certains enfants et adolescents à trouver leur place dans un climat familial peu favorable à l'émancipation et à l'estime de soi. Le déni de reconnaissance dans la sphère familiale est, on le voit, un facteur d'inégalité entre les enfants et les adolescents.

La même question a été posée, mais en référence non plus aux adultes de la famille, mais aux adultes de l'école (enseignants et animateurs). 25,4 % y ont répondu de façon négative. **Qu'un quart des enfants et adolescents considèrent qu'ils ne sont pas écoutés par les adultes de leur école et qu'ils ne peuvent pas exprimer leur avis, leurs choix et leurs idées dans un cadre qui appelle pourtant à l'expression** – orale et écrite – peut être vu comme l'expression d'un malaise répandu dans la population des élèves et comme la confirmation de progrès à entreprendre dans ce domaine pour créer les conditions de la prise de parole des enfants et adolescents sur tout ce qui relève de leur apprentissage des normes et des savoirs scolaires.

À la question, « En France, je trouve que les droits de tous les enfants sont appliqués, quelles que soient leurs différences », ils sont 34,7 % à avoir donné une réponse négative. Ce pourcentage exprime une sensibilité importante à l'égard des discriminations. **Ils sont aussi 16,1 % à avoir estimé que leurs droits ne sont pas respectés dans leur ville, leur village, leur quartier.**

Des questions étaient adressées aux 13 ans et plus sur leur engagement pour défendre leurs idées et opinions. Ils sont 42,3 % à avoir répondu de façon positive. Une question supplémentaire portait sur la forme de cet engagement (avec plusieurs réponses possibles). 36,7 % ont indiqué avoir déjà signé une pétition, 32,4 % à avoir participé à une manifestation et 30,0 % à avoir partagé un contenu politique sur un réseau social. Enfin, 21,5 % ont déclaré faire partie d'une organisation ou groupement pour défendre leurs idées (syndicat, association, parti...). Les raisons de cet engagement sont sans doute multiples. On peut penser que la question de l'environnement et du climat en fasse partie. En effet, 51,5 % des enfants et adolescents ont déclaré être angoissés à cause du changement climatique ou de la pollution.



ZOOM SUR... LA CONNAISSANCE DES DROITS

24,7% des participants déclarent ne pas avoir entendu parler des droits de l'enfant. 43,5% des participants estiment, à tort, que les droits sont conditionnés aux devoirs. Ces chiffres rejoignent ceux du Défenseur des droits, qui relevaient en 2016 que seulement un jeune de 15 à 18 ans sur dix connaît l'existence de la CIDE². Pourtant, l'article 42 de la CIDE dispose que : « *Les États parties s'engagent à faire largement connaître les principes et les dispositions de la présente Convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants.* » Il incombe donc à l'État de prendre les mesures adéquates pour assurer l'accessibilité et la connaissance effective de leurs droits par les enfants et adultes concernés. Dans ses observations finales de juin 2023, le Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies, recommandait à la France de « *Sensibiliser le public et les enfants à la Convention et au Protocole facultatif relatif à une procédure de communication et à ses mécanismes sur l'ensemble de la France métropolitaine et des territoires d'Outre-mer* »³. Dans ce contexte, l'UNICEF France estime que l'Éducation nationale tient une place privilégiée dans l'application de l'article 42 de la CIDE, dans la mesure où l'école vise à favoriser les apprentissages de 12 millions d'enfants et d'adolescents chaque année en France. Le programme d'Enseignement Moral et Civique (EMC) pourrait être particulièrement adapté à cet apprentissage. L'UNICEF France salue le doublement des mentions de la CIDE dans les nouveaux programmes d'EMC, à compter de la rentrée 2024, ainsi que l'inclusion, pour la première fois, d'articles spécifiques de la CIDE. Toutefois, l'UNICEF France reste inquiet de l'absence d'éléments relatifs aux droits dans les programmes d'EMC du lycée. Par ailleurs, ces indications pourraient rester insuffisantes si la formation initiale des enseignants n'est pas renforcée pour davantage faire référence aux droits de l'enfant.

1.2

L'ÉCOLE ET LES ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

Quelle est la place de l'école dans la vie des enfants et adolescents ? Si elle est susceptible d'être pour eux un facteur essentiel d'émancipation, elle est souvent vécue comme une contrainte, voire une souffrance. **48,1 % ont répondu de façon positive à la question : « Il m'arrive de ne plus vouloir aller à l'école et suivre les cours ».** Quand on leur demande d'en préciser les raisons (avec plusieurs réponses possibles), 42,0 % déclarent s'y ennuyer, 26,7 % que les cours sont trop difficiles, 24,0 % qu'ils y font l'expérience de moqueries, de harcèlement, de rejet de la part des adultes ou des enfants, 19,1 % qu'ils ont besoin de travailler à la place, 18,9 % pensent que l'école ne sert à rien, et 15,4 % considèrent qu'elle est trop loin de leur domicile. Ces chiffres sont révélateurs de la difficulté pour une proportion importante des enfants et adolescents à trouver leur place dans le système scolaire et à s'y épanouir. **Ils indiquent également en creux que la question du mal-être et du bien-être à l'école, à laquelle les autorités éducatives semblent plus attentives depuis quelques années, est loin d'être résolue.** Tout se passe comme si une fraction

déterminée des élèves était appelée à être d'emblée en échec scolaire du fait, non seulement, des difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie familiale et leur milieu de vie, mais aussi du fonctionnement lui-même de l'école dans la mesure où elle ne parvient pas toujours à créer les conditions objectives d'une intégration pour tous, alors même que l'allongement des études est devenu une norme qui s'impose de plus en plus à tous les milieux sociaux.

On peut penser aussi que l'école est source de souffrance pour certains enfants et adolescents en raison de la pression, voire de l'obligation, qui s'exerce sur eux, d'obtenir les meilleurs résultats possibles. **64,7 % d'entre eux déclarent qu'il leur arrive d'être angoissés ou de s'inquiéter de ne pas réussir à l'école.** Sans doute que cette pression n'est pas le seul fait de l'école et que les parents, pouvant eux-mêmes être angoissés face aux résultats scolaires de leurs enfants, y contribuent également, mais cette proportion élevée est un signe du climat non systématiquement émancipateur de l'école. **Subir une pression trop élevée sur la réussite peut être à l'origine de blocages face aux apprentissages scolaires et entretenir chez certains les conditions d'une faible confiance en eux-mêmes,** ou d'un sentiment de ne pas être capables de progresser en cas de difficultés persistantes à décrocher de bons résultats.

2. Défenseur des droits, Enquête sur l'accès aux droits, 2016

3. Comité des Droits de l'Enfant de l'Organisation des Nations Unies, Observations finales sur le cinquième rapport périodique de la France, 2016

Ce sentiment d'angoisse face à la réussite peut être renforcé par la difficulté de certains enfants et adolescents à trouver, au sein de l'école, des adultes susceptibles de leur venir en aide. 35,6 % d'entre eux ont répondu négativement à la question : « À l'école, si je ne me sens pas bien (triste, stressé ou angoissé), il y a un adulte de l'école auprès duquel je peux me confier ». Ils sont 20,0 % à considérer que les enseignants et animateurs ne les aident pas lorsqu'ils ont des difficultés à comprendre les leçons ou à faire leurs devoirs. Ils sont également 10,8 % à déclarer ne pas pouvoir être aidés dans leur famille ou leur entourage en cas de difficultés pour comprendre et faire leurs devoirs.

La Consultation nationale des 6-18 ans a permis d'explorer également les activités exercées en dehors de l'école. **44,4 % des répondants affirment ne pas pratiquer de sport chaque semaine en dehors de l'école.** Les raisons qu'ils évoquent (plusieurs réponses possibles) sont à 49,7 % parce qu'il n'y a pas de club ou d'association à côté de chez eux, à 47,2 % parce qu'ils n'ont pas le temps et à 38,9 % parce que ça coûte cher. En dehors de la raison du manque de temps, l'accessibilité aux lieux de la pratique du sport et le coût de ce type d'activités s'avèrent donc des obstacles non négligeables. Une réflexion sur ces deux contraintes majeures mériterait d'être menée, non seulement à l'échelle nationale, mais aussi dans les territoires urbains et ruraux particulièrement défavorisés. **66,7 % des enfants et adolescents ne pratiquent pas d'activité culturelle ou artistique (musique, théâtre, arts plastiques) chaque semaine en dehors de l'école. La proportion est donc encore plus élevée que pour la pratique sportive.**

Les inégalités en termes d'activités sportives, culturelles ou artistiques sont donc particulièrement fortes. Sachant qu'il est établi aujourd'hui que la pratique d'activités extra-scolaires contribue au développement de l'enfant ou de l'adolescent et renforce son intégration et sa réussite à l'école, on ne peut que déplorer les freins que rencontrent certains d'entre eux dans ce domaine.

1.3

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE AU QUOTIDIEN

L'alimentation est l'une des dimensions de la santé qui se construit au quotidien. L'équilibre alimentaire semble respecté pour la majorité

des enfants et adolescents. Au total, 77,2% des enquêtés prennent 3 repas par jour (ou plus) ; 68,7 % mangent au moins 5 jours par semaine de la viande, du poisson ou un œuf (ou l'équivalent en protéines) (mais seulement 52,5% en mangent tous les jours et/ou plus d'une fois par jour) ; et 73,4 % des fruits et légumes au moins 5 fois par semaine (mais seulement 60,2% en mangent tous les jours et/ou plus d'une fois par jour). **Ces normes sanitaires, bien que répandues, ne sont donc pas accessibles à tous les enfants, que ce soit pour des raisons financières, de contraintes matérielles ou d'habitudes familiales.** Des questions plus subjectives laissent voir que l'alimentation peut être un sujet de préoccupation pour quelques-uns. Ainsi, 5,7% disent qu'il leur arrive « tout le temps » ou « souvent » d'avoir peur de manquer de nourriture.

D'autres dimensions du bien-être au quotidien ont été questionnées, renvoyant à des éléments qui peuvent avoir une influence plus ou moins directe – y compris lorsqu'ils éloignent les enfants et adolescents des normes en vigueur parmi leurs pairs. Dans le domaine vestimentaire, plus de 9 enquêtés sur 10 disent avoir des vêtements en bon état (94,9 %), des vêtements assez chauds pour les protéger du froid (95,1 %) ou encore au moins deux paires de chaussures à leur taille (94,4 %). La réponse à ces besoins concrets est donc très largement assurée. Mais certains jeunes sont affectés par les difficultés matérielles de leur famille. **En effet, ils sont 13,2 % à se dire souvent ou tout le temps angoissés ou de s'inquiéter que leur famille ou leur entourage manque d'argent.**

Les contraintes peuvent résider aussi sur un plan moins matériel. 20,5 % estiment qu'ils n'ont pas assez de temps pour eux, pour se reposer et se détendre. Et 9,3 % ne sont pas d'accord avec l'affirmation « J'ai le droit à une vie privée ou à des secrets ». Trop souvent négligés dans l'approche des conditions de vie, ces aspects sont pourtant capitaux pour l'épanouissement et le développement des jeunes.

Les enfants et adolescents interrogés se considèrent dans leur grande majorité être en bonne santé. Près de 9 sur 10 jugent leur état de santé bon ou très bon (respectivement 31,2 % et 55,6 %). **La santé psychologique reste, elle, à surveiller.** Plusieurs questions ont permis de l'approcher. Plus d'un enquêté sur cinq répond qu'il lui arrive « tout le temps » ou « souvent » : de ne pas assez dormir ou de mal dormir (respectivement 9,0 % et 13,2 %) ; 14,1 % d'être triste ou de ne plus avoir goût à rien (respectivement 4,7% et 9,4%) ; et 22,1 % d'être stressé

ou angoissé (respectivement 6,8% et 15,3%). On note également un certain problème de confiance en soi, puisque 7,4% répondent qu'il leur arrive « tout le temps » de perdre confiance en eux et 13,9% que cela leur arrive « souvent ». Face à ces fragilités, 23,4% en ont déjà parlé à un médecin, un psychologue ou à un professionnel de santé.

Les adolescents de plus de 13 ans ont répondu à des questions supplémentaires sur des comportements possiblement liés à des prises de risques et des pratiques addictives. 6,0% d'entre eux ont déjà consommé de la drogue ou fumé du cannabis « de temps en temps » ou « souvent » ; 9,0% fument du tabac aux mêmes fréquences. Concernant l'abus d'alcool, 23,2% ont déjà été en situation d'ivresse : 6,7% disent que cela leur est arrivé 2 ou 3 fois, 4,0% entre 4 et 10 fois, et 4,8% plus de 10 fois. Par ailleurs, 30,6% des adolescents répondent qu'il leur est déjà arrivé de penser au suicide (12,4% sont « tout à fait d'accord » et 18,2% sont « d'accord » avec cette proposition). **Bien sûr, penser au suicide ne signifie pas nécessairement envisager sérieusement de passer à l'acte, mais ces chiffres doivent néanmoins alerter sur le mal-être ressenti par une partie importante des jeunes.**

1.4

LE LOGEMENT ET L'ENVIRONNEMENT DE VIE

La quasi-totalité des jeunes interrogés vit dans une maison ou en appartement (95,0%) et 1,4% en internat. Les autres sont hébergés en hôtel, en maison ou village d'enfants, en centre d'hébergement, en établissement de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), etc. Le type de logement affecte très fortement la manière dont les enfants et adolescents vivent leur quotidien et les expériences qui lui sont associées orientent aussi la manière de se projeter dans l'avenir.

Dans l'ensemble, le lieu d'habitation est un endroit où les jeunes se sentent en sécurité (94,2% sont d'accord avec cette affirmation). Il est aussi, pour la très grande majorité, un endroit disposant du minimum de confort. L'accès en permanence, et sans coupures, à l'eau potable comme à l'électricité y est assuré pour plus de 9 enquêtés sur 10. Les problèmes de surpopulation des logements sont connus en France – notamment, mais pas uniquement, pour des familles défavorisées. La Consultation nationale des 6-18 ans a interrogé l'expérience vécue des

enfants et adolescents en la matière, et montre qu'ils sont minoritaires à se plaindre de la taille de leur lieu d'habitation. Seuls 7,3% considèrent qu'il n'y a pas assez de place pour toute la famille ou tout le monde – et ce même si 40,4% n'ont pas de chambre individuelle. Parmi celles et ceux qui n'ont pas de chambre individuelle, notons que 27,3% la partagent avec 3 personnes ou plus. Par ailleurs, 90,7% y disposent d'un endroit calme où faire leurs devoirs.

Ces constats globalement positifs ne doivent pas occulter les inégalités concernant les opportunités que les enfants et adolescents peuvent trouver sur leur lieu d'habitation.

Tous ne peuvent pas s'y isoler, non seulement pour leurs apprentissages scolaires mais aussi pour s'adonner à des activités ou réflexions personnelles. Par ailleurs, là où ils vivent, 6,4% estiment qu'ils n'ont pas de livres adaptés à leur âge ; 4,4% qu'ils n'ont pas assez de jeux ou jouets pour s'amuser ; 3,9% n'ont pas tout le matériel dont ils ont besoin pour faire leurs devoirs. Ceci constitue assurément un frein pour l'accès aux savoirs. Enfin, tous n'ont pas la même possibilité d'y inviter des amis : 12,1% disent qu'ils ne le peuvent que rarement et 7,1% jamais.

Au-delà du domicile, le quartier ou village peut aussi présenter des opportunités diverses de développer des sociabilités en dehors du cadre scolaire. 88,4% des enquêtés disent qu'ils y trouvent des endroits pour s'amuser ou pratiquer une activité d'extérieur qu'ils aiment (aires de jeux, parcs, stades...). **La plupart estiment s'y sentir en sécurité, mais un sur cinq n'est pas d'accord avec cette affirmation** (6,2% ne sont « pas du tout d'accord » et 13,2% « plutôt pas d'accord »). Les jugements portés sur l'aspect extérieur laissent également voir des différences quant à l'environnement dans lequel grandissent les jeunes : **26,7% considèrent qu'il n'y a pas assez de nature et d'espace vert dans leur quartier ou leur village.**

1.5

INSÉCURITÉ, VIOLENCES, DISCRIMINATIONS

Plusieurs questions de la Consultation nationale des 6-18 ans ont permis de cerner les aspects les plus criants de la souffrance des enfants et des adolescents, ceux qui renvoient à la fois à l'insécurité et aux violences dans les différentes sphères de la vie quotidienne, ce que nous avons regroupé sous l'expression « déficit

de protection », et aux formes courantes de discrimination et d'infériorisation, qui caractérisent ce que nous avons appelé le « rejet social ». Les parties 3 et 4 de ce rapport examinent successivement ces deux dimensions du déficit de protection et du rejet social. Contentons-nous de souligner ici quelques tendances générales.

La question de l'insécurité sociale a été prise en compte dans les travaux sur la pauvreté depuis les années 1990⁴. Elle n'a toutefois pas été souvent abordée sous l'angle des expériences vécues par les enfants et adolescents. Plusieurs questions de la Consultation nationale des 6-18 ans ont permis de compenser cet angle mort. Bien entendu, le sentiment d'insécurité sociale des enfants et adolescents ne portent pas, du moins en France⁵, sur la question du travail et de la protection sociale qui est l'angle privilégié dans les enquêtes auprès des adultes⁶. La question de l'insécurité est rapportée à ce qui se joue dans la vie quotidienne, la famille, l'école, le quartier et le lieu d'existence. Sous cet angle plus large, elle mérite notre attention.

Près de 20 % des enfants et adolescents affirment ne pas se sentir en sécurité dans leur quartier, leur ville ou leur village et 5,8 % là où ils vivent. Nous le verrons, tous les enfants et les adolescents ne sont pas exposés avec la même intensité à cette insécurité du lieu de vie au sens large. Mais il existe aussi d'autres dimensions de l'insécurité qui renvoient à la sphère familiale ou des proches. 24,4 % des répondants ont déclaré se sentir angoissés ou s'inquiéter que leur famille ou leur entourage n'aille pas bien (santé, séparation des parents,...). Il s'agit ici d'une inquiétude face à un risque potentiel de rupture du lien qui les attache à leurs proches dont on sait qu'il augmente proportionnellement avec la pauvreté ou la précarité des conditions de vie⁷. Notons également que 23,0 % indiquent qu'il leur arrive d'être angoissés ou de s'inquiéter de devoir déménager dans un logement moins bien ou d'être expulsés de leur lieu de vie. **Dans un contexte de crise du logement qui a tendance à se pérenniser, la précarité résidentielle constitue donc un facteur potentiel de**

mal-être pour nombre d'enfants et adolescents dont les parents sont confrontés à des difficultés de se maintenir durablement dans leur logement. Dans la partie 3 du rapport, nous avons souligné que le déficit de protection s'exprime aussi par la difficulté des enfants et des adolescents à pouvoir être aidés en cas de difficultés et que les inégalités sont particulièrement fortes dans ce domaine également.

La question des violences subies a été appréhendée dans la Consultation nationale des 6-18 ans à partir qu'une question formulée ainsi : « J'ai déjà subi des insultes, des moqueries blessantes, des violences verbales par les enfants ou les adultes ». À cette question, 4,9 % ont répondu « Oui, tout le temps », 7,2 % « Oui souvent » et 19,2 % « Oui, de temps en temps ». En additionnant ces trois chiffres, nous arrivons à 31,3 %, soit près d'un tiers des répondants. **Ce pourcentage élevé confirme la rudesse des rapports sociaux dans l'enfance et l'adolescence.** Il doit appeler évidemment à une grande vigilance, notamment à l'école où les enfants et les adolescents passent la plus grande partie de leur vie quotidienne. Mais la violence n'est pas que verbale, elle est aussi physique. Une question portait explicitement sur ce point, elle était formulée comme suit : « Des enfants et adolescents m'ont déjà fait du mal (blessé(e) physiquement, tapé(e), touché mon corps alors que je ne le voulais pas) ». Près de 30 % y ont répondu « oui », ce qui contribue à renforcer l'appel à la vigilance dans les lieux de sociabilité où se rencontrent les enfants et les adolescents. L'apprentissage de la maîtrise de soi et de la pacification des rapports sociaux doit constituer également une dimension essentielle de l'éducation morale des enfants et des adolescents⁸. Soulignons aussi que ce type de violence n'est pas que le fait des enfants et des adolescents. La même question a été posée en référence aux adultes et 13,1 % des répondants y ont répondu positivement. **Les enfants et adolescents ayant participé à la Consultation nationale des 6-18 ans sont donc davantage victimes d'agressions physiques survenues dans les relations entre eux, mais ils le sont aussi, on le voit, de façon non négligeable, dans les relations avec les adultes.**

4. Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995 et *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009.

5. La question du travail des enfants est toujours un sujet de préoccupation, mais il reste moins répandu en France et en Europe que dans d'autres pays. Il n'a pas été abordé dans la Consultation nationale des 6-18 ans, car il relève d'études sectorielles très fines.

6. Serge Paugam, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, 2000.

7. *L'attachement social*, op. cit.

8. Ce que préconisait déjà Durkheim dans ses cours adressés au corps enseignant de son époque, lorsqu'il insistait sur l'esprit de discipline et l'attachement aux groupes. Voir Emile Durkheim, *L'éducation morale*, Paris, PUF « Quadrige », 2012.

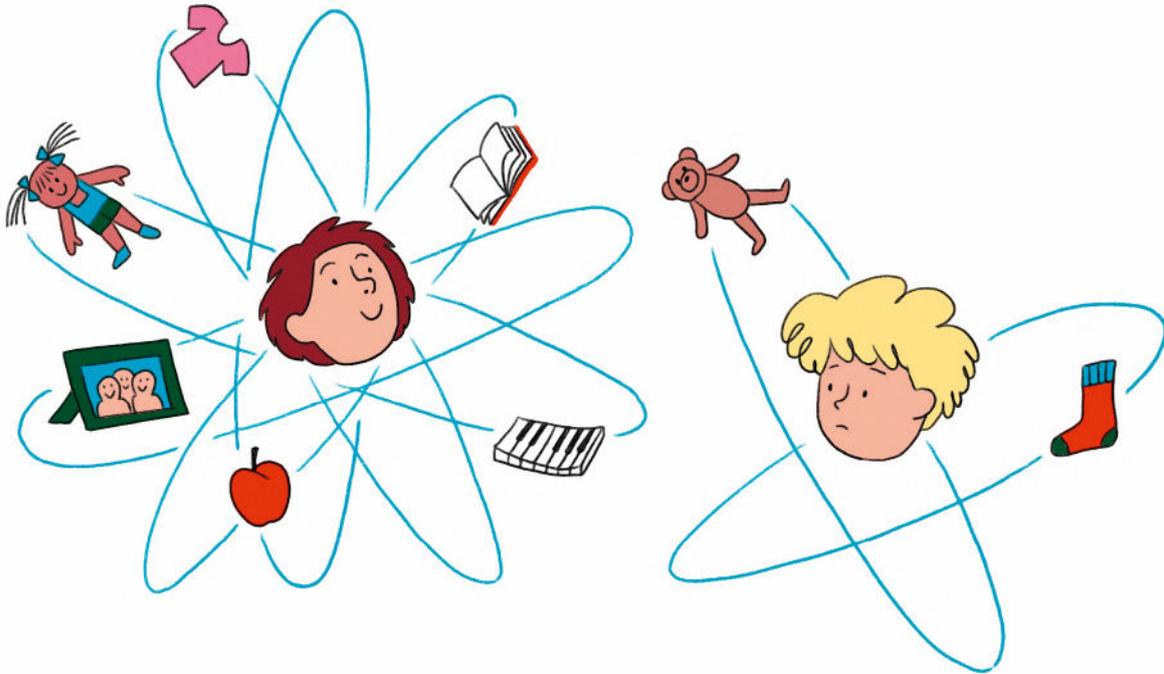
Le rejet social a été également questionné dans la Consultation nationale des 6-18 ans. Une question directe était formulée de la façon suivante : « Je me sens rejeté(e), exclu(e), mis(e) à l'écart par les autres enfants ». 7,1 % des enfants et adolescents ont répondu « Oui, souvent » et 11,2 % « Oui, de temps en temps », soit, au total, 18,3 %. La même question a été formulée en référence aux adultes et 3,4 % ont répondu « Oui, souvent » et 5,2 % « Oui, de temps en temps », soit 8,6 % au total. Ces chiffres ne concernent donc qu'une frange des enfants et adolescents, mais ils révèlent que les mécanismes du rejet social sont bien à l'œuvre dans cette phase essentielle de la socialisation. **Cette question mérite d'être posée avec gravité car il existe un risque que l'épreuve du rejet social dans l'enfance et l'adolescence se reproduise, voire s'amplifie, à l'âge adulte et conduise à des trajectoires durables de disqualification sociale.**

Enfin, le rejet social se vérifie également à travers l'épreuve de la discrimination⁹. L'une des questions posées était formulée comme suit : « Je trouve que les enfants et les adolescents me respectent quels que soient ma couleur de peau, ma religion, ma culture ou mon physique ». 5,5 % ont répondu « Non, pas du tout d'accord » et 10,6 % « Non pas d'accord », ce qui fait un total de 16,1 %. La même question, mais en référence aux adultes, a conduit 2,7 % à répondre « Non, pas du tout d'accord » et 5,2 % « Non, pas d'accord », soit un total de près de 8 %. **Nous reviendrons plus en détail sur ces chiffres et les facteurs qui peuvent les expliquer dans la partie 4 du rapport, mais déjà nous pouvons confirmer l'importance de ces discriminations qui affectent l'existence d'une partie, loin d'être insignifiante, des enfants et des adolescents qui ont participé à la Consultation nationale des 6-18 ans.**

9. Julien Talpin et al., *L'épreuve de la discrimination. Enquête dans les quartiers populaires*, Paris, PUF, 2021.

2

GRANDIR EN AYANT MOINS D'AVANTAGES QUE LES AUTRES



REGARDS D'EXPERTS SUR... LA PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE

« La pauvreté est souvent calculée comme étant la pauvreté monétaire, mais on sait bien que ce n'est pas que ça. S'il y a un sujet sur lequel il faut absolument faire du transversal et non pas en silo, c'est bien la pauvreté. »

Anne Rubinstein, Déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

« Le CNLE [Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale] travaille avec l'approche la plus large, diverse de la pauvreté et de l'exclusion en s'intéressant aux divers indicateurs disponibles : prendre en compte la multidimensionnalité de la pauvreté, en considérant que la pauvreté n'est pas uniquement monétaire et qu'elle renvoie à des dimensions qui peuvent être celles des privations qui sont aussi des privations identitaires, affectives, ... : les marques psychiques de la pauvreté. On s'intéresse à cette multidimensionnalité pour que l'action publique soit éclairée au regard de la diversité des approches du phénomène et de la façon dont il peut être vécu. [...] Il y a une préoccupation sur la santé qui doit nous interroger en tant que telle, par l'accès aux soins, beaucoup de territoires ruraux mais aussi urbains sont des déserts médicaux avec des difficultés d'accès aux soins extrêmement grandes pour des familles, de très grands enjeux pour les enfants. La dégradation des conditions de santé constitue un symptôme de difficultés liées à des conditions de logement, à la stabilité ou au niveau des ressources des parents. Si l'on prend déjà ces questions de santé, dans la diversité des acceptions de la santé, et la question des facteurs sous-jacents (logement, stabilité des ressources, emploi), des leviers d'action très importants sont identifiés. »

Nicolas Duvoux, Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Pour mesurer les privations, nous avons effectué une classification des critères généralement retenus à l'échelon européen. Ces critères sont relatifs. Ils correspondent à des normes adaptées pour des pays riches et susceptibles d'évoluer selon les transformations des modes de vie. Pour rendre compte de cette pluralité, nous avons distingué cinq catégories : 1) la privation matérielle, 2) la privation préjudiciable à l'accès aux savoirs, 3) la privation préjudiciable à la santé, 4) la privation de sociabilité amicale, 5) la privation d'activités. L'encadré ci-dessous présente les questions posées lors de la Consultation nationale des 6-18 ans qui ont permis de les définir.

Les questions prises en compte pour définir les grandes catégories de privation

Type de privations	Questions Pour chaque question, seule la réponse la plus négative a été prise en compte pour mesurer la privation.
Privation matérielle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Là où je vis, je trouve qu'il y a assez de place pour toute la famille / pour tout le monde 2. Là où je vis, j'ai assez de jeux ou jouets pour m'amuser 3. J'ai au moins 2 paires de chaussures à ma taille 4. J'ai des vêtements en bon état
Privation préjudiciable à l'accès aux savoirs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Là où je vis, j'ai des livres adaptés à mon âge 2. Là où je vis, il y a un endroit calme où je peux faire mes devoirs 3. Là où je vis, j'ai tout le matériel dont j'ai besoin pour faire mes devoirs 4. Là où je vis, il y a un ordinateur ou une tablette que je peux utiliser (qu'il soit à moi ou qu'on soit plusieurs à s'en servir) 5. Là où je vis, je peux me connecter à internet facilement
Privation préjudiciable à la santé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Je mange trois repas par jour 2. Je mange de la viande, du poisson, un œuf (ou l'équivalent en protéines) (Réponse : 1 seule fois par semaine ou moins souvent) 3. Je mange des fruits et légumes (Réponse : 1 seule fois par semaine ou moins souvent) 4. Je vais chez le dentiste (Réponse : jamais ou moins d'une fois tous les 3 ans)
Privation de sociabilité amicale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Je passe du temps avec des ami(e)s en dehors de chez moi et de l'école 2. Je peux organiser une fête pour mon anniversaire ou un autre événement 3. Là où je vis, je peux inviter des ami(e)s
Privation d'activités	<ol style="list-style-type: none"> 1. Je pratique une activité sportive chaque semaine en dehors de l'école 2. Je pratique une activité culturelle et/ou artistique chaque semaine en dehors de l'école 3. Je vais à des spectacles, à des concerts, dans des musées, à des fêtes traditionnelles ou à des fêtes de quartier en dehors de l'école 4. Je vais à la bibliothèque ou à la médiathèque

PRIVATION MATÉRIELLE

Les dimensions de la privation matérielle qui ont été prises en compte relèvent du besoin de vêtements et de chaussures, mais aussi du besoin d'équipement en termes de jeux et intègrent également la question de la surface du logement (voir Tableau 2, en annexe). **Si l'on considère qu'une réponse « non » à au moins une de ces quatre questions peut être considérée comme une forme de privation matérielle, 16,2% des enfants et adolescents qui ont participé à la Consultation nationale des 6-18 ans sont concernés.** Cette proportion est loin d'être négligeable, d'autant que les critères retenus renvoient à des besoins basiques. Il est donc important de savoir qui sont ces enfants ou adolescents qui indiquent une non-satisfaction.

Privation matérielle



16,2% des répondants sont en situation de privation matérielle.

Voir Tableau 2 - Répartition des enquêtés selon les privations matérielles

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

Il existe en effet dans ce premier domaine de privations de fortes inégalités sociodémographiques dont il faut tenir compte (voir Tableau 3, en annexe). Toutes les variations sont statistiquement significatives. Dans cette consultation, les garçons sont un peu plus que les filles en situation de privation matérielle (16,9% contre 15%) et les enfants de 6 à 10 ans le sont également proportionnellement davantage que les préadolescents (11 à 14 ans) ou les adolescents (15 à 18 ans) : respectivement 17,3% contre 14,9% et 15,5%. Ces différences tiennent au moins partiellement aux modèles de référence en matière de consommation, lesquels varient fortement selon l'âge, mais ils s'expliquent aussi par des effets de structure de l'échantillon : les enfants de 6 à 10 ans vivant dans les quartiers de la politique de ville sont en effet proportionnellement plus nombreux que dans les autres quartiers (plus de 20% d'entre eux vivent dans ce type de quartier,

contre 15,5% dans l'ensemble de l'échantillon). De même, comme les filles qui ont participé à la Consultation nationale des 6-18 ans sont proportionnellement un peu plus nombreuses dans la tranche d'âge 15-18 ans (qui est globalement moins défavorisée en termes de privation matérielle), il est probable que la différence observée entre filles et garçons soit avant tout liée à un effet de structure (que nous pourrions vérifier en ayant recours à un modèle multivarié¹⁰).

On constate également que la privation matérielle touche davantage les enfants et les adolescents vivant en famille monoparentale (22,5%) ou sans aucun parent (38,9%). La proportion correspondante pour les répondants vivant avec leurs deux parents est de 13,8%. **Il existe donc de fortes inégalités selon la situation familiale.**

Les inégalités sont également fortes selon le type de quartier. **La privation matérielle touche en effet près de 20% des enfants et adolescents vivant dans les quartiers de la politique de la ville.** Elles sont encore plus fortes quand on prend en compte le lieu de résidence. **Près d'un enfant ou adolescent sur deux vivant dans un logement non ordinaire (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), ...) est en situation de privation matérielle¹¹.**

Le modèle multivarié (voir Tableau 4, en annexe) confirme les effets propres de la situation familiale, du lieu et du type de résidence. En revanche, il contribue à inverser l'effet du sexe et celui de l'âge, du fait de la structure de notre échantillon (les filles et les préadolescents étant les plus nombreux à être confrontés aux autres facteurs de risque). Ainsi, les filles ont de façon significative 1,1 fois plus de risque que les garçons d'être en situation de privation matérielle, une fois les différentes variables indépendantes du modèle contrôlées. Concernant l'âge, ce sont les préadolescents qui s'avèrent être les plus exposés à la privation matérielle. Ils ont, en effet, « toutes choses égales par ailleurs », 1,2 fois plus de risque d'en faire l'expérience que les 6-10 ans.

10. Une analyse multivariée prend en compte d'autres facteurs pour étudier l'association entre une variable à expliquer et une variable explicative, qui sera ajustée.

11. Dans ce rapport, le terme « logement ordinaire » est employé au sens de l'INSEE (Insee, Définition logement, 2021). Les enfants et adolescents vivant en logement ordinaire ont été regroupés dans la même catégorie, en distinction des autres qui résident actuellement dans un autre type de lieu, à savoir ceux qui sont hébergés ou vivant en institution (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement de la Protection judiciaire, ou autre).


 Les enfants et les adolescents vivant en famille monoparentale ont

1,7 fois


 plus de risque d'être en situation de privation matérielle que ceux vivant avec leurs deux parents.


 Les enfants et les adolescents vivant sans aucun de leurs parents ont

2 fois


 plus de risque d'être en situation de privation matérielle que ceux vivant avec leurs deux parents.


 Les enfants et les adolescents vivant en quartier de la politique de la ville ont

1,2 fois


 plus de risque d'être en situation de privation matérielle que ceux vivant dans un autre quartier.


 Les enfants et les adolescents hébergés ou vivant en institution ont

5,2 fois


 plus de risque d'être en situation de privation matérielle que ceux vivant en logement ordinaire.

Voir Tableau 4 - Facteurs explicatifs de la privation matérielle - Modèle multivarié (régression logistique)

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

Lecture : Parmi les répondants à la Consultation nationale des 6-18 ans, les enfants et adolescents vivant sans aucun de leurs parents ont 2 fois plus de risque d'être en situation de privation matérielle que ceux vivant avec leurs deux parents.



ZOOM SUR... LES FAMILLES MONOPARENTALES

Près de 15% des enfants enquêtés dans le cadre de la Consultation nationale des 6-18 ans déclarent vivre avec un seul de leurs parents. La surexposition de ces enfants aux privations et aux expériences de déni de protection et du rejet social invite à considérer la corrélation entre monoparentalité et exclusion.

En France, en 2020, une famille sur quatre était une famille monoparentale¹². Cette proportion est plus importante encore dans certains territoires, notamment dans les territoires dits d'Outre-mer, atteignant les 40% en Guadeloupe, Guyane et Martinique¹³, et dans les quartiers de la politique de la ville (QPV)¹⁴.

Les travaux relatifs à la monoparentalité se sont multipliés ces dernières années, participant ainsi à renforcer la visibilité des difficultés rencontrées par les familles monoparentales. Celles-ci sont multiples, cumulatives et laissent transparaître de fortes inégalités de genre. En effet, les mères isolées, représentant 82% des familles monoparentales, sont souvent moins favorisées économiquement et socialement que les pères isolés. Ainsi, si la séparation, principal motif d'entrée dans la monoparentalité, entraîne généralement une baisse du niveau de vie – notamment en raison d'une cessation de la mise en commun des ressources au sein du couple et d'une augmentation des charges, en particulier celles liées au logement –, celle-ci est deux fois plus importante pour les mères (-24%) que pour les pères (-12%). Les familles monoparentales, particulièrement les mères isolées et leur(s) enfant(s), sont ainsi surexposées à la pauvreté. Selon l'Insee, 41% des enfants issus de familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, soit 2,5 fois plus que ceux vivant dans une famille composée d'un couple. Ce taux de pauvreté atteint les 46% pour les enfants vivant seuls avec leur mère, contre 22% des enfants vivant seuls avec leur père¹⁵. Cela entraîne des répercussions concrètes en termes de privations matérielles et sociales. Ainsi, 31% des familles monoparentales vivent en situation de privation matérielle et sociale contre en moyenne 11,9% des couples avec enfant(s)¹⁶. Cette différence notable se retrouve dans les résultats de la Consultation nationale des 6-18 ans portant sur les privations subies par les enfants.

Si les politiques publiques contribuent à soutenir le niveau de vie des familles monoparentales (prestations sociales dédiées, mesures socio-fiscales, etc.), elles demeurent insuffisantes pour prendre pleinement en compte l'ensemble des difficultés rencontrées, qui ne sont pas seulement d'ordre économique : accès aux droits, difficultés d'emploi, liées au logement ou encore au mode de garde, isolement, etc. Autant de problématiques qui ont des répercussions sur les enfants.

12. INSEE, enquête annuelle de recensement, 2020.

13. HCFEA, La situation des familles dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM) : réalités sociales et politiques menées, mars 2022.

14. Observatoire national de la politique de la ville, rapport annuel, 2015.

15. INSEE, [Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses - Insee Focus - 249](#), 2020.

16. INSEE, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), 2020 à 2022.

REGARDS D'EXPERTS SUR... LES FAMILLES MONOPARENTALES

« 94,4% des enfants se trouvent dans un ménage où il y a une femme et, dans les publics du Secours Catholique, ce sont les femmes qui sont les plus exposées à la pauvreté, et notamment à la pauvreté extrême.

La part des mères isolées [dans le public accueilli par le Secours Catholique] est assez stable. Cela a toujours été le type de ménage le plus important, entre 20 et 25% des ménages accueillis.

Ces mères isolées sont plus souvent actives que les autres types de ménages, mais leur situation dans l'emploi est très précaire, car ce sont souvent temps partiel, CDD, postes en intérim, ..., ce qui ne permet pas de sortir de la pauvreté, puisque leur niveau de ressources est très faible. Le cumul des revenus et des prestations sociales leur permet d'avoir 583 euros par mois, ce qui n'est donc clairement pas suffisamment pour vivre et les met dans une situation d'extrême pauvreté. Parmi les mères isolées, celles de nationalité étrangère (46%) n'ont généralement aucune ressource. »

Aurélie Mercier, chargée de projets et de plaidoyer Solidarités familiales au Secours Catholique, et **Mathilde Nugue**, responsable du département Analyse des pauvretés et des territoires au Secours Catholique

« Le lien avec les familles monoparentales est qu'il est absolument avéré, démontré, qu'il y a un lien direct [avec la pauvreté]. Les femmes, dans le pays, sont à 85% cheffes de famille, elles occupent les emplois les moins rémunérateurs, majoritairement, et les charges courantes ne sont pas partagées, de fait, puisqu'elles sont seules. C'est évident que, quand on parle de pauvreté des enfants, on revient sur le sujet de la famille monoparentale. »

Anne Rubinstein, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté



PRIVATION PRÉJUDICIABLE À L'ACCÈS AUX SAVOIRS

La privation préjudiciable à l'accès aux savoirs concerne les supports traditionnels comme les livres, mais aussi l'ordinateur et internet. Cet indicateur prend également en compte le fait de ne pas avoir un endroit chez soi pour faire ses devoirs dans le calme. **Sachant que l'absence d'une de ces cinq dimensions a été considérée comme une condition suffisante pour être considéré en situation de privation relative à l'accès aux savoirs, on peut constater que 25,7% des répondants entrent dans cette catégorie (voir Tableau 5, en annexe).**



25,7%

des répondants sont confrontés à des privations préjudiciables à leur accès aux savoirs.

Voir Tableau 5 – Répartition des enquêtés selon les privations préjudiciables à l'accès aux savoirs

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

Les privations dans ce domaine varient également fortement selon les facteurs sociodémographiques (voir Tableau 6, en annexe). Les filles sont de façon significative moins touchées que les garçons (23,0% contre 28,2%). Ce constat doit être interprété en lien avec l'hypothèse d'une plus grande présence des filles dans la sphère domestique et de la valorisation, chez ces dernières, d'occupations en relation avec les attitudes favorables aux apprentissages et aux acquisitions valorisés en matière d'accès aux savoirs (lecture, recherche sur internet, application scolaire...), ce qui explique aussi leurs résultats scolaires globalement meilleurs que les garçons du même âge.

Il existe de fortes variations selon l'âge. Les privations dans l'accès aux savoirs passent de 32,7% pour les enfants de 6 à 10 ans à 19,9% pour les préadolescents et 18,6% pour les adolescents. Cet écart s'explique au moins en partie par le fait que l'espace intérieur réservé aux plus petits peut être moindre que celui des plus âgés. On peut y voir aussi un effet du contrôle des parents sur l'usage des ordinateurs et de l'accès à internet pour les plus jeunes. Pour les élèves de collège et de lycée, de surcroît, certaines communes fournissent des ordinateurs ou tablettes pour assurer leurs études.

Ce type de privation varie aussi selon la situation familiale. Les enfants et adolescents vivant dans une famille monoparentale ou sans aucun de leurs deux parents sont nettement plus défavorisés que ceux vivant dans une famille comprenant les deux parents (respectivement, 30,7% et 53,9% contre 23,0%). Soulignons aussi que les enfants vivant avec leurs deux parents en garde alternée ne sont pas plus défavorisés dans ce domaine que ceux qui vivent en permanence avec leurs deux parents.

Les écarts en termes d'accès aux savoirs sont particulièrement élevés entre les enfants et adolescents vivant en quartier de la politique de la ville et les autres (32,6% contre 24,3%). **Mais ils sont beaucoup plus élevés encore selon le type de résidence : 68,2% pour les enfants vivant en logement non ordinaire, contre 23,9% pour les autres.**

Le modèle multivarié (voir Tableau 7, en annexe) confirme les effets propres de chacun des facteurs sociodémographiques pris en compte, ce qui permet de confirmer la stabilité et la spécificité des déterminants de l'accès aux savoirs. Soulignons ici que ces facteurs continuent d'être statistiquement significatifs, y compris quand on ajoute l'indicateur de privation matérielle dans ce modèle, lequel a un effet très fort : **les enfants et adolescents considérés en situation de privation matérielle ont 3,6 fois plus de risque que les autres d'être également défavorisés dans l'accès aux savoirs.**



Les enfants en situation de privation matérielle ont

3,6 fois

plus de risque de faire également l'expérience de privations préjudiciables à leur accès aux savoirs par rapport aux autres enfants.



Les enfants vivant en famille monoparentale ont

1,4 fois

plus de risque de faire l'expérience de privations préjudiciables à leur accès aux savoirs par rapport aux autres enfants.



Les enfants vivant en quartier de la politique de la ville ont

1,2 fois

plus de risque de faire l'expérience de privations préjudiciables à leur accès aux savoirs par rapport aux autres enfants.



Les enfants vivant sans aucun de leurs parents ont

2,1 fois

plus de risque de faire l'expérience de privations préjudiciables à leur accès aux savoirs par rapport aux autres enfants.



Les enfants hébergés ou vivant en institution ont

3,9 fois

plus de risque de faire l'expérience de privations préjudiciables à leur accès aux savoirs par rapport aux autres enfants.



Voir Tableau 7 – Facteurs explicatifs du cumul des privations dans l'accès aux savoirs

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

Lecture : parmi les répondants à la Consultation nationale des 6-18 ans, les enfants vivant en famille monoparentale ont 1,4 fois plus de risque de faire l'expérience de privations préjudiciables à leur accès aux savoirs par rapport aux autres enfants.

Quand on décompose cet indicateur global de privations en prenant en compte de façon distincte la privation de livres, d'ordinateur et d'espace pour travailler à la maison (voir Tableau 8, en annexe), on retrouve pour chacune

d'entre elles les mêmes tendances en termes d'effets des facteurs sociodémographiques, ce qui permet de souligner le caractère cumulatif des privations dans ce domaine.



ZOOM SUR... LES ANGLES MORTS DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN FRANCE

La non-scolarisation

2,8% des participants ont répondu qu'ils ne vont pas à l'école. Rapporté aux plus de 12 millions d'enfants et d'adolescents entre 3 et 17 ans en France¹⁷, cela pourrait représenter plus de 330 000 enfants et adolescents non scolarisés en France. L'UNICEF France porte une attention particulière aux enjeux de non-scolarisation en France depuis plusieurs années¹⁸, et estime qu'ils constituent l'angle mort de l'école de la République, en dépit des articles 28 et 29 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui garantissent à chacun le droit à l'éducation. L'UNICEF France s'inquiète du manque criant de données concernant les enfants non scolarisés en France et de l'invisibilisation des enfants et adolescents non-scolarisés qui nuit à leur accès à l'école. En juin 2023, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a lui aussi interpellé la France sur ce phénomène, exhortant le gouvernement à prendre des mesures urgentes pour améliorer le taux de scolarisation. La France s'était engagée dans le cadre de son plan d'action pour la Garantie européenne pour l'enfance à lancer un Observatoire national de la non-scolarisation. Malgré un engagement réaffirmé à l'occasion du Comité interministériel de l'enfance de novembre 2023, ce dernier n'est toujours pas mis en œuvre.

Le plurilinguisme

35,5% des participants à la Consultation nationale des 6-18 ans déclarent qu'ils sont plurilingues (30,6% qui parlent le français et une ou plusieurs langues à la maison, et 4,9% qui parlent uniquement une ou d'autres langues que le français). Le plurilinguisme de la population scolaire est malheureusement trop peu appréhendé par l'institution scolaire, contrairement à d'autres pays. Dans son rapport « *Dans toutes les langues : réussir à l'école quand on ne maîtrise pas le français* »¹⁹, l'UNICEF France appelle à une meilleure prise en compte de l'ensemble des langues de l'élève, notamment celles qui ne sont enseignées ni dans le cadre des langues vivantes étrangères ni dans celui des langues et cultures régionales. Les enseignants français ne sont pas suffisamment accompagnés et formés pour mettre en œuvre des approches pédagogiques qui leur permettraient de s'appuyer sur les langues de tous les élèves pour faciliter l'apprentissage et la maîtrise du français et leur réussite éducative. Pourtant, de nombreux travaux de recherche sur la didactique des langues soulignent l'intérêt de s'appuyer sur sa langue première pour maîtriser d'autres langues et pour contribuer au développement de ses capacités et de ses compétences dans d'autres domaines tels que les mathématiques.



EXTRAIT DE L'ENQUÊTE CONDUITE PAR ENTRETIENS AUPRÈS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS ET DE LEURS PARENTS LE LOGEMENT COMME FREIN DANS L'ACCÈS AUX SAVOIRS

Les familles résidentes du quartier dans lequel l'enquête par entretiens s'est déroulée appartiennent souvent aux couches sociales les plus défavorisées. De nombreuses familles manquent de ressources matérielles et habitent pour la plupart dans des logements sociaux souvent mal entretenus et étroits, ce qui rend leur quotidien difficile. Toutes les personnes interviewées sont logées dans des logements sociaux. Ce cadre pose en soi des conditions de vie particulières.

Prenons l'exemple de Mamadou, qui a participé à l'enquête. Né dans cette ville du nord de l'Île-de-France, Mamadou a 17 ans et vient d'une fratrie nombreuse. Il a quatre sœurs et trois frères avec lesquels il vit au sein du domicile familial, sauf en ce qui concerne sa sœur aînée, qui vit seule. Mamadou doit partager une seule chambre avec ses trois frères, et n'a pas d'espace ni de bureau de travail pour lui seul. Si Mamadou affirme bien aimer son quartier, il déplore toutefois que les logements sociaux n'y soient pas adaptés, car souvent trop petits eu égard au nombre de membres des familles y habitant. Pour cette raison, il affirme vouloir déménager pour aller vivre dans un quartier où les logements correspondent mieux aux besoins de sa famille. Dans l'enquête, les parents sont assez nombreux

17. Insee, Enquête Enfants des familles par âge et type de famille, 2024.

18. UNICEF France, Lettre ouverte à la Première ministre sur la lutte contre la non-scolarisation, 2023.

19. UNICEF France, « Dans toutes les langues : réussir à l'école quand on ne maîtrise pas le français », 2024.

à blâmer la qualité des logements sociaux dans le quartier. Au-delà de la question de la surface perçue comme inadaptée, l'état dégradé des logements revient également de manière récurrente.

Le manque d'espace et de calme chez soi pour faire ses devoirs est un fait mentionné de façon récurrente, notamment par les enfants et les adolescents issus de familles nombreuses et habitant des logements étroits. Si certains affirment ne pas ressentir cela comme un problème et/ou prennent l'habitude d'aller travailler dans les bibliothèques ou au CDI de leur collège ou lycée, d'autres soulignent leurs difficultés à se concentrer sur leurs devoirs dans l'espace familial, faute de silence ou en raison de la nécessité de s'organiser avec ses sœurs et ses frères dans l'usage du bureau.

Les bibliothèques et les médiathèques dans le quartier semblent jouer un rôle crucial pour certains enfants et adolescents désireux d'emprunter des livres ou de travailler en dehors des horaires scolaires. Certains fréquentent régulièrement ces lieux avec leurs amis. Or, une partie importante disent aussi ne pas avoir l'habitude de s'y rendre. Il est important de souligner que la privation de livres chez soi peut avoir pour conséquence un développement plus difficile de la pratique de lecture.

Par ailleurs, habiter un logement social dans ce quartier représente aussi des incertitudes et des inquiétudes chez les enfants et les adolescents sur un autre aspect. En effet, une partie des logements sociaux dans le quartier sont destinés à la démolition prévue dans le cadre du projet de réhabilitation urbaine du « Grand Paris ». L'incertitude concerne, en premier lieu, le relogement, car les familles ignorent quand et où elles seront relogées.



CE QUE LES ENFANTS ONT À NOUS DIRE SUR... L'ACCÈS AUX SAVOIRS

Constat issu des groupes de discussion

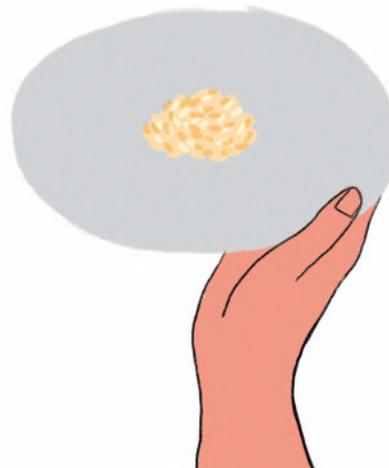
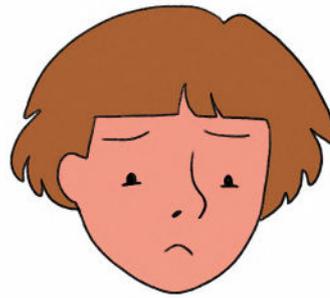
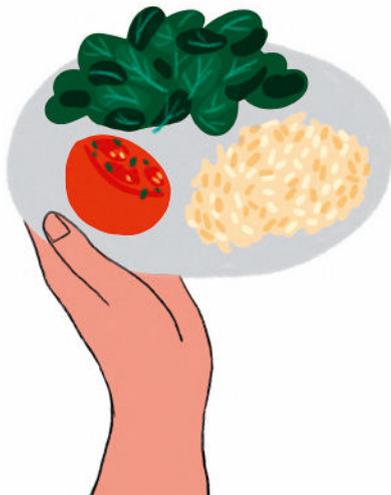
Certains enfants et adolescents, notamment dans les Outre-mer, déplorent de mauvaises conditions d'apprentissage à l'école : températures très élevées en classe, manque de matériel, ...



REGARDS D'EXPERTS SUR... LES PRIVATIONS DANS L'ACCÈS AUX SAVOIRS

« La scolarisation de ces enfants est une priorité. [...] Dans les mesures nouvelles, nous avons un enjeu de gratuité de l'école publique. Elle est censée être publique, laïque et gratuite, mais elle n'est pas si gratuite que ça. Il y a les fournitures scolaires, même si de plus en plus de collectivités mettent à disposition des packs gratuits (Marseille, Clichy-sous-Bois, ...), mais il y a quand même toujours cette course infernale aux fournitures scolaires et c'est un marqueur discriminant dès le départ. Il y a ceux qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas, ceux qui ont les belles choses et ceux qui ne les ont pas. Cela marque très vite, plus encore, à l'école élémentaire, que les tenues. [...]. Au-delà de ça, moi, je rêverais d'une école où les enfants n'arrivent avec rien et où on leur fournit tout, et que les apprentissages ne se fassent qu'à l'école. À partir du moment où l'on fait peser une partie de la réussite sur les familles, on est dans la reproduction. »

Anne Rubinstein, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté



2.3

PRIVATION PRÉJUDICIABLE À LA SANTÉ

Analysons maintenant les privations préjudiciables à la santé. Commençons par les privations alimentaires. **Parmi les enfants et les adolescents qui ont participé à la Consultation nationale des 6-18 ans, 22,8% d'entre eux mangent moins de trois repas par jour, (voir Tableau 9, en annexe), 11,9% mangent seulement une fois par semaine (ou moins souvent) de la viande, du poisson ou un œuf (ou l'équivalent en protéines). Et 11% mangent seulement une fois par semaine (ou moins souvent) des fruits et des légumes.** Ces proportions montrent que l'équilibre alimentaire est loin d'être assuré pour l'ensemble des enfants et adolescents. S'agissant de la prévention en matière de santé dentaire, nous constatons que 15,5% des enfants et adolescents de notre échantillon ne vont jamais chez le dentiste ou moins d'une fois tous les trois ans.

Si les campagnes de sensibilisation en matière de consommation alimentaire ou de

prévention dentaire atteignent leurs limites, c'est qu'elles viennent en réalité buter sur des déterminants économiques et sociodémographiques qu'il convient de prendre en compte.

Examinons ces déterminants à la fois sur le fait de ne pas prendre trois repas par jour (comme expression d'une privation alimentaire) et sur le fait de ne pas aller chez le dentiste (voir Tableau 9, en annexe).

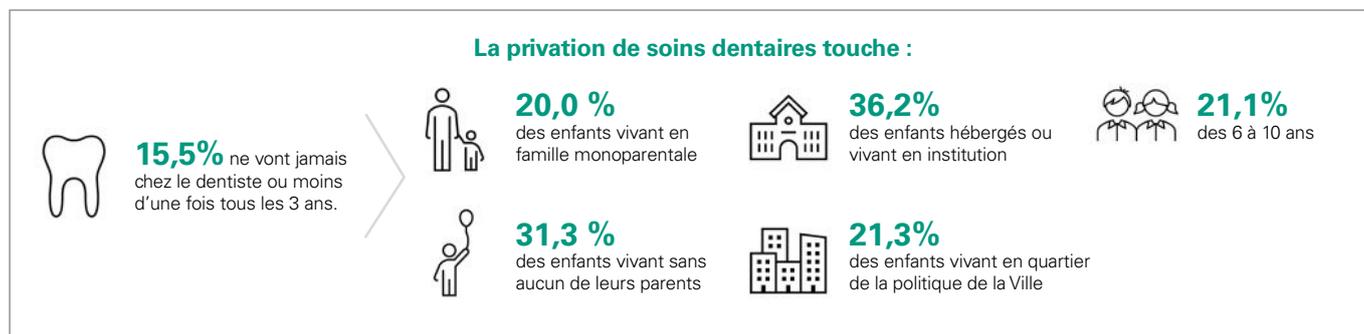
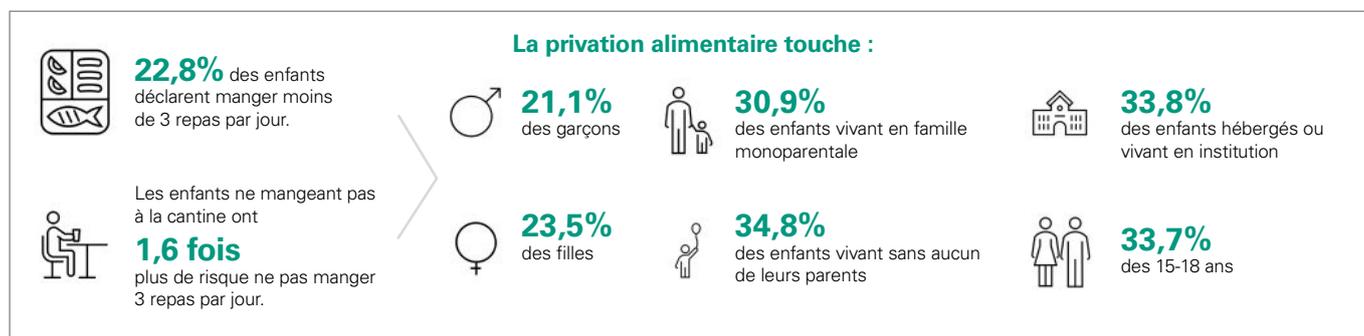
La privation alimentaire touche un peu plus les filles que les garçons (23,5% contre 21,1%), mais la variation selon l'âge s'avère beaucoup plus marquée. Elle croît en effet fortement lorsque l'on passe d'une catégorie d'âge à une autre : 17,6% pour les 6-10 ans, 22,1% pour les 11-14 ans et 33,7% pour les 15-18 ans. Dans notre échantillon, un tiers des adolescents ne prennent pas trois repas par jour. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer. Le contrôle parental sur la consommation alimentaire s'affaiblit à l'adolescence, lorsque la recherche d'autonomie augmente et que les repas se prennent plus régulièrement hors du domicile familial. Il faut sans doute y voir aussi l'effet d'une alimentation quotidienne plus désordonnée ou moins tenue par les rythmes ordinaires. Enfin, on pourra

considérer aussi la prégnance des normes esthétiques sur le comportement alimentaire et le souhait de nombreux enfants et adolescents d'éviter le surpoids en adoptant des pratiques pas toujours adaptées.

On notera ici encore des variations importantes selon la situation familiale : la fréquence de cette privation est significativement plus faible parmi les enfants ou adolescents vivant avec leurs deux parents (20,6%, contre 30,9% pour ceux vivant dans une famille monoparentale et 34,8% pour ceux qui ne vivent sans aucun de leurs deux parents). La différence entre les quartiers de la politique de la ville et les autres n'est pas significative. **En revanche, elle l'est entre les enfants et adolescents qui vivent en logement ordinaire et ceux qui vivent en centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants ou en établissement de la PJJ (22,2% contre 33,8%).** Dans ce contexte, il semble important de souligner le rôle protecteur que peut jouer la restauration scolaire. Dans notre échantillon, 69,7% des enfants et adolescents mangent régulièrement à la cantine, 8,9% de temps en temps et 21,3% rarement ou jamais. Or, les premiers sont bien moins nombreux à ne pas manger 3 repas par jour (19,7% contre

29,5% de ceux qui n'y vont jamais ou rarement). **Même en tenant compte de l'ensemble des variables sociodémographiques exposées ci-dessus, le fait de ne pas manger à la cantine multiplie par 1,6 le risque de ne pas suivre la norme sanitaire des 3 repas par jour (tableau multivarié non présenté).**

La privation de soins dentaires confirme l'effet significatif des variables sociodémographiques sur les comportements préventifs en matière de santé. Les enfants sont proportionnellement plus nombreux à ne pas aller chez le dentiste (21,1%) que les préadolescents (10,5%) ou les adolescents (11%). **Il est frappant de constater qu'une fois encore, les enfants ou adolescents de famille monoparentale et ceux vivant sans aucun de leurs deux parents sont nettement plus défavorisés dans ce domaine.** Il en est de même pour les enfants habitant dans un quartier de la politique de la ville ou dans un logement non ordinaire (respectivement 21,3% et 36,2% ne vont pas chez le dentiste). Ceci n'est pas indépendant d'un résultat bien connu en épidémiologie sociale, à savoir que les soins dentaires sont ceux pour lesquels le renoncement aux soins pour raisons financières est le plus fréquent²⁰.



Voir Tableau 9 – Privations préjudiciables à la santé selon les facteurs sociodémographiques

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

Lecture : parmi les répondants à la Consultation nationale des 6-18 ans, 23,5% des filles sont concernées par la privation alimentaire.

20. Caroline Després, Paul Dourgnon, Romain Fantin, Florence Jusot. Le renoncement aux soins pour raisons financières : une approche économétrique. Question d'économie de la santé, n°169, 6 p., 2011.



EXTRAIT DE L'ENQUÊTE CONDUITE PAR ENTRETIENS AUPRÈS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS ET DE LEURS PARENTS LA RESTAURATION SCOLAIRE, UN LEVIER PAS TOUJOURS EFFICACE POUR GARANTIR L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE

L'enquête par entretiens a montré que les enfants qui ne fréquentent pas la cantine scolaire sont les plus susceptibles de ne pas manger trois repas par jour. Avec la politique de la tarification sociale (mise en place de tarifs différenciés pour les familles selon leurs revenus et le nombre d'enfants du foyer), la cantine peut faciliter l'accès à des repas équilibrés pour les enfants et les adolescents, sur le temps scolaire. L'enquête qualitative a cherché à saisir les limites de ce dispositif en identifiant des logiques familiales d'auto-exclusion de la cantine scolaire.

En effet, en dépit de cette mesure, déployée dans une partie des communes françaises, certains parents affirment que la préparation des plats à la maison est plus économique et garantit une meilleure qualité des repas. Plusieurs parents ont affirmé penser être éligibles à ce dispositif, en raison de leurs revenus familiaux, mais se sentir découragés face aux démarches administratives à mettre en œuvre afin de pouvoir en bénéficier.

La qualité des plats servis à la cantine scolaire, qui est jugée mauvaise, voire potentiellement préjudiciable à la santé de leurs enfants, est aussi une raison pour laquelle des parents ne souhaitent pas que leurs enfants déjeunent à la cantine scolaire. La mère de Zakaria explique : « Je ne sais pas ce qu'ils leur préparent à la cantine, mais je voyais que mon fils avait des mauvaises réactions à la nourriture qu'il mangeait là-bas. Parfois, il revenait de l'école, il vomissait. Puis il ne voulait plus y manger. Quand il y allait, il ne mangeait rien. [...] Je suis à la maison [femme au foyer], je peux venir le chercher et lui préparer à manger à la maison sans difficulté. Comme ça, je suis sûre qu'il mange de bonnes portions et de la bonne nourriture. »

Les spécificités de certains régimes alimentaires sont aussi invoquées. Certains parents sont défiants vis-à-vis de la cantine scolaire car dans l'impossibilité de vérifier si le régime alimentaire de leurs enfants y est respecté.

Enfin, le dernier motif évoqué sur le sujet est l'environnement dans lequel les enfants évoluent lors de la pause méridienne. Avant d'être scolarisée à son domicile, Virginie n'appréciait pas la cantine scolaire et en a finalement été retirée par ses parents. « La nourriture était assez correcte, dit-elle, mais c'était le comportement des personnes dont j'étais accompagnée que je n'aimais pas. Le bruit, les chamailleries, les batailles de nourriture. Alors, je préférais rentrer déjeuner chez moi pour ne pas être exposée à cela. »



CE QUE LES ENFANTS ONT À NOUS DIRE SUR... LEUR SANTÉ, LEUR ALIMENTATION

Constats et verbatims issus des groupes de discussion

Constat n°1 : Certains enfants et adolescents hébergés déplorent un éloignement certain des infrastructures de santé de leur lieu de vie, et particulièrement des hôpitaux et médecins spécialisés, en cas d'urgence.

Constat n°2 : Les enfants jugent majoritairement les repas servis à la cantine de mauvaise qualité (goût, température des plats, fraîcheur des aliments, ...).

Constat n°3 : Les portions servies sont jugées insuffisantes à la cantine scolaire, car peu adaptées à la diversité des besoins et des appétits. Les enfants et les adolescents interrogés affirment avoir fréquemment faim après le déjeuner ou dans l'après-midi, devant attendre de rentrer chez eux pour manger à nouveau.

Constat n°4 : À la cantine scolaire, les alternatives pour les enfants ayant des régimes alimentaires spécifiques sont souvent jugées insatisfaisantes, car absentes ou disponibles en faible quantité - générant ainsi un sentiment d'injustice. Ces régimes ne seraient parfois pas rigoureusement respectés.

Constat n°5 : Le prix de la restauration scolaire est considéré comme trop élevé au regard de la qualité et de la quantité des repas servis. Certains enfants préfèrent ou sont contraints de trouver une solution alternative, au détriment de leur équilibre alimentaire ou de leur sociabilité. Les enfants et les adolescents déplorent ainsi une alimentation de qualité qui n'est pas accessible à tous (certains privilégiant les fast-foods, souvent peu onéreux, ou apportant leurs propres repas, sans possibilité de manger à la même table que les autres).

« Un truc qui me dérange à [nom de la ville], c'est qu'il n'y a pas assez d'hôpital. Par exemple, les urgences. Par exemple, quand ma mère a dû accoucher, on n'a pas de voiture, du coup, elle a dû faire tout le trajet jusqu'à l'hôpital en métro alors qu'elle devait accoucher. »

« Parfois, [à la cantine] c'est dans des sachets, c'est froid, c'est congelé à l'intérieur, il n'y a pas de goût. »

« Ça leur donne faim [aux enfants ayant des régimes alimentaires spécifiques], quand nous on mange de la viande alors qu'eux, ils n'en ont pas. Ils doivent avoir soit du poisson soit de la sauce, du coup, ils en ont marre et ça leur donne faim. »

« Les autres, ils mangent de la viande et tout et nous, comme on ne peut pas manger du porc, on a que de la purée [à la cantine]. »

« Déjà, en un trimestre, tu dois payer environ 270€ [pour la cantine] [...] En général, ils ne t'en donnent pas beaucoup, et ce n'est pas très bon. Enfin, ça dépend des repas mais pour 270€, on aurait pu avoir mieux. »

« J'achète une gamelle, elle reste chauffée toute la journée et donc, bah, je prends ça tous les matins et c'est mieux que la cantine et c'est moins cher. »

REGARDS D'EXPERTS SUR... LES PRIVATIONS LIÉES À L'ALIMENTATION

« Un exemple : s'il y a une sortie organisée par l'école et qu'il y a un pique-nique à préparer, cela devient tout de suite très compliqué [pour les familles à la rue ou hébergées, qui n'ont pas de cuisine]. Pour assurer les repas du quotidien, ces familles vont effectivement pouvoir se rendre dans des associations de distribution alimentaire mais avec des aliments déjà transformés, qui ne sont pas à cuisiner et dont on sait que les qualités nutritionnelles sont mauvaises. Et en plus, cela les met dans une situation inconfortable : on sait que la cuisine peut être un plaisir, un moment de transmission dans l'histoire de la famille et donc on prive ces familles de ça. Et puis, il y a les autres familles, qui disposent d'une cuisine et d'autres problématiques peuvent également surgir, notamment sur l'accès à une alimentation de qualité à des tarifs cohérents avec leurs revenus. [...] Il y a la restauration collective et notamment la cantine scolaire : dans bon nombre de cantines, on ne propose pas de tarifs en fonction des revenus des familles et l'approvisionnement n'est pas suffisamment biosourcé, local, ce qui permettrait aux enfants de découvrir d'autres environnements culinaires. C'est une problématique importante, l'accès à l'alimentation. »

Aurélie Mercier, chargée de projets et de plaidoyer Solidarités familiales au Secours Catholique, et **Mathilde Nugue**, responsable du département Analyse des pauvretés et des territoires au Secours Catholique

ZOOM SUR... LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS

Comment se porte la santé mentale des enfants consultés ?

Plus d'un tiers des enfants consultés (36,3%) déclarent « être tristes ou ne plus avoir goût à rien », et 30,6% des enfants consultés déclarent avoir déjà pensé au suicide. Ces données s'inscrivent dans la tendance nationale d'augmentation des épisodes dépressifs particulièrement chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. Ainsi, selon Santé publique France, en 2021, 20,8% des jeunes adultes (18-24 ans) ont été affectés par la dépression. Plus récemment, l'enquête nationale ENCLASS sur le bien-être des élèves²¹, publiée en avril 2024, a révélé qu'un adolescent sur 7 présente de graves risques de dépression, et 1 fille sur 4 au collège (25,5%) ou au lycée (23,1%) a déclaré avoir déjà eu envie de mourir (contre respectivement 10,5% et 9,9% des garçons). En adoptant une grille de lecture genrée de ces risques, Santé publique France a souligné que les inégalités sociales face au risque suicidaire ont été accrues après la crise du Covid-19 : le taux de tentatives de suicide des adolescentes de 15 à 19 ans faisant partie des 25% les plus pauvres de la population s'établit à près de huit fois le taux observé pour les adolescents du même âge appartenant aux 25% les plus aisés. Ce croisement des vulnérabilités alliant genre et situation socio-économique appelle à une réponse coordonnée et adaptée, prenant en compte tous les facteurs de risque pour la santé mentale des enfants.

Par ailleurs, 50,7% des enfants consultés dans le cadre de la Consultation nationale des 6-18 ans se déclarent « stressés ou angoissés » (de temps en temps, souvent ou tout le temps). Cette angoisse, pour 55,2% des enfants, peut être liée à une « inquiétude que leur famille ou leur entourage n'aille pas bien ». Ces préoccupations rappellent la nécessité d'offrir un cadre de vie rassurant pour les enfants, dans leur environnement proche, mais aussi à une échelle plus sociétale, car cette stabilité apportée par les adultes est indispensable à leur construction. Comme l'explique la docteure en neurosciences Samah Karaki dans plusieurs de ses travaux, l'expérience de l'incertitude est éprouvante sur le plan cognitif, et même stressante. Un manque de clarté, de visibilité et donc de projection, peut déclencher une réponse au stress, traitée de la même manière qu'un conflit ou qu'une douleur physique.

21. Santé publique France, Étude Enclass « Santé mentale et bien-être chez les jeunes : les garçons se sentent mieux que les filles », 2024.

Toutes ces données confirment donc l'alerte portant sur la dégradation de la santé mentale des enfants, et l'urgence de proposer des réponses adaptées aussi bien pour favoriser un contexte de vie moins angoissant pour les enfants que pour prévenir l'apparition de troubles.

Lever le tabou sur la santé mentale

Pour 47,2% des enfants consultés, il arrive qu'ils perdent confiance en eux. Face à ce mal-être identifié par les enfants, 76,6% soulignent ne pas en avoir parlé à un médecin, un psychologue ou un professionnel de santé. Lorsqu'il s'agit d'identifier les raisons de ce silence, on retrouve trois réponses principales (question à choix multiples) : « Je pense qu'on ne me prendra pas au sérieux » (73,8%), « Je ne vois pas à quoi ça sert d'en parler ou je trouve que ce n'est pas grave » (67%) et « J'ai peur ou j'ai honte d'en parler » (60,8%).

Ces réponses alertent car elles peuvent traduire une faible prise en compte de l'opinion de l'enfant ainsi qu'une participation limitée dans le soin. Cela illustre également le sentiment d'isolement vécu par les enfants. Par ailleurs, nous retrouvons également une méfiance et une stigmatisation portant sur les prises en charge médico-sociales, opinions qui restent solidement ancrées dans notre société²². Enfin, d'autres raisons justifient le silence des enfants sur le mal-être : 56,7% des enfants consultés expliquent ne pas savoir à qui en parler (manque de connaissance des ressources existantes), et 47,6% soulignent qu'il est compliqué de prendre rendez-vous ou que cela coûte cher (barrière financière dans l'accès aux soins). Ces silences rappellent l'importance de continuer à **déstigmatiser la thématique de la santé mentale, de mieux faire connaître les dispositifs de prise en charge et de garantir leur accessibilité, pour chaque enfant.**

Le sentiment de solitude, un enjeu de santé publique

Les témoignages de la Consultation nationale des 6-18 ans font émerger des données portant sur un enjeu de santé publique essentiel, mais pour l'instant peu visible dans les politiques publiques de santé : celui du sentiment de solitude et d'isolement vécu par les enfants. En ce sens, **plus d'un quart des enfants (25,7%) déclarent se sentir seuls ou isolés** (de temps en temps, souvent, tout le temps). À l'échelle nationale, le rapport annuel sur les Solitudes de 2021²³ souligne qu'un jeune (15-30 ans) sur trois (33%) déclarait se sentir seul (souvent, presque tous les jours) pendant la pandémie de Covid-19, et en 2023, 26% des 15-25 ans se sentaient régulièrement seuls, contre 16% des 70 ans et plus. Dans le contexte actuel postpandémie, la situation reste très préoccupante puisque les opportunités de tisser du lien social sont rétablies mais que le sentiment de solitude et d'isolement persiste. Le caractère indispensable des liens sociaux sur le bon développement des individus est régulièrement rappelé par l'Organisation mondiale de la santé, qui a créé en 2023 une nouvelle commission spécifique sur le lien social. Cette commission a pour objectif d'aborder la question de la solitude en tant que « menace urgente pour la santé », de promouvoir en priorité les liens sociaux et d'accélérer la mise à l'échelle des solutions dans les pays, indépendamment de leur niveau de revenu. En France, en 2025, les Semaines d'informations sur la santé mentale porteront sur le thème « Pour notre santé mentale, réparons le lien social ».

2.4

PRIVATION DE SOCIABILITÉ AMICALE

La privation en matière de sociabilité amicale concerne un tout autre domaine que les politiques publiques ne prennent en considération qu'indirectement. Il est d'ailleurs difficile de concevoir l'action publique dans ce domaine car la sociabilité amicale relève principalement du contrôle qu'exercent les parents sur leurs enfants et des moyens qu'ils envisagent pour l'encadrer.

Les critères retenus pour l'évaluer sont variés : passer du temps avec des amis en dehors de chez soi et de l'école, pouvoir organiser une fête pour son anniversaire ou un autre événement, pouvoir inviter des amis là où l'on vit. **Parmi les enfants et les adolescents qui ont participé à la Consultation nationale des 6-18 ans, 7,3% ne passent jamais de temps avec des amis en dehors de chez eux et de l'école, 10,9% ne peuvent pas organiser de fête pour leur anniversaire ou un autre événement et 7,1% ne peuvent jamais inviter d'amis là où ils vivent.**

Les variations sont significatives selon toutes les caractéristiques sociodémographiques

22. Sondage IFOP, « Les Français et leur bien-être mental », 2023.

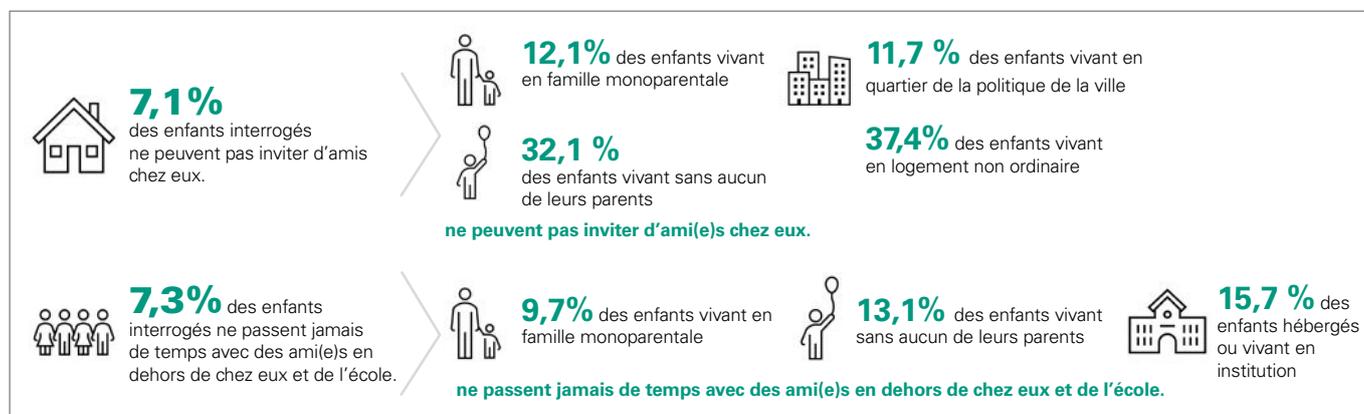
23. Fondation de France, Rapport sur les solitudes de la Fondation de France, 2021.

prises en compte (voir Tableau 10, en annexe). Sur chacun des trois critères, les filles sont un peu moins défavorisées que les garçons. Il existe également un effet d'âge, mais celui-ci ne va pas toujours dans le même sens selon les critères. Les enfants de 6 à 10 ans sont proportionnellement plus nombreux à être privés de temps dans les relations amicales ou de possibilité d'inviter des amis chez eux. En revanche, les adolescents sont proportionnellement plus nombreux à ne pas pouvoir organiser une fête (15,7% contre 9% pour les 6-10 ans), la conception et l'organisation de la fête impliquant généralement des moyens croissants en fonction de l'âge.

On retrouve encore un effet systématique de la situation familiale. **Quel que soit le critère pris en compte, les enfants et adolescents vivant en famille monoparentale ou sans aucun de**

leurs deux parents sont nettement plus privés de sociabilité amicale que les autres. Il en est de même pour ceux qui habitent dans un quartier de la politique de la ville ou qui vivent dans un logement non ordinaire.

Si l'on considère la sociabilité amicale comme une dimension essentielle du lien de participation élective²⁴, lequel, on le sait, est indispensable pour garantir l'intégration sociale et l'équilibre psychologique, on ne peut alors qu'être frappé par les inégalités qui se creusent dès l'enfance. Les conditions nécessaires pour tisser ces relations varient en effet très fortement selon le milieu social. **Elles sont constitutives de l'habitus relationnel de l'individu et traduisent de moindres possibilités dans les milieux précaires à entretenir dès l'enfance et dans la durée un réseau social vaste et diversifié.**



Voir Tableau 10 – Privation de sociabilité amicale selon les facteurs sociodémographiques

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans, 2024.

Lecture : Parmi les répondants à la Consultation nationale des 6-18 ans, 11,7% des enfants vivant en quartier de la politique de la ville déclarent ne pas pouvoir inviter d'amis chez eux.



**EXTRAIT DE L'ENQUÊTE CONDUITE PAR ENTRETIENS AUPRÈS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS ET DE LEURS PARENTS
UNE SOCIABILITÉ PARFOIS CONTRAINTE**

Les parents peuvent exercer un certain contrôle sur les fréquentations amicales de leurs enfants, y compris dans ce quartier de la politique de la ville. Il semblerait que les pratiques des parents sur le sujet soient influencées par la perception qu'ils ont du quartier et l'image que celui-ci a, à l'extérieur. De nombreux parents craignent des agressions ou des relations amicales qu'ils ne valident pas pour leurs enfants. Certains parents prévoient ainsi de déménager en raison de ces risques identifiés. D'autres souhaitent, par exemple, les inscrire à des cours d'arts martiaux à des fins d'auto-défense, ou préfèrent que leurs enfants sociabilisent sur les réseaux sociaux depuis la maison.

Nadia, une mère de quatre enfants entre 1 an et 10 ans qu'elle élève seule, explique : « Je ne les [ses enfants] laisse pas sortir seuls et je n'invite personne chez nous. On ne peut pas faire confiance aux gens des environs, ni même à leurs enfants. Il ne faut pas les inviter chez soi. Les gens voient votre logement, peuvent vous envier. Je ne fais amitié avec personne dans le quartier et je ne laisse pas mes enfants amener d'autres enfants chez nous. J'attends que mes enfants terminent leur éducation à l'école primaire et je ferai une demande de logement pour aller ailleurs. Ce quartier est trop dangereux pour l'avenir de mes enfants. »

Jean a aussi rencontré des difficultés à nouer des amitiés après avoir emménagé dans le quartier : « Il y a des choses que moi, je me dis que ce n'est pas ce que je vais faire, ce n'est pas cette vie-là que je veux vivre. Ce n'est pas que je ne cherche pas à avoir des amis ou que je n'ai pas d'amis. C'est juste qu'il y a des choses que je ne voudrais pas faire. »

24. « Le lien de participation élective (entre conjoints, amis, proches choisis...) relève de la socialisation extra-familiale, lorsque l'individu entre en contact avec d'autres individus, dans le cadre de groupes divers et d'institutions. » – Voir Serge Paugam, *Le lien social*, Que sais-je ?, 2008 (5^e édition, 2022).

« Il est aussi difficile pour les enfants sans domicile d'établir des relations avec leurs pairs, en dehors de la famille. Ils se privent de la possibilité d'établir des relations authentiques avec leurs pairs en dissimulant où ils vivent, en cachant leurs conditions de vie, en n'invitant pas d'amis chez eux, ce qui amène les enfants, souvent, à s'isoler. »

Vanessa Benoit, directrice du Samusocial de Paris

2.5

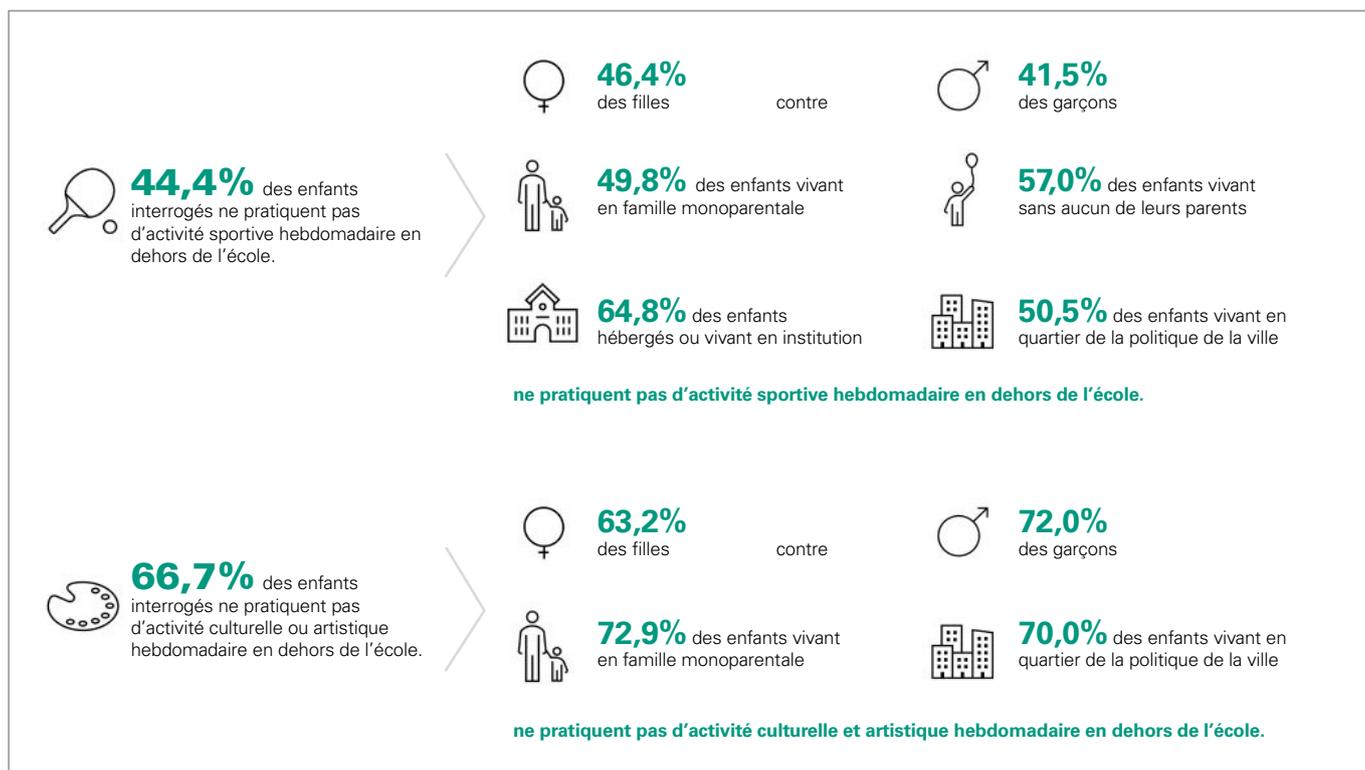
PRIVATION D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

La privation d'activités prend en compte cinq critères : 1) la pratique d'une activité sportive chaque semaine en dehors de l'école ; 2) la pratique d'une activité culturelle et/ou artistique chaque semaine en dehors de l'école ; 3) la possibilité de voir des spectacles, des concerts, de visiter des musées, de participer à des fêtes traditionnelles ou à des fêtes de quartier en dehors de l'école ; 4) la fréquentation d'une bibliothèque ou d'une médiathèque. Dans l'échantillon, la proportion des enfants et adolescents ayant répondu « non » ou « jamais » à chacune de ces questions est élevée : 44,4% pour le premier critère ; 66,7% pour le deuxième, 13,9% pour le troisième et 25% pour le quatrième.

Analysons les variations sociodémographiques pour les deux premiers critères pour lesquels le taux de privation est le plus élevé : la privation d'activités sportives ou culturelles hebdomadaires en dehors de l'école (voir Tableau 11, en annexe). Si les filles sont de façon significative plus privées que les garçons d'activité sportive (46,4% contre 41,5%), ce sont les garçons qui sont nettement plus privés d'activité culturelle (72% contre 63,2%). Ce sont les adolescents qui

se déclarent proportionnellement le plus privés d'activités culturelles (73,2%, contre 68,8% pour les préadolescents et 62,3% pour les enfants). Il existe également des variations importantes selon la situation familiale. Ceux vivant avec leurs deux parents sont globalement moins privés d'activités, aussi bien sportives que culturelles, que les autres, notamment ceux qui vivent avec l'un de leurs deux parents ou sans aucun de leurs deux parents. **Enfin, les inégalités selon le type de quartier sont considérables puisque la proportion d'enfants ou adolescents privés d'activités atteint 50,5% dans les quartiers de la politique de la ville pour les activités sportives et 70% pour les activités culturelles** (contre respectivement 45,4% et 65,3% pour ceux qui vivent dans un autre type de quartier).

Les écarts sont encore plus grands quand on prend en compte le type de résidence. **Ceux qui ne vivent pas en logement ordinaire sont 64,8% à ne pas pratiquer une activité sportive contre 43,4% pour les autres.** En revanche, la tendance s'inverse en matière d'activités culturelles. Les enfants et adolescents vivant dans des structures collectives sont proportionnellement moins nombreux à ne pas pratiquer ce type d'activités (62,1% contre 67,2%), ce qui peut s'expliquer par l'effort déployé par les animateurs de ces structures pour offrir des opportunités de participation dans ce domaine.



Voir Tableau 11 – Privation d'activités sportives ou culturelles en dehors de l'école selon les facteurs sociodémographiques

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

Lecture : Parmi les répondants à la Consultation nationale des 6-18 ans, 57,0% des enfants vivant sans aucun de leurs parents déclarent ne pas pratiquer d'activité sportive hebdomadaire en dehors de l'école.

CE QUE LES ENFANTS ONT À NOUS DIRE SUR... LES LOISIRS

Constats et verbatims issus des groupes de discussion

Constat n°1 : Les enfants et les adolescents apprécient leur environnement de vie lorsque celui-ci permet d'accéder facilement à des espaces verts (parcs, notamment), à des infrastructures de loisirs et à des commerces.

Constat n°2 : Les enfants et adolescents hébergés en centre d'hébergement d'urgence estiment que leur environnement de vie proche n'est souvent pas adapté à leur âge : manque d'espace, d'infrastructures de jeux, d'espaces verts, règlement qui restreint la diversité des activités (ballons, rollers...).

Constat n°3 : Des enfants et des adolescents déplorent l'inadaptation des infrastructures publiques de jeux aux enfants et adolescents en situation de handicap.

Constat n°4 : Les enfants et les adolescents déplorent un inégal accès aux loisirs selon les revenus familiaux.

Constat n°5 : L'espace de la cour de récréation n'est pas perçu comme également réparti entre filles et garçons, les filles se sentant souvent reléguées en périphérie, voire exclues, en raison de l'accaparement des espaces centraux par les garçons et les activités considérées comme masculines (notamment, le football).

« Moi, je trouve que c'est [l'espace extérieur du CHU] trop petit, c'est trop serré. Quand même, il y n'y a pas assez d'espace pour faire du vélo, le préau il est trop petit. De base, c'était prévu pour s'asseoir, pas pour jouer, mais on voulait quand même jouer. Moi, j'aurais bien aimé qu'il y ait un peu plus d'espace. »

« Ce n'est pas toujours adapté aux gens en situation de handicap, les parcs de jeux, c'est plutôt pour les personnes qui sont non handicapées et les personnes handicapées ne peuvent pas en profiter. »

« Il y a des gens qui voudraient avoir, par exemple, des activités extra-scolaires mais qui peuvent se le permettre à cause de leurs moyens, c'est un problème. C'est un problème qui va exister avec tout : que ce soit les activités extra-scolaires, les transports, sur plein de choses. [...], ils vont moins s'épanouir. »

« Mais quand on vit dans l'extrême pauvreté, on n'a pas de disponibilité suffisante pour accompagner ses enfants en sortie dans un musée, une expo, faire du sport... parce que les parents vont être dans une logique de survie, de survie pour leurs enfants d'abord, après pour eux-mêmes, donc leurs principales préoccupations vont être de se nourrir, de se loger, de se vêtir. Donc, tout ce qui peut graviter autour et qui est très important, l'accès à la culture, l'accès au sport, mais aussi les relations sociales, pour des personnes qui vivent dans des conditions très difficiles, le peu de relations sociales influe sur le peu de confiance que peuvent développer les enfants envers d'autres adultes. »

« C'est important pour les enfants de pouvoir avoir une vision plus large des terrains explorés, notamment au lycée, quand interviennent des questions d'orientation, et même plus tard, pour se mettre moins de barrières. Pour certains, la ville du département d'à côté est déjà l'inconnue, il y a un phénomène d'autolimitation. »

Aurélie Mercier, chargée de projets et de plaidoyer Solidarités familiales au Secours Catholique, et **Mathilde Nugue**, responsable du département Analyse des pauvretés et des territoires au Secours Catholique

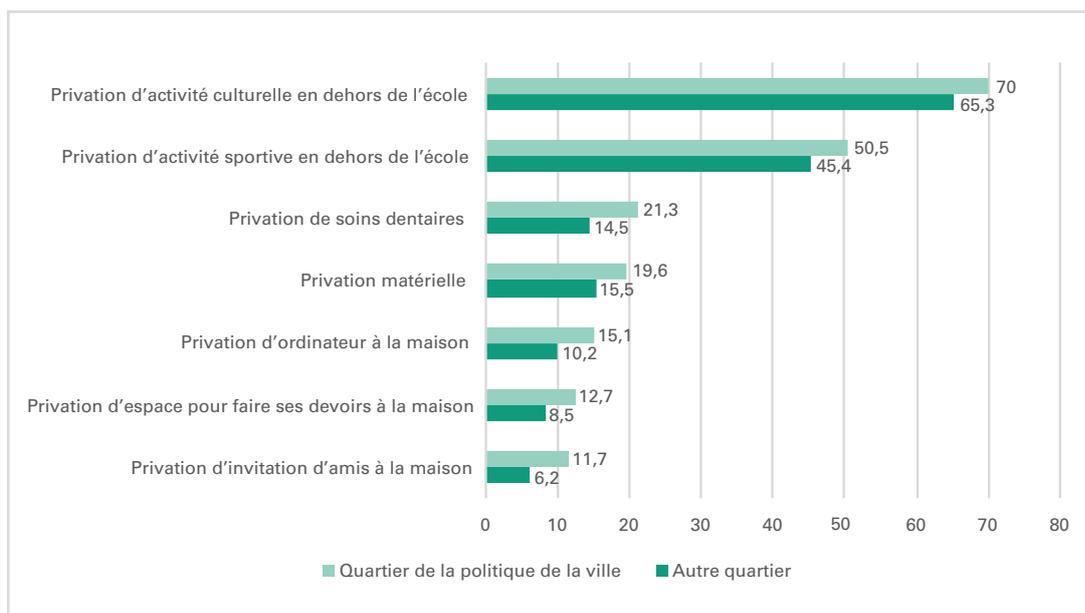
2.6

DES PRIVATIONS QUI SE CUMULENT DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Quel que soit le type de privation, les enfants et adolescents vivant en quartier de la politique de la ville sont toujours dans une situation plus défavorisée comparativement à ceux qui vivent dans un autre type de quartier (voir graphique 1). On peut donc parler d'un effet cumulatif. En matière de privations, les

dimensions diversifiées que nous avons prises en compte ne se compensent pas, elles se cumulent et confortent par conséquent l'image d'une polarisation entre d'un côté une jeunesse globalement à l'abri des formes élémentaires de la pauvreté et, de l'autre, une jeunesse qui y est, au contraire, beaucoup plus exposée. Certes, les inégalités en matière de privations ne se résument pas à ce seul critère du lieu de résidence, mais force est de constater qu'il ressort ici de façon particulièrement nette et qu'il appelle une attention toute particulière, d'autant que ce contexte d'inégalités peut se traduire, comme nous l'avons vu récemment, par des révoltes urbaines des jeunes vivant dans ces quartiers²⁵.

Graphique 1 - Type de privation selon le lieu de résidence (en %)



25. « Le haut niveau de ségrégation urbaine constitue le meilleur prédicteur des violences. La différence la plus marquante entre 2023 et 2005 est l'entrée en scène des villes petites et moyennes, où les adolescents de cités d'habitat social s'identifient aux jeunes des banlieues de grandes métropoles. » Maela Guillaume-Le Gall & Marco Oberti, « Les territoires des émeutes. La ségrégation urbaine au cœur des violences », *La Vie des idées*, 12 avril 2024.

REGARDS D'EXPERTS SUR... LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

« [En 2018] Il est apparu qu'il y avait besoin d'un lieu qui, à la fois, puisse permettre d'unifier et coordonner les politiques de l'État. Chaque ministère a ses politiques spécifiques de lutte contre la pauvreté, mais dans son couloir. On est toujours dans une administration en silo : l'Éducation nationale a des dispositifs spécifiques, la Culture, la Santé, ..., mais ce lien, qui rend une politique à la fois cohérente et lisible, n'existait pas. La DIPLP [Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté]

a semblé nécessaire à ce moment-là, et c'est toujours vrai. [...]

Parfois, on mène des politiques publiques assez ambitieuses pour traiter un sujet et on ne se rend pas compte que cela peut avoir des effets tout à fait néfastes et pas forcément visibles en première intention sur les Français les plus pauvres. Nous, on a aussi ce rôle-là, d'être en veille et d'être des experts au sein du gouvernement et au sein des ministères pour pouvoir éclairer l'ensemble des services. [...]

Et puis, on a ce rôle de lien avec les associations, dont vous faites partie, y compris de porte-voix de ces associations auprès des ministres et du gouvernement, pour construire ensemble des choses. Et puis, au-delà des associations, avec les collectivités locales, qui contribuent aussi, à tous les niveaux, toutes les strates de collectivités, à lutter contre la pauvreté. Enfin, avec le monde économique : j'ai voulu impulser cela quand je suis arrivée, car toute la société a quelque chose à faire et a un intérêt à le faire. »

Anne Rubinstein, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

« Le CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) est une instance consultative et représentative, qui est placée auprès du Premier ministre, et qui a vocation à documenter l'état de la pauvreté, à produire des recommandations sur des sujets d'action publique pour améliorer la situation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. [...]

Depuis 2019, [...], le 8^e collège du CNLE, qui était le collège des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, est devenu le 5^e collège. Nous sommes passés à une représentation de 8 sur 64 à 32 sur 64 des personnes concernées. Aujourd'hui, depuis le « choc de participation » voulu par le président de la République Emmanuel Macron, le CNLE est véritablement un laboratoire à l'échelle nationale de la participation puisque nos avis, nos rapports sont élaborés dans une démarche participative, les personnes en situation de pauvreté constituant la moitié des membres de l'instance. »

Nicolas Duvoux, président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

« On observe une tendance à ne s'intéresser qu'au devenir des enfants et donc à ne s'intéresser aux enfants pauvres que dans la mesure où ils sont susceptibles de devenir eux-mêmes pauvres une fois adultes. Il faut s'intéresser à la réalité vécue des enfants en situation de pauvreté, aux contraintes, aux expériences, et pas seulement au devenir des enfants pauvres. La pauvreté des enfants importe en tant que telle et pas seulement parce qu'elle comporte un risque de reproduction sociale, à l'âge adulte. [...] Le grand risque, toujours, en matière de lutte contre la pauvreté, est qu'on oppose l'amélioration de la condition actuelle avec la préparation de l'avenir, et donc l'accompagnement, les prestations, les formes de soutien immédiates qui peuvent être apportés aux populations. »

Nicolas Duvoux, président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

3

MANQUER DE PROTECTION ET D'AIDE AU QUOTIDIEN



Vivre dans le manque est, on vient de le voir, une épreuve que vivent quotidiennement et de façon cumulative certains enfants et adolescents. Les privations doivent être analysées en fonction du système normatif qui prévaut dans une société à un moment donné. Elles renvoient à une forme d'exclusion en ce qu'elles constituent en elles-mêmes un écart par rapport aux normes dominantes intériorisées par le plus grand nombre. **C'est la raison pour laquelle vivre dans le manque, c'est risquer de paraître aux yeux des autres en situation d'infériorité sociale et de ne pas pouvoir, pour cette raison, trouver aussi bien sa place que les autres enfants et adolescents du même âge dans les différentes sphères de la vie collective.**

À cette première épreuve de l'exclusion, s'ajoute une deuxième qui lui est souvent associée, celle qui renvoie à ce que nous proposons d'appeler un déficit de protection. **Pour pouvoir grandir et se développer, aussi bien physiquement que psychologiquement, un enfant a besoin de protection.** Ses apprentissages, tout au long du processus de socialisation, se feront de façon d'autant plus harmonieuse qu'il se sentira en sécurité, protégé et aidé en cas de besoin pour faire face aux épreuves et aux aléas de la vie qui s'ouvre à lui. Ces conditions qui paraissent élémentaires ne sont pourtant pas réunies pour tous les enfants de façon égale.

Certains d'entre eux connaissent des difficultés importantes et cumulatives qu'il faut essayer d'appréhender de façon précise.

3.1

LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Le premier indicateur que l'on peut prendre en compte est le fait de ne pas se sentir en sécurité dans son quartier, sa ville, son village ou là où l'on vit (en référence implicite ici à son chez-soi). **Parmi les enfants et adolescents qui ont participé à la Consultation nationale des 6-18 ans, 19,4% se déclarent en insécurité dans leur quartier, ville ou village, et près de 5,8% là où ils vivent** (voir Tableau 12, en annexe).

Le sentiment d'insécurité dans son quartier, sa ville, son village varie fortement selon toutes les variables sociodémographiques prises en compte. **Les filles se sentent de façon significative nettement plus en insécurité que les garçons (21,2% contre 16,6%), de même pour les adolescents par rapport aux préadolescents ou aux enfants (22,8% contre respectivement 17,1% et 19,3%).** On retrouve également de fortes variations selon la situation familiale, les enfants et adolescents vivant en famille monoparentale ou vivant sans aucun de leurs

deux parents éprouvant de façon nettement plus fréquente ce sentiment d'insécurité que ceux vivant avec leurs deux parents²⁶. **Mais l'écart est encore plus grand quand on prend en compte le lieu de résidence : 28,4% des enfants ou adolescents vivant en quartier de la politique de la ville expriment un sentiment d'insécurité (contre 16,8% pour les autres).** Ceux qui vivent dans un logement non ordinaire se sentent également davantage en insécurité que les autres.

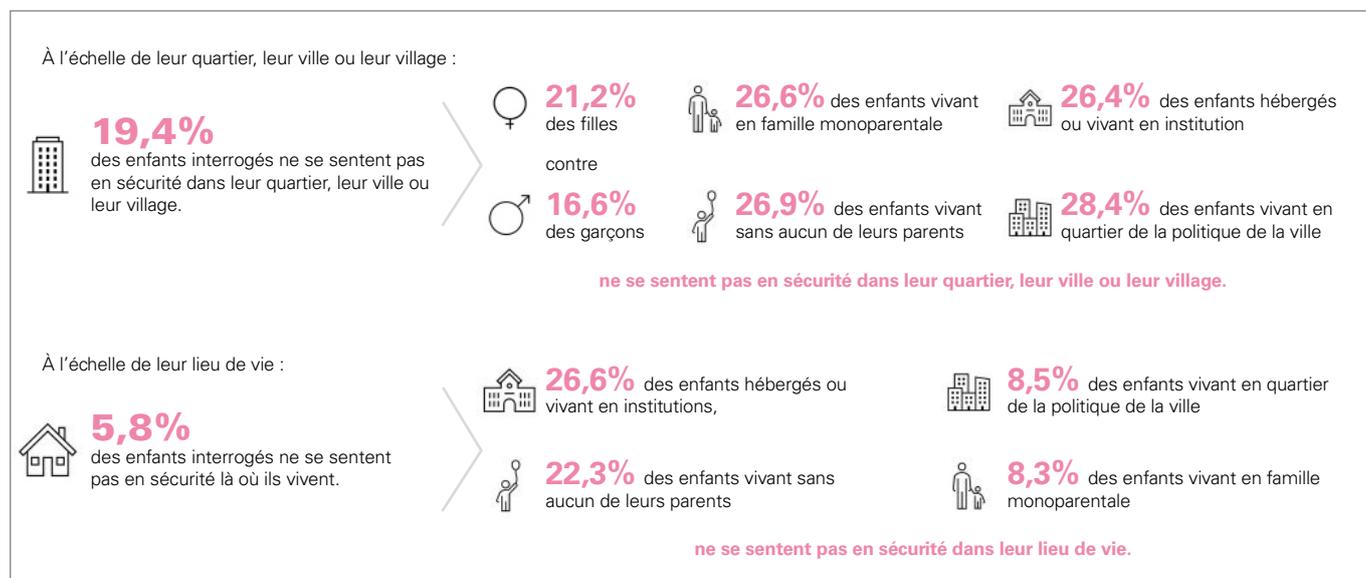
Si l'on prend en compte maintenant l'insécurité au sein du lieu de vie, la différence entre les filles et les garçons n'apparaît plus significative, ce qui laisse à penser que les filles trouvent des moyens de compensation à l'insécurité de leur quartier, notamment dans le cocon protecteur de l'espace domestique. En effet, dans les quartiers d'habitat social, le contrôle parental s'exerce davantage sur les filles que sur les garçons, notamment en ce qui concerne leurs sorties et fréquentations. Les filles, dès l'adolescence, participent beaucoup plus fréquemment au travail domestique. Par ailleurs, leurs résultats scolaires sont globalement meilleurs que ceux des garçons, ce qui leur permet une insertion socioprofessionnelle plus rapide. Les études montrent aussi que « l'univers de la rue » valorise le courage et la virilité et disqualifie les attributs féminins²⁷. La différence selon l'âge est également plus faible, même si elle reste encore significative. En revanche, la situation familiale, le lieu et le type de résidence constituent toujours des facteurs significatifs d'inégalité.

EXTRAIT DE L'ENQUÊTE CONDUITE PAR ENTRETIENS AUPRÈS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS ET DE LEURS PARENTS
LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DANS LA VILLE, DANS LE QUARTIER

L'enquête réalisée dans un quartier de politique de la ville situé au nord de l'agglomération parisienne a confirmé que les enfants et les adolescents éprouvent très souvent un sentiment d'insécurité. Cette insécurité peut être vécue ou perçue.

Le sentiment d'insécurité a un effet direct sur l'éducation que les parents donnent à leurs enfants. Quant aux enfants et adolescents, l'insécurité ressentie affecte fortement leur quotidien. Prenons le cas de Virginie, citée déjà plus haut. Virginie a 13 ans et vit avec ses parents et sa sœur aînée qui a 18 ans. Le quartier dans lequel elle vit depuis sa naissance semble être source de mal-être et son désir, qui est aussi le projet familial, est de le quitter pour aller s'installer en Guyane. Virginie a déjà été, à plusieurs reprises, verbalement agressée dans son quartier. Elle affirme ne jamais se balader seule dans le quartier, même en journée. De façon générale, elle sort peu de chez elle et affirme ne pas avoir de relations amicales dans le quartier.

Elle a été scolarisée jusqu'à la quatrième dans le quartier, jusqu'à ce qu'elle souhaite quitter l'école. Elle a été soutenue dans son choix par ses parents. Parmi les raisons invoquées pour justifier ce choix, elle affirme ne pas se sentir bien dans le quartier [et donc dans l'établissement scolaire] et ne pas avoir été tout à fait satisfaite du soutien apporté par les enseignants. Virginie affirme avoir manqué d'accompagnement de leur part. Ses parents sont en mesure d'assurer sa scolarisation à domicile. Il en est de même pour les loisirs : Virginie pratique l'athlétisme à un niveau élevé et, là aussi, elle est surtout entourée de sa famille car entraînée par sa mère, une ancienne athlète.



Voir Tableau 12 – Sentiment d'insécurité selon les facteurs sociodémographiques...

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

Lecture : parmi les répondants à la Consultation nationale des 6-18 ans, 26,4% des enfants hébergés ou vivant en institution déclarent ne pas se sentir en sécurité dans leur quartier, leur ville ou leur village.

26. Marie-Clémence Le Pape, Clémence Helfter (dir.) *Les familles monoparentales. Conditions de vie, vécu et action publique*. La Documentation française, 305 p., 2023

27. Marwan Mohammed, *La Formation des bandes. Entre la famille, l'école, la rue*, Paris, PUF, « Le lien social », p. 246 et suiv., 2011.



CE QUE LES ENFANTS ONT À NOUS DIRE SUR... LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DANS LEUR VILLE

Constat et verbatims issus des groupes de discussion

Les enfants et adolescents font l'expérience de l'insécurité majoritairement à travers des expériences qu'on leur a partagées ou ce qu'ils ont entendu dans les médias, et prêtent l'insécurité à des quartiers ou villes en particulier, dans lesquels ils ne résident pas.

« La ville, elle craint un peu quoi, parce qu'il y a beaucoup de délinquance, d'harcèlement aussi [...] le harcèlement, vu et vécu. »

« [...] quand je sors tout seul et que je suis tout seul dehors eh ben, je surveille plus autour de moi, et quand y a quelqu'un qui me suit ou qui est derrière moi, je regarde au cas où pour savoir s'il ne me suit pas toujours. »

3.2

LE MANQUE DE SOUTIEN EN CAS DE DIFFICULTÉS

Le déficit de protection peut s'appréhender également en référence à la sphère familiale (et au lien de filiation) ou à celle des amis (et au lien de participation élective). Deux questions posées dans la Consultation nationale des 6-18 ans renvoient à la protection offerte par le lien de filiation : « Ma famille ou mon entourage peuvent m'aider si je suis en difficulté pour comprendre pour faire mes devoirs » ; « Si je ne vais pas bien, je peux en parler à mes parents ou à un autre adulte de ma famille et être soutenu ». Une autre question renvoie au lien de participation élective : « Si je ne vais pas bien, je ne peux pas en parler à des amis et être soutenu ». Nous avons examiné le manque de soutien en cas de difficultés en considérant les réponses négatives à ces trois questions (voir Tableau 13, en annexe).

Examinons tout d'abord le manque de soutien exprimé en référence au lien de filiation. **Les filles sont proportionnellement et de façon significative plus nombreuses que les garçons à déclarer manquer de soutien dans la sphère familiale en cas de difficulté scolaire (11,5% contre 9,2%) ou lorsqu'elles ne vont pas bien (12,1% contre 6,7%).** L'âge est aussi une variable déterminante dans ce domaine. En effet, le manque de soutien croît fortement avec l'âge. Il est de 6,5% pour le soutien scolaire et de 5,1% pour le soutien psychologique des parents chez les 6-10 ans et atteint respectivement 22,8% et 20% chez les adolescents. On peut expliquer cette forte variation de façon différente selon le type de soutien envisagé. Il est sans doute plus légitime de demander et de recevoir de l'aide en cas de difficulté scolaire dans les premières années de la scolarité, lors des apprentissages élémentaires. Lorsque les adolescents sont au lycée, ils sont censés être plus autonomes et savoir se tourner vers les personnes qui peuvent les aider en cas de difficulté, lesquelles ne font pas forcément partie de

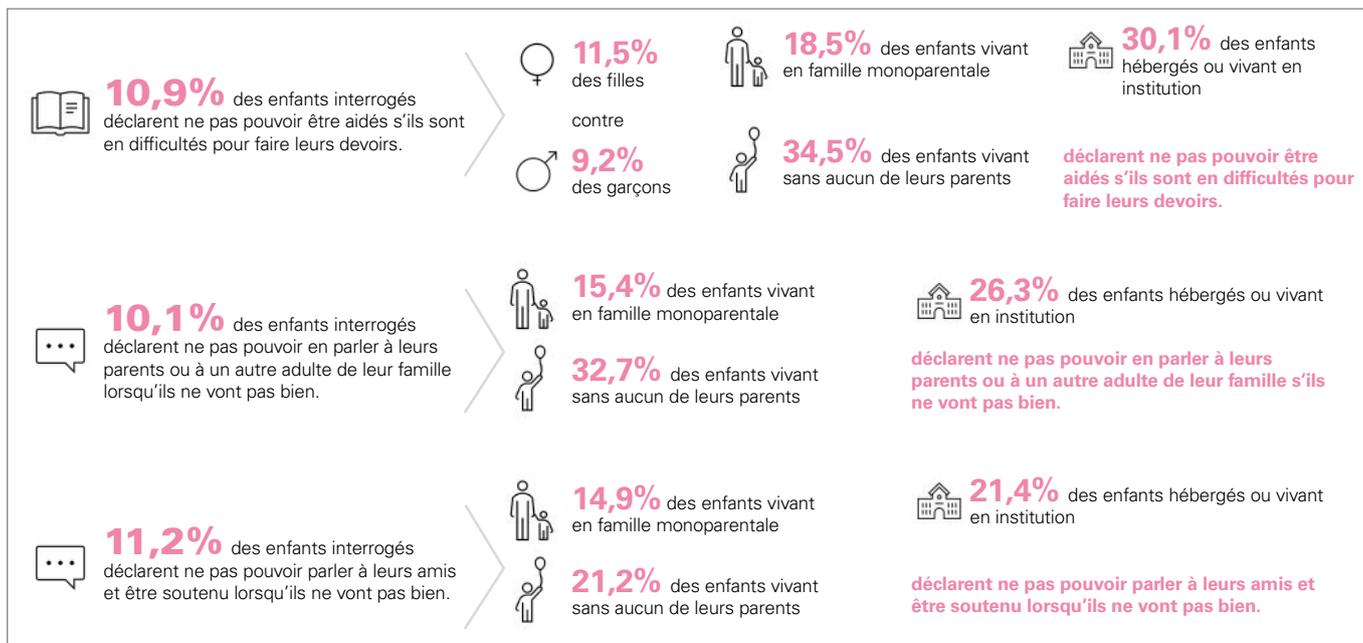


EXTRAIT DE L'ENQUÊTE CONDUITE PAR ENTRETIENS AUPRÈS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS ET DE LEURS PARENTS LES FAMILLES MONOPARENTALES

L'enquête qualitative réalisée dans un quartier de la politique de la ville au nord de l'agglomération de Paris révèle que la privation matérielle ne se limite souvent pas à un manque d'objets, bien que cela puisse déjà provoquer en soi un mal-être. La privation matérielle se manifeste d'une façon encore plus aiguë lorsqu'elle est expérimentée à l'échelle de la famille.

Les enfants et les adolescents issus de familles nombreuses, avec un seul parent et sans avoir de contact avec l'autre parent, et/ou sans contribution financière de sa part, sont les plus touchés par le risque de privation matérielle. En effet, il est fréquent que le seul parent présent au sein du foyer cumule cette entière responsabilité avec de faibles revenus. Même si cela n'est pas le cas de toutes les familles monoparentales, la rupture du lien avec un des parents, le plus souvent le père, et l'impossibilité de pouvoir compter sur son soutien limitent le nombre de personnes vis-à-vis desquelles les enfants et les adolescents peuvent ressentir un lien et du soutien.

Être témoin au quotidien des difficultés et des souffrances du seul parent présent au sein de la famille est une expérience douloureuse pour les enfants et les adolescents et peut engendrer un sentiment d'impuissance et de responsabilité précoce chez ces enfants. Certains cherchent déjà, à l'adolescence, à supplanter le parent manquant en prenant sur leurs épaules certaines responsabilités habituellement confiées aux adultes (soutien moral, participation importante aux tâches domestiques, démarches administratives), et espèrent pouvoir rapidement contribuer aux ressources de la famille.



Voir Tableau 13 – Manque de soutien en cas de difficultés selon les facteurs sociodémographiques

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

Lecture : Parmi les répondants à la Consultation nationale des 6-18 ans, 14,9% des enfants vivant en famille monoparentale déclarent ne pas pouvoir parler à leurs amis et être soutenus lorsqu'ils ne vont pas bien.

leur cercle familial. Être aidé par ses parents à l'âge de l'adolescence implique aussi d'avoir des parents suffisamment qualifiés dans les différentes matières enseignées, ce qui n'est pas le cas de tous les adolescents. Si le soutien psychologique des parents en cas de difficulté varie également en fonction de l'âge, on peut voir une difficulté plus grande à l'âge de l'adolescence à se confier à ceux-ci. L'adolescence est l'âge de l'apprentissage de l'autonomie, voire du détachement au moins partiel vis-à-vis des parents, notamment pour ce qui relève de la vie intime et des relations amicales ou amoureuses.

Les enfants et adolescents vivant en famille monoparentale trouvent moins de soutien scolaire et de soutien psychologique auprès de leurs parents que les enfants vivant dans une famille avec leurs deux parents réunis. L'écart entre ces deux types de famille est important dans l'un et l'autre de ces domaines : on passe de 8,9% à 18,5% pour le manque de soutien scolaire et de 8,3% à 15,4% pour le manque de soutien psychologique.

Un point mérite toute notre attention. Il est habituel dans ce rapport de souligner que les enfants et adolescents vivant en quartier de la politique de la ville sont plus désavantagés que les autres. C'était le cas pour tous les types de privation que nous avons examinés dans la

section précédente de ce rapport. En matière de manque de soutien, aussi bien scolaire que psychologique, ce n'est toutefois pas vérifié.

Les différences entre les enfants et adolescents de ces quartiers et ceux vivant dans d'autres lieux ne sont en effet pas significatives. Ce résultat est important car il permet de montrer que les enfants et les adolescents de ces quartiers trouvent au moins autant que les autres des supports dans leur famille et auprès de leurs parents pour faire face à leurs difficultés. Le lien de filiation est en réalité pour ces enfants et ces adolescents qui connaissent de nombreuses difficultés un lien de compensation, d'autant plus fort et plus investi qu'il s'avère être l'un des rares remparts possibles face à la pauvreté et à l'insécurité ressenties dans le quartier²⁸.

En revanche, les enfants et adolescents vivant dans un logement non ordinaire sont beaucoup plus nombreux à ne pas pouvoir compter sur leurs parents aussi bien pour le soutien scolaire que pour le soutien psychologique (respectivement 30,1% et 26,3% d'entre eux en sont privés).

La Consultation nationale des 6-18 ans permet également d'analyser le manque de soutien en référence au lien de participation élective. **Le fait de ne pas pouvoir parler à ses amis ni être soutenu par eux lorsque l'on ne va pas bien**

28. Voir Serge Paugam, « L'entre-soi des quartiers pauvres » in Serge Paugam, *L'attachement social. Formes et fondements de la solidarité humaine*, Paris, Seuil, pp. 296-331., 2023.



varie aussi fortement selon les variables socio-démographiques. Il existe toutefois peu de différences entre les filles et les garçons et la variation selon l'âge n'est pas non plus très importante, même si elle reste significative. On constate cependant à nouveau l'effet pénalisant de la situation familiale lorsqu'aucun ou un seul des deux parents est présent. **Cela signifie que les enfants et adolescents qui ne vivent pas avec leurs deux parents trouvent également moins de soutien que les autres auprès de leurs amis lorsqu'ils ne se sentent pas bien.** Le manque de soutien chez ces enfants et ces

adolescents est donc plus marqué aussi bien en référence au lien de filiation qu'au lien de participation électorale, un peu comme si le risque de déficit de protection s'aggravait pour eux de façon singulière en gagnant successivement plusieurs sphères à la fois.

Les enfants et adolescents qui vivent en quartier de la politique de la ville trouvent un peu moins de soutien psychologique auprès de leurs amis que les autres (13% contre 10,6%), mais **la différence est plus marquée entre les enfants et adolescents qui ne vivent pas en logement ordinaire et les autres** (21,4% contre 10,7%).



**EXTRAIT DE L'ENQUÊTE CONDUITE PAR ENTRETIENS AUPRÈS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS ET DE LEURS PARENTS
LA FAMILLE, UN SOUTIEN AU QUOTIDIEN POUR CERTAINS**

L'enquête menée dans un quartier d'une ville du nord de l'Île-de-France montre que certains enfants ont tendance à privilégier le temps passé au sein de leur famille, qu'ils perçoivent comme protectrice vis-à-vis de leur sentiment d'insécurité.

En parallèle, comme évoqué précédemment, les enfants et adolescents jouent également souvent un rôle protecteur vis-à-vis de leurs parents. Il s'agit, en quelque sorte, d'une « protection inversée ». En effet, nous l'avons vu plus haut, les enfants et les adolescents peuvent endosser des responsabilités confiées habituellement aux adultes afin de soutenir leurs parents lorsqu'ils sont en difficulté.

La « protection inversée » peut être particulièrement observée dans le cas où les parents sont confrontés à une barrière linguistique. La maîtrise de la langue française, acquise dans le cadre scolaire, donne alors aux enfants un rôle tout particulier au sein de la famille lorsque l'un ou les deux parents ne parlent pas couramment français. Ces derniers peuvent être, malgré leur jeune âge, responsabilisés vis-à-vis des tâches administratives familiales souvent lourdes à assumer.



CE QUE LES ENFANTS ONT À NOUS DIRE SUR... LE MANQUE DE SOUTIEN

Constats et verbatims issus des groupes de discussion

Constat n°1 : Les enfants et les adolescents affirment que le harcèlement est d'autant plus redouté que sa prise en charge par les adultes ne serait pas efficace, car souvent minimisé. Pour certains enfants, les conséquences, notamment sur la santé mentale des plus jeunes, ne seraient ainsi pas suffisamment prises au sérieux par les adultes à l'école et à la maison.

Constat n°2 : Les enfants et les adolescents font état d'une anxiété et d'un stress élevés concernant leur réussite scolaire. Les attentes de leurs parents, voire les violences physiques qui peuvent en découler, sont notamment pointées comme facteurs aggravant la pression qu'ils subissent.

Constat n°3 : Les enfants et les adolescents issus de milieux défavorisés apparaissent très conscients d'enjeux et de réalités quotidiennes qui sont généralement réservées aux adultes (coût de la restauration scolaire, problématiques d'hébergement, problèmes de santé, racisme...)

Constat n°4 : Les enfants et les adolescents issus de milieux défavorisés affirment subir une injonction à l'autonomie et au sang-froid, malgré leur jeune âge, en vue de se préparer à la vie d'adulte qu'ils envisagent comme difficile.

« L'adulte, il n'a rien fait et puis, à force, la personne qui se faisait harceler, elle a voulu se suicider. »

« Vu qu'on est plus petits, ils ne pensent pas qu'on ait des idées noires mais les idées noires, elles peuvent venir même en CE2. Par exemple, cette fille qui s'est fait harceler, elle en a eu alors qu'elle était qu'en CM1. »

« Mais il faut savoir que dans la vie, après quand on grandira, on ne pourra pas toujours compter sur les adultes parce qu'on sera nous-mêmes des adultes. Il faut savoir se défendre soi-même parce qu'on n'est pas dans le monde des bisounours, il n'y aura pas toujours des gens qui viendront nous aider pour nous sauver. Et dans tous les cas, la plupart du temps, les adultes, ils ne feront rien du tout »

« Moi, je pense que c'est à nous de régler nos problèmes parce que ça nous concerne. Ça nous entrainera à la vie, la vraie. »

« En fait, il y avait des rumeurs. Tout le monde disait que ceux qui ne partiraient pas à [nom du CHU], ils seraient éparpillés dehors. Ils disaient même : "on va partir dans un endroit où il y aura des petites cabanes, où ça sera tout partagé et il n'y aura pas d'école, en plein de milieu de nulle part", et après, ma mère a commencé à pleurer et moi, j'étais stressée. »

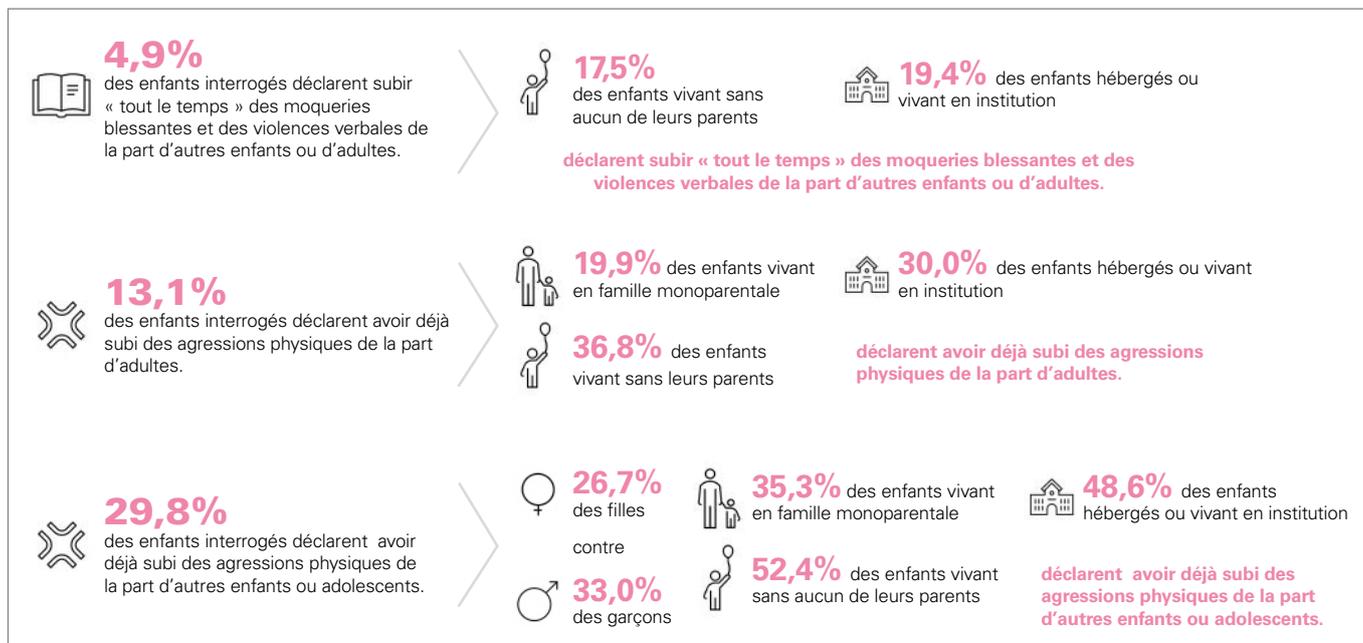
3.3

INSULTES, MOQUERIES ET AGRESSIONS PHYSIQUES

Pour appréhender le déficit de protection dont les enfants et adolescents peuvent faire l'expérience, on peut aussi prendre en compte le fait d'être victime de façon permanente d'insultes, de moqueries, de violences verbales de la part d'enfants ou d'adultes. Dans notre échantillon, environ 4,9% des enfants et adolescents sont concernés par cette épreuve qui instaure un climat d'insécurité délétère et dont les conséquences peuvent être graves en termes de détresse psychologique. Les agressions physiques de la part d'enfants ou adolescents ou d'adultes constituent aussi un indicateur de cette insécurité préjudiciable à l'équilibre et au développement personnel. **Dans l'échantillon, près de 30% des enfants et adolescents**

subissent tout le temps ce type d'agression dans leurs relations avec d'autres enfants et adolescents, et 13,1% dans leurs relations avec des adultes (voir Tableau 14, en annexe).

Commençons par analyser les insultes, les moqueries blessantes et les violences verbales exercées par les enfants ou adultes. La différence entre les garçons et les filles n'est pas significative dans ce domaine. Elle l'est en revanche selon l'âge. Ce sont les plus jeunes (6-10 ans) qui en font le plus l'expérience (7,9% contre 3,5% pour les préadolescents, et 1,4% pour les 15-18 ans). **Les enfants et adolescents qui vivent sans aucun de leurs deux parents sont ceux qui sont le plus massivement victimes de ce type d'épreuve** (17,5% contre 3,9% pour ceux qui vivent avec leurs deux parents). Ceux qui vivent en quartier de la politique de la ville sont de façon significative un peu plus touchés que les autres et ceux qui vivent en logement non ordinaire encore



Voir Tableau 14 – Insultes, moqueries, agressions physiques selon les facteurs sociodémographiques

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

Lecture : parmi les répondants à la Consultation nationale des 6-18 ans, 33,0% des garçons déclarent avoir déjà subi des agressions physiques de la part d'autres enfants ou adolescents.

davantage (19,4% contre 4,4% pour ceux qui vivent en logement ordinaire). En réalité, tout se passe comme si les signes visibles de la pauvreté ou de l'écart par rapport aux normes courantes de la socialisation (famille avec présence de deux parents, quartier non stigmatisé, logement ordinaire, etc.) étaient sanctionnés par les enfants eux-mêmes sous la forme de ces insultes, moqueries et agressions verbales. **Même si l'enquête ne permet pas de connaître les motifs de ces insultes, les enfants et adolescents en situation de privation en sont en réalité les premières victimes, ce qui peut redoubler chez eux le sentiment d'insécurité.**

La question sur les agressions physiques exercées par des enfants et adolescents était formulée de façon assez large : « Des enfants ou adolescents m'ont déjà fait du mal (blessé(e) physiquement, tapé(e), touché mon corps alors que je ne le voulais pas) ». Les garçons sont davantage touchés que les filles par ce type d'agression (33% contre 26,7%). Il en est de même pour les 6-10 ans par rapport aux préadolescents ou adolescents (33,6% contre, respectivement, 26,4% et 26,5%). Le sens de cette question a sans doute été interprété différemment selon l'âge. Même s'il ne faut pas trop relativiser l'intensité de ces agressions physiques, il est probable qu'entre 6 et 10 ans, et entre garçons tout particulièrement, nombre des faits rapportés correspondent à de simples bagarres de cours de récréation sans conséquence grave sur le développement de la

personnalité tant ce type de comportement est courant, parfois même intégré aux jeux eux-mêmes. La socialisation consiste justement à apprendre progressivement à canaliser cette agressivité. Il en va autrement à la préadolescence et encore davantage à l'adolescence où les attentes normatives à l'égard du contrôle de soi et de son corps sont renforcées. Les pulsions agressives étant censées être plus maîtrisées, le sens même de l'agression physique change. Souvent vécue comme l'expression de rapports relativement ordinaires et assez banalisés durant l'enfance, l'agression physique subie au moment de l'adolescence est interprétée socialement à la fois comme une déviance et comme une atteinte profonde à la personnalité et au corps. C'est la raison pour laquelle elle peut laisser des traces durables. **Aussi, il convient de souligner que si plus d'un quart des préadolescents et des adolescents en font l'expérience, c'est que le processus de canalisation de la violence est loin d'être achevé.**

Ces agressions physiques entre enfants et adolescents varient fortement selon la situation familiale. On vérifie encore une fois que les enfants et adolescents qui ne vivent qu'avec un parent ou sans parents sont les plus défavorisés dans ce domaine également. En revanche, **ceux qui vivent en quartier de la politique de la ville ne sont pas significativement plus touchés par ces agressions que les autres, alors même que l'on aurait pu penser que le climat de violence ou d'insécurité, tel que présenté dans certains de ces quartiers dans les débats**

publics, aurait pu avoir un effet direct. Enfin, les enfants qui vivent en logement non ordinaire subissent proportionnellement beaucoup plus ce type d'agressions que les autres (48,6% contre 28,9%).

Les agressions physiques que subissent les enfants et adolescents de la part d'adultes sont moindres en proportion par rapport à celles que subissent les enfants et adolescents entre eux (13,1%, contre 29,8%), mais le sens en est également différent. Elles peuvent par exemple prendre la forme de punitions (des enfants sont encore victimes de maltraitance par des parents qui les justifient par ce motif) ou d'agressions physiques ou de nature sexuelle. Toutes les variables sociodémographiques prises en

compte ont un effet significatif. Les garçons en sont un peu plus victimes que les filles. Les 6-10 ans et les adolescents sont plus touchés que les préadolescents. Les enfants ou adolescents qui ne vivent pas avec leurs deux parents en font davantage l'expérience, ainsi que ceux qui vivent en quartier de la politique de la ville et ceux qui résident en logement non ordinaire. **Autrement dit, la violence des adultes vis-à-vis des enfants et adolescents ne se manifeste pas de façon égale. Elle semble toucher certains enfants et adolescents plus que d'autres.** Il est néanmoins important de souligner que l'interprétation d'une expérience vécue de violence et la manière de la rapporter peuvent varier selon la situation sociale²⁹.



ZOOM SUR... LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Combien d'enfants sont victimes de violence ?

La Consultation nationale des 6-18 ans met en lumière les chiffres alarmants des violences faites aux enfants. Plus d'un enfant sur quatre a subi des violences physiques de la part d'autres enfants ou adolescents (30%). **Plus d'un enfant sur dix est concerné par des violences commises par des adultes (13,1%).** Les enfants ayant subi des violences de la part d'adultes représentent près de 57,3% des enfants ayant déjà pensé au suicide. **6,2% des enfants ont subi un rapport sexuel alors qu'ils n'en avaient pas envie.**

Quels sont les adultes ayant commis des violences sur les enfants ?

La Consultation nationale des 6-18 ans met en lumière que **69,6% des enfants ayant subi des violences sont concernés par des violences intrafamiliales.** Les violences intrafamiliales concernent en effet la majorité des violences subies en France. En 2023, 444 700 cas de violences physiques ont été enregistrés comme crimes ou délits, plus de la moitié étant des cas de violences intrafamiliales³⁰.

Les enfants sont particulièrement vulnérables :

- ▶ Tous les cinq jours, un enfant décède des suites des mauvais traitements infligés par ses parents ou par un proche.
- ▶ Chaque année, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, soit un enfant victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle toutes les 3 minutes.

Le repérage et la prise en charge des enfants victimes de maltraitements intrafamiliales constituent des enjeux de santé publique³¹. Cela passe notamment par l'amélioration et le financement des dispositifs de prévention et de protection de l'enfance, aujourd'hui en crise. L'UNICEF France est particulièrement préoccupé par le fait que des enfants victimes de violences intrafamiliales, bien que repérés et placés sous mesures d'assistance éducative prononcées par les juges des enfants, ne bénéficient pas d'une mise en œuvre immédiate de ces mesures. Dans certains cas, les enfants doivent attendre plus d'un an avant d'être effectivement protégés.

La Consultation nationale des 6-18 ans révèle également qu'une part significative des violences commises par des adultes le sont au sein des institutions.

Environ 16,5% des violences rapportées par les enfants ont eu lieu à l'école ou lors d'activités de loisirs, perpétrées par des enseignants ou des animateurs. 10,6% des violences ont été commises par des éducateurs, et 9% en famille d'accueil ou chez des familles hébergeantes. En outre, 7,4% des enfants ayant subi des violences rapportent avoir été victimes de violences policières.

29. Amélie Charruault, Sylvie Grunvald et Claire Scodellaro. Les violences sur mineur-e-s dans la famille et son entourage. In Brown, Debauche, Hamel et al. (dir.), *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, Ined éditions, pp. 149-181, 2020.

30. SSMSI, [Les victimes de violences physiques ou sexuelles enregistrées en 2023](#), février 2024.

31. Dr Marie-Paule Martin-Blachais. Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance. Rapport remis à Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, Paris : Direction générale de la cohésion sociale, 129 p., 28 février 2017.

La Consultation nationale des 6-18 ans met également en évidence des atteintes au principe de non-discrimination au sein des institutions, où 7,9% des enfants déclarent ne pas se sentir respectés, indépendamment de leur couleur de peau, religion, culture ou physique, par les adultes. Parmi ces enfants, plus de la moitié (51,7%) ne se sont pas sentis respectés au sein de l'école ou des loisirs, 17,9% par des éducateurs et 16,5% par des policiers ou des gendarmes.

Ces chiffres soulignent l'importance de mettre en place davantage de dispositifs de contrôle de l'action des professionnels travaillant au contact des enfants et de mieux former ces derniers. Les poursuites disciplinaires et pénales doivent être plus effectives et l'accessibilité des mécanismes de signalement et leur communication aux enfants et aux adolescents doit être garantie.

Les enfants sont-ils en mesure de signaler ces violences ?

La Consultation nationale des 6-18 ans révèle que **près d'un enfant sur 2 (43,1%) ne connaît pas réellement le numéro d'urgence 119** (20,7% des enfants n'en ont jamais entendu parler et 22,4% disent en avoir déjà entendu parler mais ne pas savoir à quoi il sert). Par ailleurs, 12,2% des enfants déclarent ne pas savoir à qui demander de l'aide en cas de danger.

À l'échelle nationale, bien que les sollicitations du 119 provenant des mineurs soient en constante augmentation (+ 3,9% entre 2017 et 2022), ils représentent 17,8% des correspondants ayant sollicité le service (6 958 enfants sur 39 022 personnes ayant contacté le 119 en 2022). Par ailleurs, la grande majorité des enfants appellent pour évoquer leur propre situation (5 266 en 2022)³². L'UNICEF France recommande de consulter les enfants et adolescents pour qu'ils puissent émettre leurs recommandations sur les stratégies et campagnes de sensibilisation aux mécanismes de signalement. Les campagnes de sensibilisation doivent s'appuyer davantage sur des canaux accessibles et adaptés aux enfants, qu'il s'agisse des plus jeunes ou des adolescents, notamment via les outils numériques tels que les réseaux sociaux et les plateformes en ligne.



ZOOM SUR... CONSÉQUENCES DES VIOLENCES SUR LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS

Parmi les violences mentionnées par les enfants dans la Consultation nationale des 6-18 ans, une attention particulière peut être portée aux cyberviolences. En ce sens, **plus d'un enfant consulté sur 10 (11,3%) déclare avoir été victime de partage de photos sans son consentement en ligne et plus d'un enfant consulté sur trois (38%) déclare avoir été exposé à des contenus choquants en ligne.**

Les enjeux de protection des enfants dans l'espace numérique s'inscrivent aussi bien dans la lutte contre les violences faites aux enfants que dans la prévention des troubles de santé mentale. En effet, les violences affectent directement le cerveau et le développement de l'enfant, et les formes de cyberviolences répondent au même schéma que celui de violences verbales, physiques et psychologiques.

En mai 2024, la commission d'experts sur l'exposition des enfants aux écrans, mise en place par le président de la République, a rendu son rapport³³, formulant 29 recommandations pour mieux encadrer l'usage des écrans, accompagner et protéger les enfants. La mise en œuvre de ces recommandations semble fondamentale, et elle doit inclure : la prise en compte du consentement et de l'opinion de l'enfant à chaque étape de son exposition et de son utilisation des outils numériques, mais aussi la promotion de la santé mentale, afin d'assurer le bien-être des enfants.

32. SNATED, Étude statistique de l'activité du 119 (119 (allo119.gouv.fr), 2022.

33. Rapport de la Commission Écrans, Enfants et écrans – À la recherche du temps perdu, avril 2024.



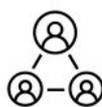
3.4

L'INDICE DE DÉFICIT DE PROTECTION

Pour analyser le déficit de protection de façon plus globale, nous avons créé un indice à partir de 11 questions posées dans le cadre de la Consultation nationale des 6-18 ans (voir Tableau 15, en annexe).

On peut considérer que l'enfant ou l'adolescent est en déficit de protection à partir de 3 ou 4 réponses exprimant un déficit sur les 11. **Si l'on retient 3 réponses, on peut dire alors que 21,8% des enfants et adolescents connaissent un déficit de protection, si l'on retient 4 réponses, ce chiffre tombe à 11,9%.** On peut donc considérer, selon le critère retenu, que le déficit de protection touche environ 12% à 22% de notre échantillon.

Pour l'analyse des facteurs sociodémographiques, nous avons opté pour la définition du déficit à partir de 4 réponses sur les 11. Tous les facteurs sociodémographiques de base ont un effet significatif (voir Tableau 16, en annexe). Les filles sont davantage en déficit que les garçons (12,5% contre 9,9%). Le déficit de protection augmente avec l'âge (de 8,6% chez les 6-10 ans, il passe à 19,6% chez les 15-18 ans). **Il est plus élevé pour les enfants qui ne vivent qu'avec un parent ou sans parent. Il atteint 43,5% pour ceux qui vivent sans aucun des deux parents.** Les enfants et adolescents qui vivent en quartier de la politique de la ville sont plus marqués par ce déficit que les autres (13,6% contre 11,1%), de même et de façon encore plus nette pour les enfants ne vivant pas en logement ordinaire



11,9%

des enfants interrogés connaissent un déficit de protection.*

*Si l'on considère un minimum de 4 réponses négatives aux 11 questions permettant de définir l'indice de déficit de protection. Ce dernier monte à 21,8% si l'on considère un minimum de 3 réponses négatives.

Voir Tableau 15 – Variables prises en compte dans l'indice de déficit de protection

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

(37,2% contre 11% pour les autres).

Le modèle multivarié qui examine l'effet, toutes choses égales par ailleurs, de ces facteurs socio-démographiques, avec en plus l'indice de privation matérielle, confirme globalement ces tendances (voir Tableau 17, en annexe). Il existe toutefois une exception : la différence entre les filles et les garçons n'est plus significative lorsqu'on tient compte simultanément de l'effet des autres variables. En revanche, les autres variations sont significatives pour l'âge, la situation familiale, le lieu et le type de résidence. Notons, pour finir, que l'indice de privation matérielle conserve dans cette configuration un effet significatif important. **En effet, les enfants et adolescents qui connaissent une situation de privation matérielle ont 2,7 fois plus de risque, toutes choses égales par ailleurs, d'être en déficit de protection que les autres.** Ce résultat est important : il montre la forte relation entre ces deux dimensions qui se renforcent mutuellement. Les enfants et adolescents qui font l'expérience de l'une ont un risque élevé de faire aussi l'expérience de l'autre. **La privation matérielle et le déficit de protection ne se compensent pas, mais, au contraire, se cumulent très souvent.**

 <p>Les enfants et adolescents en situation de privation matérielle ont</p> <p>2,7 fois</p>  <p>plus de risque que les autres d'être en situation de déficit de protection.</p>	 <p>Les enfants et adolescents vivant en famille monoparentale ont</p> <p>1,7 fois</p>  <p>plus de risque que ceux vivant avec leurs deux parents d'être en situation de déficit de protection.</p>
 <p>Les enfants et adolescents hébergés ou vivant en institution ont</p> <p>1,5 fois</p>  <p>plus de risque que ceux vivant en logement ordinaire d'être en situation de déficit de protection.</p>	 <p>Les enfants et adolescents vivant sans aucun de leurs parents ont</p> <p>2,7 fois</p>  <p>plus de risque que ceux vivant avec leurs deux parents d'être en situation de déficit de protection.</p>

Tableau 17 – Facteurs explicatifs du déficit de protection

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

Lecture : parmi les répondants à la Consultation nationale des 6-18 ans, les enfants et adolescents vivant en logement non ordinaire ont 1,5 fois plus de risque que ceux vivant en logement ordinaire d'être en situation de déficit de protection.



ZOOM SUR... LES ENFANTS HÉBERGÉS

Environ 2% des enfants enquêtés dans le cadre de la Consultation nationale des 6-18 ans étaient sans domicile³⁴, hébergés dans des hôtels ou des centres d'hébergement.

Les enfants constituent un segment croissant et peu connu de la population sans domicile. Entre 2001 et 2012, l'Insee enregistre ainsi une augmentation de 85% du nombre d'enfants concernés, portant leur nombre à 31 000³⁵. En l'absence de données actualisées, l'UNICEF France et la Fédération des acteurs de la solidarité publient, depuis plusieurs années, un baromètre « Enfants à la rue » faisant également état d'une évolution encore plus inquiétante du nombre d'enfants sans domicile³⁶. Très alarmantes, ces données ne sont pourtant pas exhaustives. Par exemple, elles ne permettent pas de prendre en compte la situation des nombreux mineurs non accompagnés sans abri, et sont peu représentatives de l'état du mal-logement³⁷.

Ces données sont toutefois révélatrices de l'ampleur de la crise du logement qui persiste et implique des difficultés croissantes d'accès et de maintien dans le logement ainsi qu'une saturation des dispositifs d'hébergement. Cette situation suscite de vives inquiétudes, notamment en raison de ses conséquences sur l'effectivité des droits de l'enfant.

En effet, le logement est un élément central de l'environnement de l'enfant : il détermine ses conditions matérielles d'existence, constitue un espace privilégié de la vie familiale, influence sa scolarité et la relation avec ses pairs et est un déterminant majeur de sa santé ainsi qu'un vecteur de représentations sociales. Ainsi, l'absence de domicile prive non seulement les enfants d'un environnement protecteur, sain, stable et prévisible, mais affecte aussi l'ensemble des environnements dans lesquels ils évoluent (familial, scolaire, amical, social), leur développement, leur bien-être et l'effectivité de leurs droits³⁸. L'enquête ENFAMS³⁹, réalisée par l'Observatoire du Samusocial de Paris auprès de familles hébergées en Île-de-France, révèle ainsi que les troubles suspectés de la santé mentale sont plus fréquents chez les enfants sans domicile (19,2%) qu'en population générale (8%).

Longtemps sous-représentés au sein de la population sans domicile, les enfants n'ont que trop peu fait l'objet d'une attention spécifique dans les politiques publiques de lutte contre le mal-logement et le sans-abrisme. Les enfants représentant aujourd'hui près d'un tiers des personnes hébergées⁴⁰ ou sans abri⁴¹, il est nécessaire de repenser ces politiques sous le prisme des droits de l'enfant et en conformité avec leur intérêt supérieur. Celles-ci doivent par ailleurs être dotées de moyens suffisants et pérennes pour apporter une réponse durable à la crise du logement.

34. Une personne est qualifiée de « sans domicile » un jour donné si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune) (définition [Insee](#)).

35. [Françoise Yaouanq et Michel Duée, « Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations », novembre 2014.](#)

36. [Fédération des acteurs de la solidarité et UNICEF France, Baromètre « Enfants à la rue » 2024, août 2024.](#) Le baromètre « Enfants à la rue » repose sur les données SIAO - volet 115. Parmi les 45 637 enfants sans domicile recensés, l'UNICEF France et la Fédération des acteurs de la solidarité comptabilisent 2 043 enfants en demandes non pourvues au 115 et 43 594 enfants hébergés le 19 août 2024.

37. [UNICEF France, « Grandir dans les Outre-mer. État des lieux des droits de l'enfant », novembre 2023.](#)

38. [Samusocial de Paris et UNICEF France, « Grandir sans chez-soi. Quand l'absence de domicile met en péril la santé mentale des enfants », octobre 2022.](#)

39. Roze M, Vandentorren S, Melchior M, Santé mentale des mères et des enfants de familles sans logement en Île-de-France. Résultats de l'enquête ENFAMS. Neuropsychiatr Enfance Adolesc., 2019

40. DREES, Premiers résultats de l'enquête ES-DS, 200 000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021, 2023

41. [Fédération des acteurs de la solidarité et UNICEF France, Baromètre « Enfants à la rue » 2024, août 2024.](#)



REGARDS D'EXPERTS SUR... LES ENFANTS HÉBERGÉS

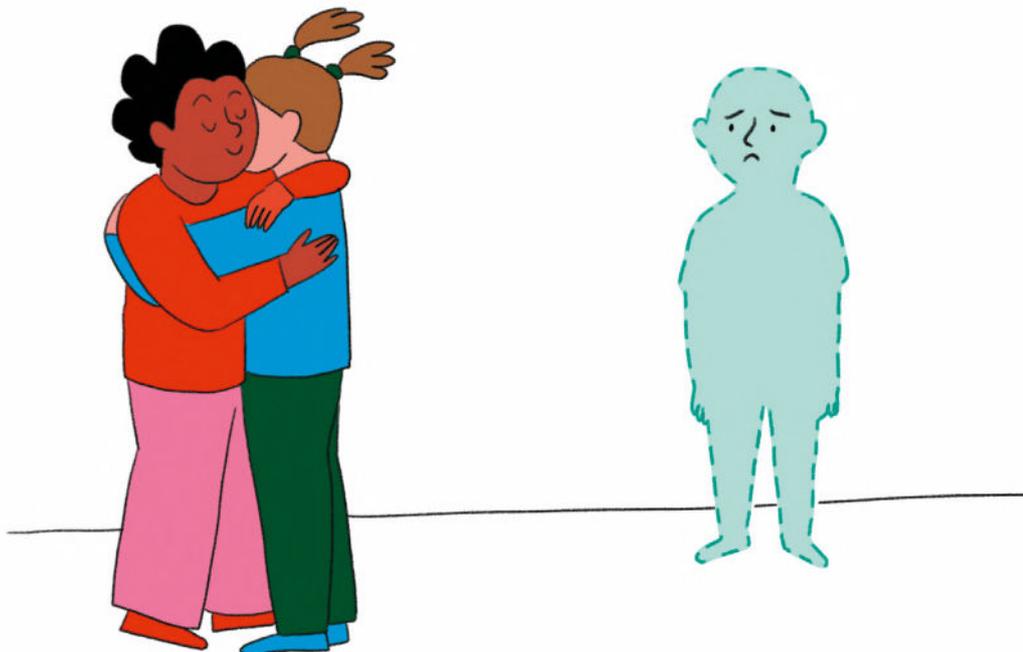
« Le sans-domicilisme continue ensuite dans l'hébergement, et chez les enfants, cela attaque la construction de l'enfant au sens large du terme, car ces conditions de vie anormales viennent bousculer la relation à l'espace, au temps et au réseau affectif de l'enfant. [...] Pour ce qui concerne la relation à l'espace, du moment où il n'y a pas de lieu de résidence fixe, les enfants manquent de repères, et tout ce qui donne normalement un sens à la vie d'un enfant, soit un cadre, une routine, des habitudes, vient à manquer quand il n'y a pas de chez-soi. [...] Leur rapport au temps est également altéré, les enfants ont souvent exprimé leur inquiétude, entre autres, de ne pas savoir s'ils peuvent se rendre à temps à l'école, leur parcours changeant tous les jours en fonction de là où ils passent leurs nuits. »

« Le sans-domicilisme constitue plus globalement pour les enfants une privation de l'accès aux droits. Dans ces situations, leurs besoins de base ne sont pas pris en compte : l'accès aux loisirs, à la culture, aux activités périscolaires et autres, sont niés ; ils expérimentent différents types de privations, et leurs relations amicales et familiales en souffrent. »

« Les enfants, quand ils manquent de « chez-soi », manquent également du sentiment de sécurité affective dont ils ont besoin pour se construire. Avoir des parents épuisés par les difficultés posées par le sans-domicilisme, cela veut dire, pour l'enfant, se retrouver à endosser les problématiques des adultes. »

Vanessa Benoit, directrice générale du Samusocial de Paris

4

FAIRE L'EXPÉRIENCE
DU REJET SOCIAL

Grandir dans le manque et faire l'expérience d'un déficit de protection sont deux dimensions importantes du processus d'exclusion dont nous venons de voir qu'elles se renforcent mutuellement. Il reste maintenant à examiner la troisième dimension que nous avons identifiée et qui renvoie aux formes du rejet social proprement dit. **Nous en ferons l'analyse ci-dessous en prenant en compte successivement les discriminations vécues, le déni de citoyenneté, le déni de reconnaissance et le sentiment d'être rejeté. Et nous proposerons pour finir de définir un indice global de rejet social.**

4.1

LES DISCRIMINATIONS
VÉCUES

Dans la Consultation nationale des 6-18 ans, une double question permet d'appréhender l'expérience des discriminations selon qu'elle est provoquée par les enfants et adolescents ou par les adultes. Elle est donc formulée en deux parties : « Je trouve que les enfants et

adolescents me respectent quels que soient ma couleur de peau, ma religion, ma culture ou mon physique » et « Je trouve que les adultes me respectent quels que soient ma couleur de peau, ma religion, ma culture ou mon physique ». Pour qualifier l'existence d'une forme de discrimination, nous avons retenu à chaque fois la réponse « non » (regroupant les modalités de réponse « non, pas d'accord » ou « non, pas du tout d'accord »).

Parmi les enfants et adolescents qui ont répondu, 16,1% ont ressenti de la discrimination de la part d'autres enfants et adolescents et 7,9% de la part des adultes (voir Tableau 18, en annexe). Toutes les variables sociodémographiques ont un effet significatif sur cette expérience. Qu'elles relèvent de l'interaction entre enfants et adolescents ou de l'interaction entre enfants et adolescents et adultes, les filles se disent de façon significative plus souvent victimes que les garçons de ces formes de discrimination. Cette expérience croît également avec l'âge. Elle concerne respectivement 20,8% et 13,3% des 15-18 ans selon que l'on se réfère aux interactions avec les autres enfants et adolescents ou aux interactions avec les adultes. Il faut rappeler que l'on examine ici un sentiment à l'égard de ce



ZOOM SUR... LE PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION

Le principe de non-discrimination est l'un des quatre principes directeurs de la CIDE, les trois autres principes étant la participation, l'intérêt supérieur de l'enfant et le droit de vivre, de survivre et de se développer. À ce titre, il doit irriguer et guider l'application de l'ensemble des autres droits.

Les États parties s'engagent à garantir les droits contenus dans la Convention à **tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune**, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.

Les chiffres de la Consultation nationale des 6-18 ans – sans permettre de qualifier des pratiques discriminatoires au sens légal – donnent à voir le sentiment qu'ont les enfants d'être traités différemment en fonction de leur couleur de peau, de leur religion, de leur culture ou encore de leur physique. Les chiffres sont inquiétants et démontrent que les filles et les adolescents de plus de 15 ans sont particulièrement concernés.

Ces données rejoignent ceux d'une récente enquête de l'INJEP⁴² qui montrait que les jeunes adultes se déclarent plus souvent victimes de discriminations ou de traitements inégaux que les plus âgés, avec toutefois une forte hétérogénéité au sein de la jeunesse : les jeunes femmes le déclarent 1,3 fois plus souvent que les jeunes hommes et les jeunes descendants d'immigrés 2 fois plus que les autres jeunes.

Par ailleurs, une étude de l'INSEE⁴³ démontrait une hausse du sentiment de discrimination dans la population générale. Ainsi, en 2019-2020, 18% des personnes de 18-49 ans déclaraient avoir subi « des traitements inégaux ou des discriminations », contre 14% en 2008-2009. Cette augmentation de l'expérience déclarée de discrimination concernait principalement les femmes.

L'UNICEF France relève régulièrement des pratiques discriminatoires visant certains publics en particulier – notamment les enfants en situation de migration, les enfants vivant dans les territoires ultra-marins ou encore les enfants en situation de pauvreté. Le Défenseur des droits constate quant à lui une hausse du nombre de réclamations concernant la défense des droits de l'enfant. Elles s'élevaient à 3 910 en 2023 et, parmi elles, le Défenseur pointe régulièrement les discriminations dans l'accès à l'éducation.

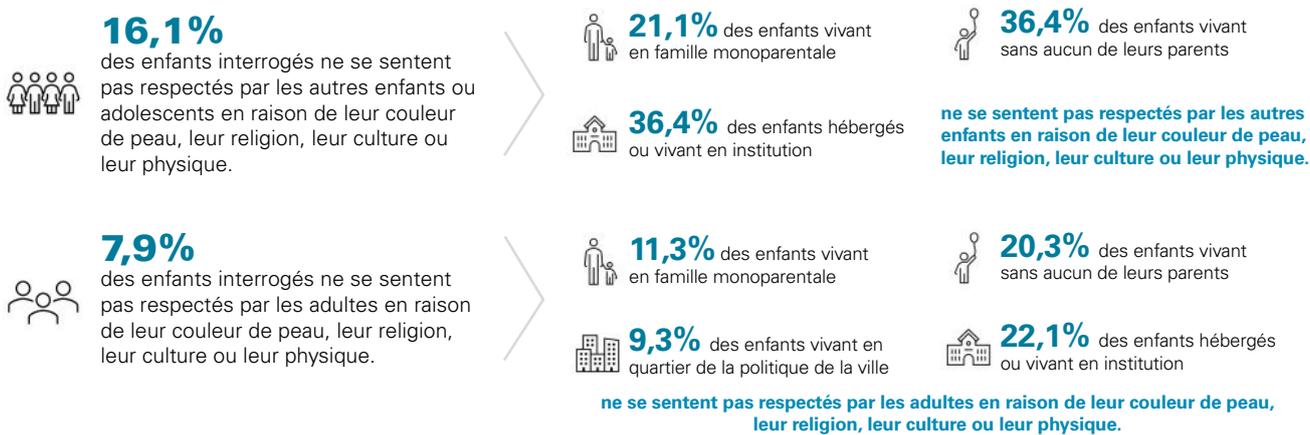
qu'on perçoit être des discriminations et que ce sentiment est lié à la conscience que l'expérience vécue peut réellement être qualifiée comme telle. Il est possible que le sentiment d'être traité différemment – en fonction de sa couleur de peau, de sa religion, de sa culture ou encore de son physique – soit effectivement moins fréquent aux âges les plus jeunes, mais il est probable, également, que la qualification formelle de discrimination soit plus incertaine chez les enfants que chez les adolescents. Autrement dit, **la Consultation nationale des 6-18 ans ne mesure pas les faits de discrimination en eux-mêmes, mais l'expérience vécue** – laquelle dépend de la capacité à attribuer à des difficultés rencontrées des causes précises, liées au non-respect par les autres de sa propre altérité en termes de couleur de peau, de religion, de culture ou de physique. Ce que la

Consultation nationale des 6-18 ans nous enseigne, c'est en réalité que **la sensibilité à ces attitudes particulières ou la conscience de ces discriminations grandit fortement au cours du processus de socialisation pour atteindre des proportions particulièrement élevées à l'adolescence.**

Les enfants et adolescents qui ne vivent pas avec leurs deux parents font, de façon significative, plus souvent l'expérience vécue de discriminations, de même que les enfants qui vivent en quartier de la politique de la ville ou en logement non ordinaire. **Ces résultats montrent une fois encore que le risque de faire ce type d'expérience est très inégal selon les enfants et adolescents et qu'il touche en priorité ceux qui connaissent déjà des difficultés et des formes cumulatives de précarité dans la vie quotidienne.**

42. INJEP, Les discriminations subies par les jeunes, 2024.

43. Insee, *En dix ans, le sentiment de discrimination augmente, porté par les femmes et le motif sexiste* - Insee Première - 1911, 2022.



Voir Tableau 18 – Discriminations subies selon les facteurs sociodémographiques

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

Lecture : parmi les répondants à la Consultation nationale des 6-18 ans, 36,4% des enfants hébergés ou vivant en institution déclarent ne pas se sentir respectés par les autres enfants ou adolescents en raison de leur couleur de peau, leur religion, leur culture ou leur physique.

EXTRAIT DE L'ENQUÊTE CONDUITE PAR ENTRETIENS AUPRÈS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS ET DE LEURS PARENTS LE SENTIMENT D'ÊTRE DISCRIMINÉ EN RAISON DE SON LIEU DE VIE

L'enquête qualitative menée dans un quartier de la politique de la ville de l'agglomération du nord de Paris confirme que les enfants et les adolescents vivant dans ce quartier peuvent ressentir une double forme de discrimination. D'une part, comme une expérience vécue, d'autre part, comme une crainte d'y être confrontés à l'avenir, en écho aux récits qui leur ont été relatés sur le sujet.

Bien que Virginie, déjà mentionnée plus haut, ne sorte pas souvent de son quartier, la mauvaise réputation de celui-ci lui fait craindre l'image que les personnes extérieures peuvent se faire d'elle en tant qu'habitante de ce quartier. Elle ne souhaite pas y être associée et pense qu'elle pourrait être discriminée pour ce motif : « Ils [les personnes vivant à l'extérieur du quartier] me voient différemment, très mal. » D'autres enfants ressentent, comme Virginie, le stigmate d'être originaires de ce quartier et cherchent à en partir, via leur parcours scolaire ou en déménageant.

Les discriminations, et notamment à caractère raciste, ne font pas l'objet de consensus. Certains déclarent qu'elles ne viennent pas uniquement de l'extérieur du quartier mais existent aussi au sein même du quartier, entre différents groupes. D'autres mettent davantage en avant l'entraide et la solidarité qui existent au sein du quartier et la cohabitation paisible entre les personnes qui y vivent.

CE QUE LES ENFANTS ONT À NOUS DIRE SUR... LE SENTIMENT D'ÊTRE DISCRIMINÉ

Constats et verbatims issus des groupes de discussion

Constat n°1 : Les enfants et les adolescents témoignent de situations fréquentes de harcèlement, particulièrement en milieu scolaire, portant souvent sur l'apparence physique, les vêtements, la couleur de peau, le poids...

Constat n°2 : Les enfants et les adolescents expriment une forte appréhension face à l'exclusion sociale, notamment à l'école, et craignent de ne pas être intégrés et/ou de subir du harcèlement. Le cyberharcèlement a également été évoqué comme faisant partie des concrétisations de discriminations subies par les personnes harcelées.

Constat n°3 : Les enfants et les adolescents rapportent des insultes, moqueries, et parfois des violences physiques, surtout dans les établissements surtout dans les établissements scolaires et à la sortie de ceux-ci.

Constat n°4 : Beaucoup d'enfants estiment que les adultes (enseignants, surveillants, ...) ne réagissent pas suffisamment face aux situations de harcèlement ou de discrimination et/ou que ces situations ne sont pas résolues de manière juste (souvent, la personne harcelée en pâtit aussi).

Constat n°5 : Des enfants évoquent des actes ou propos racistes fréquemment observés à l'école – et le manque de réaction des adultes, selon eux. Des moqueries portant sur l'habillement, en lien avec la pauvreté, ont aussi été évoquées.

Constat n°6 : L'école est aussi un lieu source d'inquiétude et d'anxiété pour les enfants et les adolescents. Beaucoup craignent d'être l'objet de harcèlement, d'exclusion, et sont aussi très préoccupés par leurs résultats scolaires (peur de l'échec, de la réaction de leurs parents, ...).

« Ça ne se fait pas car on est tous humains, on est tous égaux, c'est méchant : parce que t'es différent, on te met à l'écart. »

« Je trouve que les adultes ils ne font rien pour lutter contre. »

« Les adultes, je trouve qu'ils prennent un peu à la légère ce genre de sujet. »

« Une fille, elle était en troisième, on jouait tous ensemble et, un jour, elle m'a dit "moi, j'aime pas les Noirs". »

« Les animateurs ne sont pas toujours sympas. Ils traitent les enfants différemment en fonction de leur couleur de peau. À chaque fois, ils disent que c'est leur faute. »

« À l'école, il y a des gens racistes qui disent qu'ils n'aiment pas les Noirs. »

« J'aime aller à l'école parce qu'il y a mes amis. Par contre, je n'aime pas quand on se moque de moi à cause de mes habits. On me dit "Toi t'es pauvre, tu ne t'habilles pas comme il faut. Moi, je suis populaire et pas toi." Il y a des gens qui harcèlent à cause de ça. »

4.2

LE DÉNI DE CITOYENNETÉ

Dans la Consultation nationale des 6-18 ans, une question aborde directement l'aspect des droits : « Je trouve que mes droits sont respectés dans ma ville, mon village, mon quartier ». Nous avons cherché à analyser le sentiment des enfants ou adolescents que leurs droits ne sont pas respectés et, pour cela, retenu à chaque fois

la réponse « non » (regroupant les modalités de réponse « non pas d'accord » ou « non pas du tout d'accord »).

La conscience d'avoir des droits fait partie des apprentissages de la citoyenneté⁴⁴. Elle repose sur le principe d'égalité face à la loi et aux droits. Il est rare cependant que tous les citoyens d'un pays partagent avec la même intensité ce sentiment d'égalité, notamment lorsqu'ils font l'expérience de la discrimination et n'ont pas confiance dans les institutions qui sont censées garantir ces droits de façon



44. Nous entendons ici la citoyenneté au sens d'un type de lien fondé sur la morale civique. Il s'agit bien ici dans le cas des enfants et des adolescents d'un apprentissage de la protection apportée par le principe d'égalité face aux droits et d'une reconnaissance de la participation à la vie de la cité, sous la forme par exemple d'engagement dans des conseils d'enfants et adolescents mis en place par certaines collectivités locales.

16,0%
des enfants interrogés trouvent que leurs droits ne sont pas respectés dans leur quartier, leur ville ou leur village

20,1% des enfants vivant en famille monoparentale

22,4% des enfants vivant sans aucun de leurs parents

23,0% des enfants vivant en quartier de la politique de la ville

23,7% des enfants hébergés ou vivant en institution

trouvent que leurs droits ne sont pas respectés dans leur quartier, leur ville ou leur village.

Voir Tableau 19 – Déni de citoyenneté (*) selon les facteurs sociodémographiques

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

Lecture : parmi les répondants à la Consultation nationale des 6-18 ans, 20,1% des enfants vivant en famille monoparentale trouvent que leurs droits ne sont pas respectés dans leur quartier, leur ville ou leur village.

universelle. Poser cette question à des enfants et des adolescents est à mettre en rapport avec le combat que mène l'UNICEF pour faire respecter les droits de l'enfant. **Parmi les enfants et adolescents qui ont répondu, 16% éprouvent le sentiment que leurs droits ne sont pas respectés dans leur ville, village ou quartier** (voir Tableau 19, en annexe).

Parmi les variables sociodémographiques significatives, nous trouvons l'âge, la situation familiale, le lieu et le type de résidence. Nous avons approfondi l'analyse par un modèle multivarié qui contrôle l'effet propre de ces variables, mais aussi de trois autres, la privation matérielle, le déficit de protection et les discriminations vécues (voir Tableau 20, en annexe).

6 à 10 ans. On peut en conclure que la conscience d'avoir des droits et qu'ils peuvent ne pas être respectés est précoce. Ils éprouvent à cet âge le sentiment d'être contraints par les adultes et les institutions.

La situation familiale a également une incidence. **Les enfants ou adolescents vivant dans une famille monoparentale ont 1,2 fois plus de risque d'éprouver le sentiment que leurs droits ne sont pas respectés dans leur ville, quartier ou village, comparativement aux enfants et adolescents vivant avec leurs deux parents.** Il est possible que ceux qui vivent en famille monoparentale soient particulièrement conscients des difficultés que rencontre le parent qui les élève seul – difficultés dont on sait par ailleurs qu'elles peuvent être importantes.

Le type de lieu de résidence constitue, une fois de plus, un facteur propre d'explication. **Les enfants ou adolescents vivant en quartier de la politique de la ville ont 2 fois plus de risque d'éprouver le sentiment que leurs droits ne sont pas respectés que les autres.** Le type de quartier est en lui-même un facteur de cumul des inégalités. Les quartiers dit prioritaires concentrent, on l'a vu, des enfants et adolescents globalement défavorisés aussi bien sur le plan des privations que sur celui des discriminations. Chez eux, le quartier socialement disqualifié dans lequel ils vivent accentue le risque de perte de confiance en soi face au monde extérieur et le risque de grandir dans un environnement distant, si ce n'est méfiant, vis-à-vis des institutions censées garantir l'égalité des citoyens.

Notons aussi que **les enfants ou adolescents qui ne vivent pas en logement ordinaire ont 1,5 fois plus de risque que les autres d'avoir le sentiment que leurs droits ne sont pas respectés.** Qu'ils logent en centre d'hébergement, en hôtel, en maison d'enfants ou encore en établissement de la PJJ, ces enfants dont la vie est contraignante estiment ne pas pouvoir accéder aux mêmes droits que l'ensemble des enfants



Les enfants et adolescents en situation de déficit de protection ont

6,9 fois



plus de risque que les autres d'éprouver le sentiment que leurs droits ne sont pas respectés.



Les enfants et adolescents vivant en quartier de la politique de la ville ont

2 fois



plus de risque que les autres d'éprouver le sentiment que leurs droits ne sont pas respectés.

Voir Tableau 20 – Facteurs explicatifs du déni de citoyenneté

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

Lecture : parmi les répondants à la Consultation nationale des 6-18 ans, les enfants vivant en quartier de la politique de la ville ont 2 fois plus de risque que les autres d'éprouver le sentiment que leurs droits ne sont pas respectés.

minations vécues (voir Tableau 20, en annexe).

Ce modèle de régression logistique est plus exigeant en termes d'analyse statistique qu'une succession de croisements bi-variés et l'ajout de nouvelles variables indépendantes, liées à notre problématique du cumul des formes d'exclusion, permet de tester nos hypothèses de façon plus solide. Il permet en effet d'analyser le rôle de chaque variable en neutralisant, en quelque sorte, celui des autres.

Les filles ont, de façon significative, un risque plus faible que les garçons d'éprouver le sentiment que leurs droits ne sont pas respectés. C'est le cas aussi des préadolescents et des adolescents par rapport aux enfants de



et en éprouvent souvent, on l'a vu, un sentiment de discrimination et de frustration.

Le sentiment que leurs droits ne sont pas respectés augmente de façon significative quand les enfants ou adolescents sont en situation de privation matérielle. Mais l'effet du déficit de protection est encore plus déterminant. Toutes choses égales par ailleurs, **les enfants et adolescents en déficit de protection ont 6,9 fois plus de risque que les autres de faire l'expérience d'un déni de citoyenneté.** Ce résultat mérite toute notre attention. Le sentiment d'avoir des droits et qu'on les respecte est fortement lié, on le voit, aux garanties de sécurité et de supports relationnels que les enfants et

adolescents peuvent trouver dans leur famille et leur entourage. **De la qualité des relations établies avec les proches, et dans l'environnement social et spatial dans lequel se déroule la socialisation, naît la confiance d'avoir des droits et d'être respecté en tant qu'enfant ou adolescent citoyen.** Encore une fois, les enfants et adolescents ne sont pas tous, tant s'en faut, sur un pied d'égalité dans ce domaine.

Enfin, les enfants et adolescents qui subissent des formes de discrimination dont ils ont conscience ont également 1,4 fois plus de risque d'éprouver en même temps le sentiment que leurs droits ne sont pas respectés.



EXTRAIT DE L'ENQUÊTE CONDUITE PAR ENTRETIENS AUPRÈS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS ET DE LEURS PARENTS LES INSTITUTIONS : ENTRE PROTECTION ET MÉFIANCE

Une méfiance est parfois exprimée, par les enfants et les adolescents interrogés, envers les institutions (école, police, hôpital, etc.), pourtant censées garantir l'égalité entre les citoyens.

Dans l'enquête développée au sein de ce quartier, l'école est globalement un lieu apprécié et n'est pas perçue comme vecteur de discriminations, d'insécurité ou de rejet. « Notre fils adore littéralement l'école », a confié Mohammed, père de trois enfants entre 3 et 8 ans. « C'est rare qu'un enfant soit aussi enthousiaste pour aller à l'école. Lui, tous les matins il se précipite, il court à l'école ! Il adore. Il y a ses amis, il est très sociable. [...] Vraiment les enseignants sont bien. Ils nous expliquent quelles sont les matières où il est bon, celles où il faut travailler plus. Donc nous, là où il faut renforcer, on l'accompagne, on travaille avec lui. »

La police, en revanche, est une institution qui suscite la peur et l'appréhension chez les enfants et les adolescents du quartier. Yassine, 16 ans, dit ne pas avoir « encore » fait l'expérience de discriminations de la part de la police, mais il reste méfiant car « ils [les policiers] sont souvent racistes. J'ai entendu beaucoup d'histoires, affirme-t-il, et franchement, ce qui est arrivé à Nahel [jeune homme de 17 ans tué en 2023 d'une balle lors d'un contrôle policier] montre que les policiers cherchent à tuer les jeunes des familles d'immigrés. Quand il y a les émeutes parce que les gens protestent contre le racisme, la police répond à nouveau par la violence. Moi aussi, je suis d'origine algérienne comme Nahel, alors cela pourrait m'arriver aussi à moi ou à mes proches. Quand je vois les policiers, je préfère les éviter. »



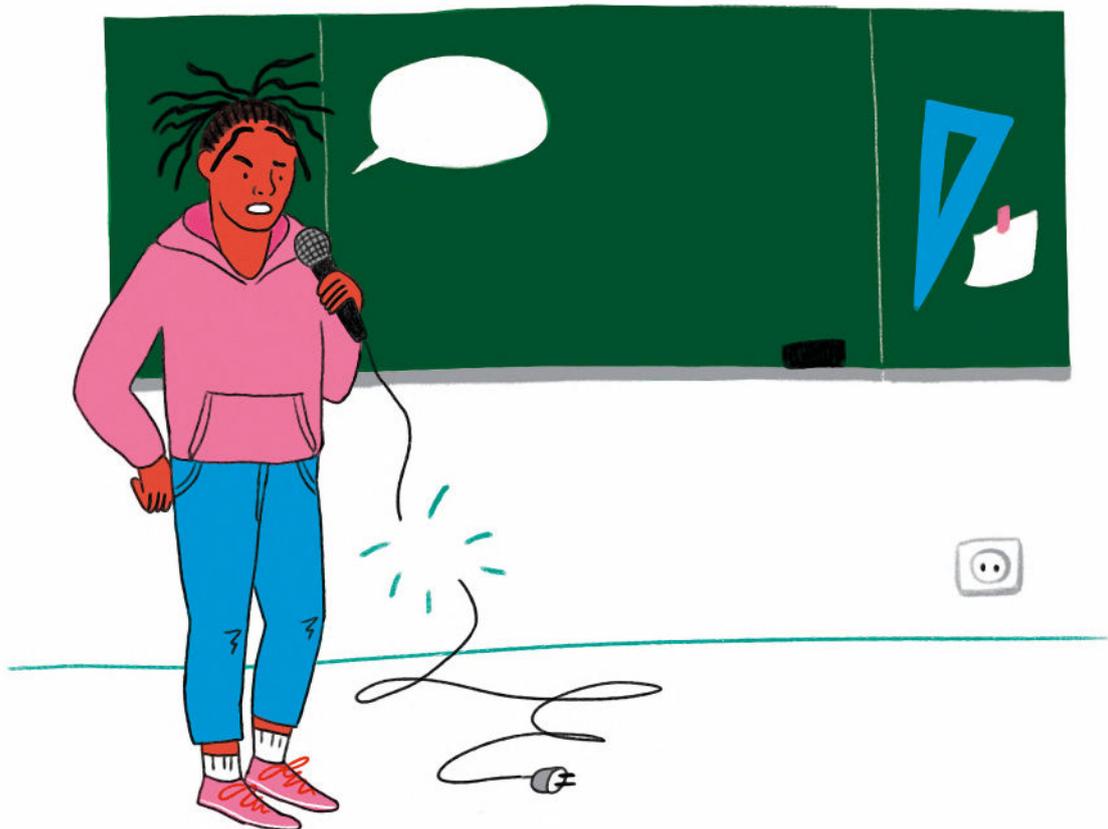
CE QUE LES ENFANTS ONT À NOUS DIRE SUR... LE SENTIMENT QUE LEURS DROITS NE SONT PAS RESPECTÉS

Constat issu des groupes de discussion

Les enfants et les adolescents déplorent un cadre restrictif et trop disciplinaire à l'école, sans qu'ils n'identifient les justifications des règles appliquées. Beaucoup se sentent empêchés dans leurs droits fondamentaux : aller aux toilettes librement, parler et s'amuser sur la pause méridienne ou lors des récréations, être l'objet de punitions dégradantes (par exemple, être écarté du groupe, face à un mur) lors de manquements au règlement de l'école, ...

4.3

LE DÉNI DE RECONNAISSANCE



ZOOM SUR... LA PRISE EN COMPTE DE L'OPINION DE L'ENFANT

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) consacre le droit pour les enfants de voir leurs opinions prises en compte dans les décisions qui concernent leur vie et leurs préoccupations. Il s'agit à la fois de l'un de ses quatre principes fondamentaux, mais aussi d'un article dédié (article 12). La CIDE reconnaît ainsi **le droit et la capacité des enfants à influencer les décisions qui ont un impact sur leur vie ou tout autre sujet les intéressant**. En tant que principe fondamental, il représente un **levier essentiel pour le respect de l'ensemble des droits de l'enfant**, et il doit être pris en compte dans l'interprétation, la mise en œuvre et l'application de tous les autres droits.

Le droit pour les enfants de voir leurs opinions prises en compte s'étend à toutes les actions et décisions qui affectent leur vie, à la fois en tant qu'individus et en tant que groupe au sein de la société : dans la sphère privée et publique, dans la famille ou en structure d'accueil, à l'école, dans les communautés locales, au niveau politique. Il inclut les questions relatives à l'éducation, à la santé, à l'économie, à l'environnement, ou encore à la culture et à la solidarité. Le droit d'être entendu s'applique à tous les enfants sans discrimination ; il n'y a pas de limite d'âge minimum pour exercer son droit d'être entendu, bien que cela nécessite d'adapter les méthodes et les sujets. L'article 12 est étroitement lié aux articles relatifs aux libertés et aux droits civils, en particulier l'article 13 (droit à la liberté d'expression), 14 (liberté de pensée, de conscience et de religion), à l'article 15 (liberté d'association) et à l'article 17 (droit d'accès à l'information). Bien que ce terme ne figure pas dans la CIDE, la formule « **droit à la participation** » est largement utilisée pour désigner « des processus continus, qui comprennent le partage d'informations et le dialogue entre enfants et adultes, sur la base du respect mutuel, et par lesquels les enfants peuvent apprendre comment leurs vues et celles des adultes sont prises en compte et influent sur le résultat de ces processus⁴⁵».

En tant que signataire, **l'État français a la responsabilité de prendre, dans ses législations, ses politiques et ses pratiques, des dispositions pour que les enfants soient entendus sur tous les sujets les intéressant.** Depuis la ratification de la CIDE par la France en 1990, la législation nationale s'est peu à peu mise en conformité : plusieurs textes juridiques soutiennent ainsi le principe de prise en compte de l'opinion des enfants en matière pénale ou civile, dans le champ de la protection de l'enfance, en matière de santé ou encore dans les politiques publiques locales. Pour autant, on note un manque de considération persistant à l'égard de l'enfant et de ses opinions, notamment en raison de **freins culturels forts et d'un manque d'informations, de sensibilisation et de formation à la fois des adultes et des enfants.** Dans son enquête sur l'accès aux droits réalisée en 2017, le Défenseur des droits constatait que seulement la moitié des personnes interrogées étaient en mesure de citer spontanément un des droits de l'enfant, tandis que le droit de l'enfant d'être entendu n'était pour sa part cité que par 2% des personnes interrogées⁴⁶.

La Consultation nationale des 6-18 ans met en évidence le sentiment, chez de nombreux enfants, d'un manque de considération portée par les adultes à l'égard de leurs opinions. Ils semblent faire face, et en particulier celles et ceux plus vulnérables (les filles, les enfants de familles monoparentales, les enfants ne vivant pas en logement ordinaire) à des **préjugés négatifs quant à leur capacité ou leur légitimité pour émettre un avis, formuler des propositions pertinentes ou comprendre des enjeux importants.**

L'exercice du droit d'être entendu est pourtant un facteur essentiel de bien-être et de confiance en soi, un levier pour le renforcement des capacités d'agir des enfants mais aussi un moyen de renforcer leur protection : considérer la parole des enfants et leur donner les moyens d'être entendus est essentiel pour leur permettre de dénoncer les situations de violence, d'injustice ou de discrimination dont ils sont victimes ou témoins.

En 2023, lors du sixième examen périodique de la France par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, celui-ci a recommandé à la France de prendre des mesures pour assurer la mise en œuvre de ce droit dans les procédures judiciaires pertinentes ; de dispenser régulièrement une formation continue approfondie aux professionnels travaillant avec et pour les enfants sur le droit de l'enfant d'être entendu ; de mettre en place des programmes de sensibilisation à l'intention du grand public ; de promouvoir la participation effective et autonome de tous les enfants au sein de la famille, de la communauté et de l'école ; d'associer davantage les enfants au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation des décisions, politiques et plans publics qui les concernent.

L'UNICEF France a par ailleurs publié en octobre 2024 un rapport sur la participation des enfants et des adolescents au niveau politique. En effet, la prise en compte de leur opinion reste une exception dans la vie démocratique, en dépit de la CIDE et des impacts démontrés sur la mise en place de politiques publiques plus respectueuses de leurs droits. L'UNICEF France recommande de renforcer la qualité et la quantité des données disponibles sur le sujet ; de protéger le droit des enfants à être entendus grâce à un cadre légal et à une gouvernance adaptés ; de sensibiliser, de former et d'informer les adultes et les enfants ; de développer les espaces de participation qualitatifs des enfants à la vie politique et de faciliter l'accès des enfants aux dispositifs déjà existants ; de veiller à l'effectivité de ce droit pour les enfants plus vulnérables.

45. Comité des droits de l'enfant, Observation générale n°12, Le droit de l'enfant d'être entendu, 2009.

46. Défenseur des droits, Prendre en compte la parole de l'enfant : un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte, 2020.

Le déni de reconnaissance peut être appréhendé à partir de deux questions : « Je trouve que les adultes de ma famille écoutent et prennent en compte mon avis, mes choix et idées » et « Je trouve que les adultes de mon école (les enseignants et les animateurs) écoutent et prennent en compte mon avis, mes choix et idées ». **A chacune d'entre elles, nous avons retenu la réponse négative. Parmi les répondants, 14,4% ont répondu « non » à la première et 25,4% à la seconde** (voir Tableau 21, en annexe).

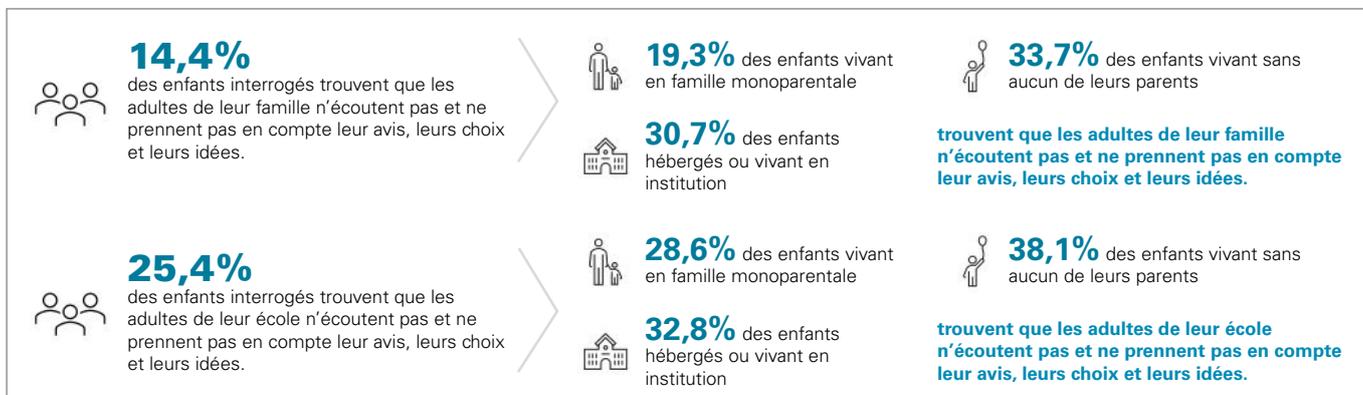
L'intérêt de ce double questionnement est de prendre en compte le déni de reconnaissance dans deux sphères successives : la sphère domestique, c'est-à-dire celle des relations avec des proches, et la sphère de l'école, c'est-à-dire le lieu d'apprentissage qui prolonge celui de la famille. L'une et l'autre renvoient à deux formes distinctes d'attachement – la famille et l'école – considérées, l'une et l'autre, comme fondamentales dans le processus de socialisation. **Ne pas être écouté et reconnu dans l'une ou l'autre de ces sphères peut être considéré comme un signe de raté dans le processus de socialisation et de formation de l'identité personnelle.**

Examinons quelles en sont les principales variations parmi les enfants et adolescents qui ont participé à la Consultation nationale des 6-18 ans. **Les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons à déclarer qu'elles ne sont pas écoutées dans la sphère familiale** (15,8% contre 12%), sachant qu'elles y occupent, en particulier dans les quartiers populaires, une place plus importante, les parents cherchant souvent à ne pas les exposer à l'insécurité extérieure et à les garder davantage sous surveillance, ou encore en leur confiant des tâches domestiques dans une

répartition encore genrée des rôles entre enfants⁴⁷. Il n'est donc pas impossible que le sentiment de ne pas être écoutées soit au moins particulièrement lié à la contrainte plus forte exercée sur elles par leurs parents. En revanche, dans la sphère scolaire, la différence entre les filles et les garçons n'est pas significative.

Le déni de reconnaissance croît de façon significative avec l'âge aussi bien en référence à la sphère de la famille qu'à celle de l'école. Pour les 15-18 ans, il atteint près de 20% dans les relations familiales et près de 32% dans les relations avec les enseignants et les animateurs à l'école. Ces deux proportions élevées renvoient au malaise que ressentent régulièrement les adolescents au moment où l'affirmation de leur volonté d'autonomie se heurte aux restrictions et aux contraintes normatives de chacune de ces deux sphères.

Le sentiment de ne pas être écouté, aussi bien dans la famille qu'à l'école, est nettement plus répandu parmi les enfants et adolescents qui grandissent au sein de familles monoparentales ou en l'absence de leurs deux parents. Il en est de même pour ceux qui ne vivent pas en logement ordinaire. En revanche, le fait de résider dans un quartier de la politique de la ville ne constitue pas un facteur significatif du déni de reconnaissance. La famille, on l'a vu, constitue souvent dans ces quartiers prioritaires une cellule protectrice, contrairement à l'image négative qui est parfois donnée, dans les débats publics, des parents qui y vivent. Il faut également souligner que si les établissements scolaires des quartiers défavorisés sont souvent décriés en raison notamment des jugements portés sur leurs résultats scolaires, cela ne veut pas dire que les enfants et les adolescents qui y sont inscrits ne sont pas écoutés et respectés par les enseignants et les animateurs.



Voir Tableau 21 – Déni de reconnaissance dans les relations quotidiennes selon les facteurs sociodémographiques

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

Lecture : Parmi les répondants à la Consultation nationale des 6-18 ans, 30,7% des enfants hébergés ou vivant en institution trouvent que les adultes de leur famille n'écoutent pas et ne prennent pas en compte leur avis, leurs choix et leurs idées.

47. Martine Court, Julien Bertrand, Géraldine Bois, Gaële Henri-Panabière, Olivier Vanhée. Qui débarrasse la table ? Enquête sur la socialisation domestique primaire. Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°215, pp. 72-89., 2016.

CE QUE LES ENFANTS ONT À NOUS DIRE SUR... LE MANQUE DE PRISE EN COMPTE DE LEURS AVIS ET OPINIONS

Constats et verbatims issus des groupes de discussion

Constat n°1 : Les enfants et les adolescents ne se sentent ni sollicités ni écoutés lorsqu'il s'agit de proposer des solutions ou de donner leur avis sur des situations qui les concernent, notamment en dehors de la sphère familial. En découle fréquemment un sentiment d'inadéquation, voire d'injustice, dans les décisions prises qui les concernent.

Constat n°2 : Une autre partie des enfants et des adolescents n'ont pas connaissance de leur droit à être entendus et ne se sentent pas légitimes pour donner leur avis auprès des adultes, notamment des décideurs, voire ne se sont jamais posé la question.

Constat n°3 : Les enfants et les adolescents habitant en centre d'hébergement d'urgence déclarent ne généralement pas être consultés dans la prise de décisions sur des sujets qui les concernent au sein de l'établissement. Une partie d'entre eux affirme qu'ils ne sont pas légitimes à donner leur avis concernant la vie au centre ou à exprimer des demandes, dans la mesure où les services proposés sont gratuits.

« Chez moi, quand on a une décision de famille à prendre, il n'y a pas que les parents qui sont concernés. Ils nous demandent notre avis [...], c'est bien car il faut être à l'écoute des enfants. »

« En tout cas, on ne peut même pas, on ne peut pas parler au maire. Bah c'est normal un peu. Même aux adjoints on ne parle pas non plus. »

REGARDS D'EXPERTS SUR... LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIS ET DE L'OPINION DES ENFANTS

« Vous [l'UNICEF France] portez un sujet qui m'intéresse beaucoup et que l'on essaye de mieux faire fonctionner, et qui est la participation des personnes concernées. Sur les politiques de pauvreté, nous nous mettons dans une situation de savoir ce qui est bon pour les gens, mais on ne partage absolument pas leurs conditions de vie, leurs angoisses, ou même les potentiels que cela peut faire émerger. Nous devons faire des progrès sur la participation des citoyens, en général, et plus encore des personnes pauvres. »

Anne Rubinstein, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

« Même si, d'un point de vue intellectuel, il est possible d'être convaincu par les stratégies d'investissement social, il faut garder à l'esprit qu'il n'y a aucune évidence au fait que les choix d'action publique que l'on peut préconiser en raison d'une certaine rationalité de l'investissement sur la petite enfance correspondent aux valeurs des parents dans ces milieux. [...] Il ne faudrait pas que des choix d'experts ou fondés sur une analyse des effets positifs sur le destin des enfants ne contreviennent ou ne heurtent des valeurs profondément appropriées, intériorisées. Ou alors il faut prendre celles-ci en compte dans la conception et la mise en œuvre de l'action publique. [...] »

Nicolas Duvoux, président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

4.4

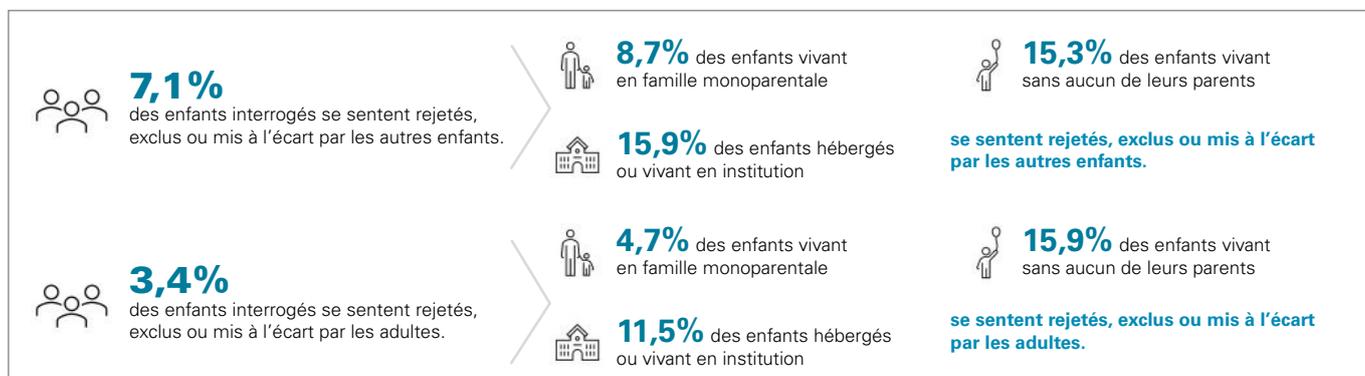
LE SENTIMENT D'ÊTRE REJETÉ

La question du rejet social a également été abordée directement dans la Consultation nationale des 6-18 ans par une question formulée en deux temps : « Je me sens rejeté(e) / exclu(e) / mis(e) à l'écart par les autres enfants » et « Je me sens rejeté(e) / exclu(e) / mis(e) à l'écart par les adultes (à l'école, dans les structures dans lesquelles je vais ou je vis) », les réponses possibles étant « oui souvent », « oui de temps en temps », « rarement » et « jamais ». **7,1% des répondants ont répondu que c'était souvent le cas à la première et 3,4% à la seconde** (voir Tableau 22, en annexe).

Ces proportions peuvent paraître faibles, mais la formulation de ces deux questions est tellement directe et radicale dans son expression qu'il faut y prêter attention. **Il s'agit bien dans les deux cas d'une mise à l'écart fréquente du jeu social et des apprentissages élémentaires de la vie en société. En faire l'expérience dès l'enfance constitue donc le signe d'une difficulté majeure d'intégration sociale au sens de l'attachement aux autres et à la société.**

Il n'existe pas de différence significative entre les garçons et les filles. En revanche, les enfants de 6 à 10 ans expriment proportionnellement davantage leur mécontentement dans ce domaine que les préadolescents ou les adolescents. **On retrouve également un effet significatif de la situation familiale, le sentiment d'être rejeté étant nettement plus répandu parmi les enfants et adolescents vivant en famille monoparentale ou en l'absence de leurs deux parents.** Le type de résidence est également une variable significative. **Les enfants et adolescents ne vivant pas dans un logement ordinaire se sentent davantage rejetés aussi par les autres enfants que par les adultes.**

Le fait de résider dans un quartier de la politique de la ville ne constitue pas un facteur significatif du sentiment d'être rejeté par les autres enfants ou par les adultes. Comme nous l'avons déjà remarqué, si les facteurs de l'exclusion des enfants et des adolescents vivant dans ces quartiers sont nombreux, cela ne veut pas dire qu'ils soient pour autant tous significatifs. **Il existe en effet des formes de compensation aux privations et à la précarité quotidienne que les enfants et adolescents qui y vivent apprennent à élaborer en s'appuyant notamment sur leurs familles, mais aussi sur les cercles et réseaux internes à ces quartiers** que l'on pourrait qualifier de cocons protecteurs.



Voir Tableau 22 – Sentiment d'être exclu(e) / rejeté(e) selon les facteurs sociodémographiques

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

Lecture : parmi les répondants à la Consultation nationale des 6-18 ans, 4,7% des enfants vivant en famille monoparentale déclarent se sentir rejetés, exclus ou mis à l'écart par les autres adultes.

4.5

L'INDICE DE REJET SOCIAL

Pour étudier le rejet social de façon plus globale, nous avons créé un indice à partir des sept variables que nous avons examinées jusqu'ici séparément (voir Tableau 23, en annexe). **Parmi les répondants, 11,1% ont indiqué au moins trois réponses identifiables à un rejet social.**

Tableau 23 – Variables indiquant un sentiment de rejet social



Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024, Tableau 23. Variables indiquant un sentiment de rejet social

Toutes les variables sociodémographiques ont un effet significatif sur cet indice de rejet social (voir Tableau 24, en annexe). Il est plus élevé chez les filles que chez les garçons (11,6% contre 9,3%), il croît avec l'âge pour atteindre 14,3% chez les adolescents. Il touche davantage les enfants et adolescents qui vivent en famille monoparentale ou en l'absence de leurs deux parents. **Il est plus répandu chez les enfants et adolescents des quartiers de la politique de la ville (14,2% contre 10,3%) et encore davantage chez ceux qui sont privés d'un logement ordinaire (37,2% contre 10,1%).**

Effectuer une régression logistique permet d'affiner les analyses et mieux comprendre les résultats descriptifs présentés ci-dessus. Dans un modèle multivarié, nous avons pris en compte simultanément, outre ces variables sociodémographiques, l'indice de privation matérielle ainsi que celui de privation de protection (voir Tableau 25, en annexe). La plupart des différences, telle entre les garçons et les filles,

ou entre ceux qui résident en quartier de la politique de la ville et les autres, perdent ici leur significativité – ce qui signifie que d'autres facteurs expliquent en grande partie les différences observées. En réalité, après avoir neutralisé l'effet des autres variables, ce sont la privation matérielle et plus encore le déficit de protection qui apparaissent particulièrement liés au sentiment de rejet social. **Toutes choses égales par ailleurs, les enfants et adolescents en situation de privation matérielle ont 2,5 fois plus de risque d'être confrontés au rejet social. Et ceux qui font face à un déficit de protection ont 9,4 fois plus de risque que les autres de faire l'expérience du rejet social.**

Ce dernier résultat est important. **Il confirme que les trois dimensions prises en compte dans ce rapport – privations, déficit de protection et rejet social – sont des facteurs déterminants du sentiment d'exclusion chez les enfants et adolescents.**



Les enfants et adolescents en situation de privation matérielle ont

2,5 fois

plus de risque que les autres d'être confrontés à un sentiment de rejet social.



Les enfants et adolescents qui font face à un déficit de protection ont

9,4 fois

plus de risque que les autres d'être confrontés à un sentiment de rejet social.



Les enfants et adolescents hébergés ou vivant en institution ont

2,4 fois

plus de risque que les autres d'être confrontés à un sentiment de rejet social.



Voir Tableau 25 – Facteurs explicatifs du rejet social - Modèle multivarié (régression logistique)

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024.

Lecture : parmi les répondants à la Consultation nationale des 6-18 ans, les enfants et adolescents en situation de privation matérielle ont 2,5 fois plus de risque que les autres d'être confrontés à un sentiment de rejet social.

CONCLUSION

LE CUMUL DES FORMES DE L'EXCLUSION

Nous avons examiné successivement dans ce rapport trois dimensions fondamentales de l'expérience de l'exclusion chez les près de 20 000 enfants et adolescents qui ont participé à la Consultation nationale des 6-18 ans et pour lesquels nous avons pu exploiter les réponses qu'ils ont données aux nombreuses questions posées. Ces trois dimensions renvoient à des séries de questions que nous avons pu regrouper afin de construire un cadre analytique global, à la fois synthétique et cohérent dans ses articulations. Nous présenterons ci-dessous les 10 résultats essentiels qui ressortent de cette consultation.

1. L'ampleur des privations

La première dimension est sans doute la plus classique, celle qui vient en tout cas le plus spontanément à l'esprit quand on parle de pauvreté ou d'exclusion : les privations. **Ne pas disposer des ressources et des conditions élémentaires pour mener une enfance ordinaire et grandir de façon harmonieuse**, telle est la première entrée que nous avons privilégiée. Ces privations sont évidemment plurielles et impliquent d'avoir suffisamment de données de nature différente pour les saisir dans leur diversité. Cinq domaines ont été distingués : la privation matérielle, la privation dans l'accès aux savoirs, la privation préjudiciable à la santé, la privation de sociabilité amicale et la privation de possibilités de pratiquer des activités sportives et culturelles en dehors de l'école. Chacun des critères pris en compte dans ces cinq domaines peut être considéré comme relatif aux modes de consommation et aux pratiques courantes considérées comme des normes dans la société française d'aujourd'hui. Ces normes évoluent dans le temps et peuvent être différentes bien entendu selon les pays. C'est la raison pour laquelle ces privations doivent être interprétées non pas en elles-mêmes, mais par rapport à des attentes normatives auxquelles les enfants et adolescents se

réfèrent parfois avec anxiété tant ils sont évidemment sensibles à la réaction que peut susciter chez les autres enfants ou adolescents du même âge le fait de ne pas disposer des mêmes avantages qu'eux, en termes de consommation ou de pratiques ordinaires. **Le sentiment d'exclusion naît le plus souvent chez eux du constat qu'ils font de leur écart contraint à la norme ou aux normes du moment.** Ils grandissent alors, non pas forcément dans la détresse absolue, mais dans le sentiment vérifié objectivement d'avoir moins que les autres et de ne pas pouvoir pour cette raison participer aussi bien et aussi facilement à la vie considérée comme normale des enfants ou des adolescents de leur âge. **Sous cet angle, les privations prises en compte dans ce rapport sont cumulatives et touchent certains enfants et adolescents nettement plus que les autres.** C'est le premier résultat qu'il convient de retenir.

2. Le déficit de protection

Les privations ne peuvent être interprétées uniquement comme des privations tant elles sont le plus souvent associées à ce que nous avons appelé un déficit de protection. Nous avons examiné successivement le sentiment d'insécurité dans son quartier, sa ville, son village et là où l'on vit, le manque de soutien en cas de difficultés, mais aussi les insultes, moqueries et agressions physiques qui rendent la vie accablante et conduisent très souvent à la détresse psychologique et au sentiment de ne pouvoir compter sur personne pour faire face à ces redoutables épreuves. Nous avons également défini un indice global du déficit de protection. Cette dimension constitue un facteur aggravant de la spirale qui fait naître chez les enfants et les adolescents le sentiment de vivre en dehors des conditions normales d'apprentissage de la vie en société qui s'offrent à la grande majorité des autres enfants et adolescents. **Le déficit de protection constitue une souffrance distincte et complémentaire des privations.** Se limiter à ces dernières serait une réduction de l'expérience vécue globale que partagent le plus souvent les enfants et les adolescents les plus défavorisés. **Nous avons**

montré que 12% des enfants et adolescents de l'échantillon font l'expérience d'un déficit de protection. C'est le deuxième résultat important de ce rapport.

3. Le rejet social

Si aux privations s'ajoute la dimension du déficit de protection, aux privations et au déficit de protection s'ajoute encore le rejet social proprement dit que l'on a étudié en prenant en compte successivement les discriminations vécues, le déni de citoyenneté, le déni de reconnaissance et le sentiment d'être rejeté. **Ensemble, les privations, le déficit de protection et le rejet social sont les trois dimensions structurelles, à la fois distinctes et complémentaires, de l'exclusion.** La première concerne les formes élémentaires de la pauvreté multidimensionnelle, les deux autres renvoient à la fragilité des liens sociaux, et, plus spécifiquement, pour l'une, à la difficulté éprouvée de ne pas pouvoir « compter sur », et, pour l'autre, à l'épreuve de ne pas compter « pour ». **L'indice global de rejet social que nous avons constitué nous a permis de constater que 11% des enfants et adolescents de l'échantillon en font l'expérience et que le rejet social est corrélé au déficit de protection à la privation matérielle.** C'est le troisième résultat à retenir de ce rapport.

4. Le risque élevé de cumul de difficultés des enfants de famille monoparentale

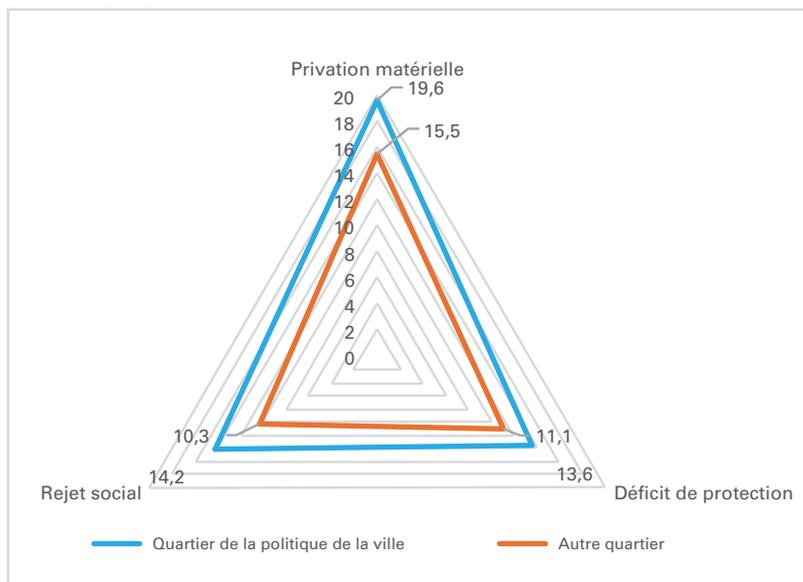
Qui sont ces enfants et ces adolescents privés au quotidien de ce qui paraît essentiel ? **Trois facteurs récurrents ressortent de cette étude : la situation familiale, le lieu de résidence et le type de logement. Les familles monoparentales sont, on le sait, fortement touchées par la pauvreté habituellement définie par un seuil de revenu.** Les résultats de la Consultation nationale des 6-18 ans confirment que les enfants et adolescents qui vivent avec seulement un parent sont beaucoup plus touchés que les autres par ce cumul des privations. Mais nous avons vu qu'ils font également plus souvent l'expérience du déni de protection et du rejet social. Il n'existe pas un seul critère parmi ceux que nous avons pris en compte pour lequel les enfants de ces familles monoparentales ne sont pas défavorisés par rapport aux enfants vivant avec leurs deux parents. Cette corrélation systématique entre la situation familiale et les trois dimensions de l'exclusion

est le quatrième résultat important qui confirme une tendance lourde de la pauvreté et de l'exclusion en France et sur laquelle il faut agir et continuer d'agir.

5. Le désavantage structurel de grandir dans un quartier de la politique de la ville

Les enfants et adolescents qui vivent en quartier de la politique de la ville sont également proportionnellement nettement plus défavorisés que les autres en termes de cumul des privations, mais aussi en termes de déficit de protection et de rejet social (voir graphique 2). Ce constat est également une confirmation d'une tendance structurelle à la concentration de la pauvreté dans des territoires urbains identifiés depuis plusieurs décennies comme « sensibles » ou « prioritaires ». Montrer que cette pauvreté concentrée dans ces quartiers touche non seulement des adultes, mais des enfants et des adolescents en souffrance et dont les difficultés cumulatives risquent de compromettre leur intégration sociale future est le cinquième résultat majeur de notre étude. **Il doit interpeller les pouvoirs publics sur le nécessaire maintien dans ces quartiers de services de qualité et de politiques économiques, sociales et environnementales adaptées.**

Graphique 2 - Indicateurs d'exclusion selon le lieu de résidence



6. Les liens sociaux de compensation

Si les quartiers de la politique de la ville concentrent des enfants et des adolescents confrontés à des difficultés cumulatives qui nourrissent chez eux le sentiment d'exclusion, cela n'empêche pas de souligner qu'il existe

toutefois, selon les critères pris en compte, des exceptions. **Nous avons constaté que les enfants et adolescents qui y résident ne sont pas plus privés que les autres du soutien de leur famille en cas de difficultés scolaires, mais aussi de soutien moral en cas de problèmes personnels. Ils ne sont pas non plus davantage privés que les autres d'écoute et de respect dans leur famille.** Cela signifie que la famille constitue pour eux une ressource qui agit comme une forme de compensation à toutes les autres difficultés ressenties dans le quartier et en dehors. Alors que ces parents sont souvent pointés du doigt et considérés comme « défaillants » dans les débats publics, force est de constater qu'ils ne sont pas plus démissionnaires que les autres puisque les enfants et adolescents de ces quartiers trouvent auprès d'eux le réconfort, le soutien et le sentiment d'être écoutés. C'est le sixième résultat important de notre étude.

7. Les enfants et adolescents déjà marginalisés

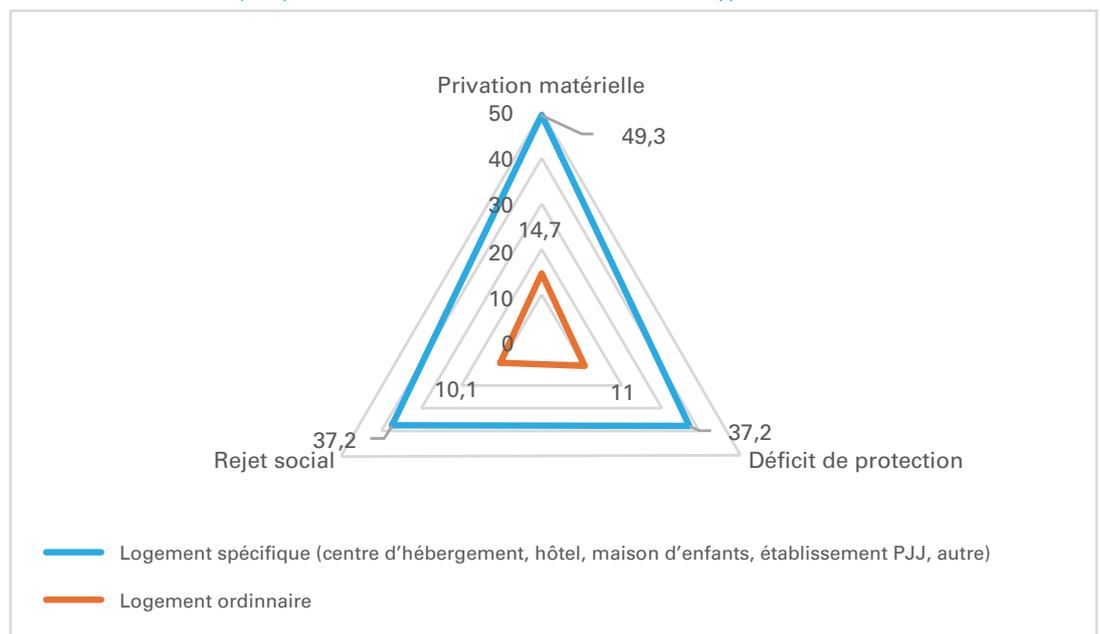
Nous ne pouvons pas non plus oublier les enfants et adolescents qui n'ont pas la chance de vivre dans un logement ordinaire, soit en raison de la précarité extrême de leurs parents eux-mêmes privés de domicile fixe et vivant avec leurs enfants en centre d'hébergement ou dans des hôtels sociaux, soit en raison des difficultés familiales qu'ils ont rencontrées et qui les

ont conduits dans les structures collectives de la protection de l'enfance. **L'effort réalisé pendant cette Consultation nationale des 6-18 ans pour atteindre cette population souvent laissée en dehors des enquêtes a permis de faire le constat d'un cumul extrême de difficultés chez ces enfants et adolescents, déjà en marge de la société** (voir graphique 3). C'est le septième résultat décisif de notre étude. Agir auprès d'eux est une urgence absolue pour éviter qu'ils connaissent à l'âge adulte une trajectoire d'exclusion systématique.

8. L'insuffisance alimentaire des enfants et des adolescents

Examinons maintenant trois autres résultats qui méritent une attention particulière. Commençons par les privations alimentaires. **Parmi les enfants et les adolescents qui ont participé à la Consultation nationale des 6-18 ans, 23% d'entre eux, on l'a vu, mangent moins de trois repas par jour. L'équilibre alimentaire est loin d'être assuré pour l'ensemble des enfants et adolescents de notre échantillon.** C'est le huitième résultat important à retenir. Dans ce contexte, il semble important de souligner en complément de ce constat le rôle protecteur que peut jouer la restauration scolaire. Même en tenant compte de l'ensemble des variables sociodémographiques, le fait de ne pas manger à la cantine multiplie par 1,6 le risque de ne pas suivre la norme sanitaire des 3 repas par jour.

Graphique 3 - Indicateurs d'exclusion selon le type de résidence



9. Le manque de reconnaissance à l'école

Dans l'échantillon, 25% des enfants et adolescents ne trouvent pas que les adultes de leur école (les enseignants et les animateurs) écoutent et prennent en compte leur avis, leur choix et leurs idées. **Un quart des enfants et adolescents se sentent donc en quelque sorte brimés dans leur expression et participation à la vie scolaire.** Ce déni de reconnaissance dans le cadre privilégié de la socialisation des enfants et adolescents est de nature à entretenir chez eux un sentiment de rejet de l'école ou tout au moins une défiance à l'égard des adultes qui y travaillent et auprès desquels ils ne se sentent pas respectés. Ce résultat est le neuvième que nous souhaitons mettre en avant. **Il traduit le malaise de certains élèves et renvoie à la question plus générale des conditions du bien-être scolaire,** lequel, on le sait, est fondamental pour garantir la poursuite d'une scolarité équilibrée et de bons résultats en termes d'acquisition des savoirs.

10. Le sentiment d'être privés de ses droits

Enfin, nous souhaitons réserver le dernier de nos dix résultats à la question du déni de citoyenneté que nous avons examinée attentivement. **Le sentiment que leurs droits ne sont pas respectés dans leur ville, leur village ou leur quartier est exprimé par 16% des enfants et adolescents qui ont participé à la Consultation nationale des 6-18 ans.** Nous avons vu que la privation matérielle et plus encore le déficit de protection augmentent de façon très significative le risque de faire l'expérience d'un sentiment d'être privé de ses droits. Encore une fois, les enfants et adolescents ne sont pas égaux dans ce domaine alors même que l'égalité face aux droits est le principe fondamental de la citoyenneté.

Au-delà de ces dix points, il faut surtout retenir que les trois dimensions du sentiment d'exclusion étudiées dans ce rapport – **privations, déficit de protection et rejet social – constituent des facteurs à la fois distincts et complémentaires.** Ils permettent d'expliquer ce qui conduit aujourd'hui les enfants et les adolescents à se sentir tenus à l'écart de leurs camarades du même âge, des groupes sociaux et parfois aussi des adultes qu'ils côtoient dans les institutions, notamment à l'école. **Ces trois facteurs contribuent à altérer le processus de socialisation de ces enfants et de ces adolescents et à rendre plus précaires et plus aléatoires leurs apprentissages sociaux. Il est donc important de les prendre en compte simultanément pour envisager des politiques publiques et des formes d'intervention sociale plus préventives et partant plus efficaces.**

RECOMMANDATIONS DE L'UNICEF FRANCE

1

FAIRE DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE DES ENFANTS UNE PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE EN ADOPTANT UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE PRENANT EN COMPTE LA LUTTE CONTRE LES PRIVATIONS MATÉRIELLES, LE DÉFICIT DE PROTECTION ET LE REJET SOCIAL.

Ce rapport démontre que les privations, le déficit de protection et le rejet social sont trois dimensions structurelles de l'exclusion des enfants. La politique publique de lutte contre l'exclusion doit s'atteler à adresser ces trois dimensions à la fois distinctes et complémentaires. Cela passe par :

- ▶ À l'échelle nationale, mettre en place une gouvernance stable et interministérielle pour porter une stratégie pluriannuelle de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, contenant un axe spécifique sur les enfants et – à minima – maintenir les engagements du Pacte des Solidarités 2023-2027 ;
- ▶ À l'échelle locale, renforcer le portage politique transversal de la lutte contre la pauvreté des enfants en mettant en place des mécanismes de coordination entre les services en charge des solidarités, de l'enfance/jeunesse et les associations partenaires ;
- ▶ Lutter activement contre le non-recours aux prestations sociales et familiales en renforçant leur couverture et leur adaptation aux réalités des familles monoparentales davantage exposées à la pauvreté ;
- ▶ Lever les barrières d'accès aux services essentiels en favorisant le développement de la tarification sociale ou tout autre dispositif permettant de réduire le reste à charge des familles en situation de pauvreté, en simplifiant les démarches, en favorisant l'accompagnement des familles dans celles-ci et en s'assurant de la visibilité et de la lisibilité de l'offre de services existante et des aides disponibles ;
- ▶ Poursuivre les efforts engagés pour soutenir les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la tarification sociale et la gratuité de la restauration scolaire afin de renforcer l'accès des enfants en situation de pauvreté à la cantine, véritable levier de lutte contre la précarité alimentaire ;
- ▶ Assurer l'accueil inconditionnel des familles sans domicile dans des dispositifs d'hébergement adaptés à leurs besoins et faciliter leur accès au logement ordinaire en renforçant la production et l'attribution de logements abordables ;
- ▶ Réduire le risque de rejet social qui affecte directement la santé mentale des enfants en luttant contre les stéréotypes de genre et les stéréotypes reposant sur les inégalités sociales en déployant un narratif spécifique, positif et non stigmatisant par le biais de campagnes nationales.

POURSUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE MESURE DE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET RENFORCER LES CONNAISSANCES SUR SON CARACTÈRE MULTIDIMENSIONNEL.

La Consultation nationale des 6-18 ans constitue un outil de mesure de la pauvreté reposant sur la perception et l'expérience vécue d'environ 20 000 enfants interrogés. Les tendances alarmantes démontrées par cet outil doivent être confirmées et complétées par la statistique publique. Cela passe par :

- ▶ Renforcer les indicateurs permettant de mesurer les différentes dimensions de la pauvreté des enfants, tant à l'échelle nationale que communale, et s'assurer de leur prise en compte dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques ;
- ▶ Réaliser un état des lieux de la pauvreté multidimensionnelle des enfants vivant dans les territoires dits d'Outre-mer ;
- ▶ Mettre en œuvre un observatoire de l'exclusion liée au logement permettant l'observation sociale des besoins et l'identification des leviers d'action permettant d'y répondre ;
- ▶ Mettre en œuvre l'observatoire national de la non-scolarisation, engagement pris par la France dans le cadre de la Garantie européenne pour l'enfance.

FAIRE DU RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT LA BOUSSOLE DE L'ACTION PUBLIQUE DESTINÉE AUX ENFANTS (EN PARTICULIER POUR LES PLUS VULNÉRABLES D'ENTRE EUX) ET ASSURER UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LEUR OPINION.

La Consultation nationale des 6-18 ans démontre qu'environ 16% des enfants ayant participé estiment que leurs droits ne sont pas respectés. La privation matérielle et, plus encore, le déficit de protection augmentent de façon très significative le risque de faire l'expérience de ce sentiment. La Consultation nationale des 6-18 ans met également en évidence le sentiment, chez de nombreux enfants, d'un manque de considération portée par les adultes à l'égard de leurs opinions. Un quart (25,4%) des enfants et des adolescents interrogés estiment ainsi qu'au sein de l'école, les acteurs éducatifs ne prennent pas en compte leur parole. L'UNICEF France recommande de :

- ▶ Protéger le droit des enfants à être entendus grâce à un cadre légal et à une gouvernance adaptée, sensibiliser, former et informer les adultes et les enfants sur le droit à la participation, tant au niveau national que local ;
- ▶ Abaisser l'âge de vote à 16 ans aux élections municipales afin de leur permettre de s'exprimer sur des problématiques qu'ils vivent au quotidien et lutter contre l'abstention en créant une habitude de vote ;
- ▶ Déployer à grande échelle le programme École amie des droits de l'enfant, proposé par l'UNICEF France, au sein des écoles élémentaires afin notamment de prendre en compte la parole des enfants dans l'amélioration du climat scolaire et la lutte contre les exclusions ;
- ▶ Mettre en place des mécanismes inclusifs, soutenus par des ressources humaines et financières appropriées, pour favoriser la participation des enfants en situation d'exclusion à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de politiques qui les concernent ;
- ▶ Poursuivre la lutte contre toutes les formes de discrimination, notamment pour les publics particulièrement exposés (filles, adolescents, enfants vivant dans les institutions...).

POURSUIVRE LES EFFORTS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES

La corrélation systématique entre la situation monoparentale et les trois dimensions de l'exclusion démontrée par ce rapport confirme une tendance lourde de la pauvreté et de l'exclusion en France et sur laquelle il faut agir plus fermement. Cela passe par :

- ▶ Favoriser une meilleure appréhension de la précarité des familles monoparentales en révisant les échelles d'équivalence de niveau de vie sur lesquelles reposent les barèmes des transferts sociaux et qui sont actuellement construites sur la base des couples ;
- ▶ Poursuivre les efforts d'adaptation du système de protection sociale aux réalités des familles monoparentales pour augmenter leur niveau de vie ;
- ▶ Créer un statut "parent isolé" permettant, entre autres, l'ouverture de droits spécifiques afin de renforcer l'accès des enfants issus de familles monoparentales à certains services tels que la restauration scolaire, les activités périscolaires, les activités sportives et culturelles, les transports publics, etc. ;
- ▶ Renforcer la prise en compte des situations de monoparentalité dans les politiques d'accès au logement.

MAINTENIR ET RENFORCER L'ATTENTION PUBLIQUE SUR LES QUARTIERS DITS « PRIORITAIRES »

Il est indispensable de lutter contre la tendance structurelle à la concentration de la pauvreté dans ces territoires. Cela passe par :

- ▶ Porter une attention spécifique à l'accès des services et dispositifs de droits communs des enfants, adolescents et familles résidant dans les quartiers dits prioritaires (accès et fréquentation de la restauration scolaire, au périscolaire, à l'extrascolaire, aux activités de loisirs, aux transports...) ;
- ▶ Garantir l'accessibilité des démarches administratives pour les familles résidant dans les quartiers de la politique de la ville et assurer leur orientation par un accompagnement social global ;
- ▶ Mettre en place des politiques publiques spécifiques, avec un budget alloué, pour renforcer l'inclusion des enfants et des adolescents des quartiers politiques de la ville et lutter contre le rejet social ;
- ▶ Lutter contre les idées reçues sur le rôle qu'occupent les familles dans ces quartiers, qui assurent – autant que dans les autres territoires – leur rôle de soutien auprès des enfants et adolescents.

RENFORCER LA PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, L'ACCÈS AUX MÉCANISMES DE SIGNALEMENT EN CAS DE MALTRAITANCE - Y COMPRIS AU SEIN DES INSTITUTIONS - ET AMÉLIORER LA PROTECTION DES ENFANTS CONFIEÉS

Le rapport révèle qu'un peu plus d'un enfant sur dix (13,1%) est ou a déjà été victime de violences physiques commises par des adultes et que près de 70% de ces violences se déroulent au sein de la famille. La Consultation nationale des 6-18 ans met également en évidence le fait que près d'un enfant sur deux ne connaît pas le numéro 119 ou son utilité (43,1%). Durant la Consultation nationale des 6-18 ans, des enfants ont rapporté des cas de maltraitance et de discrimination commises par des professionnels de l'éducation, des animateurs, des éducateurs, des assistants familiaux ou des policiers. Ces témoignages soulignent la nécessité de renforcer le contrôle et la formation des adultes travaillant au contact des enfants. L'UNICEF France recommande de :

- ▶ Investir dans la prévention des maltraitements intrafamiliaux par la mobilisation de l'ensemble des services médico-sociaux de proximité, le renforcement des dispositifs "1000 premiers jours" et des actions de soutien à la parentalité ;
- ▶ Renforcer la sensibilisation des enfants à leurs droits, aux discriminations et à la détection des violences subies ou observées ; s'assurer qu'ils connaissent les services disponibles ainsi que les réflexes à adopter en élaborant des supports d'information diversifiés, adaptés à leur âge, et diffusés dans des lieux stratégiques ou sur les canaux qu'ils privilégient – l'implication des enfants dans la création de ces supports est primordiale pour s'assurer qu'ils répondent à leurs besoins et pour encourager leur appropriation ;
- ▶ Alors qu'en 2022, sur 390 414 appels entrants au 119, seuls 26 051 ont été transférés à un écoutant professionnel et que 45,1% des appels reçoivent une invitation à rappeler, il est indispensable de renforcer les moyens humains et financiers du SNATED, de favoriser l'attractivité du métier d'écoutant et de soutenir financièrement les associations qui assurent un relai ;
- ▶ Établir un bilan statistique détaillé du nombre d'enquêtes administratives et judiciaires ouvertes et clôturées pour des faits de maltraitance commis à l'encontre des enfants, ainsi que du nombre de signalements recueillis par celles-ci et le Défenseur des droits, et des suites disciplinaires et judiciaires données ;
- ▶ Élaborer une nouvelle stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, accompagnée de budgets à la hauteur des besoins identifiés ; renforcer les ressources humaines, financières et infrastructurelles pour assurer une prise en charge en protection de l'enfance respectueuse des droits fondamentaux des enfants, pour lutter contre la non-exécution des mesures d'assistance éducative ou encore la mobilité contrainte et les multiples changements de lieux d'accueil provisoires ;
- ▶ Poursuivre le renforcement des moyens de la justice des mineurs et recruter 235 juges des enfants supplémentaires afin d'atteindre la norme de référence de 325 dossiers suivis par juge, et garantir la présence d'un greffier auprès de chaque juge ;
- ▶ Assurer l'accessibilité de mécanismes de signalement indépendants et effectifs pour des faits commis au sein d'institutions, notamment via le Défenseur des droits, et leur communication directe aux enfants et à leurs parents, le cas échéant ;
- ▶ Former l'ensemble des professionnels en charge de l'enfance/jeunesse à la lutte contre les violences envers les enfants et aux mécanismes à mettre en place dans le cas où une violence envers un enfant serait constatée.

TABLEAU 1. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES ENFANTS ET ADOLESCENTS AYANT PARTICIPÉ À LA CONSULTATION

	%	N
Sexe		19 778
Garçon	43,1	
Fille	55,5	
Non binaire	1,4	
Âge		19 778
De 6 à 10 ans	45,3	
De 11 à 14 ans	29,9	
15 ans et plus	24,8	
Situation familiale		17 626
Vit avec ses 2 parents	71,1	
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	12,7	
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	4,4	
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	7,7	
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	2,7	
Vit sans aucun de ses 2 parents	1,5	
Lieu de résidence		16 203
Hors QPV	84,8	
En QPV	15,2	
Type de résidence		18 726
Logement ordinaire (ou internat)	96,4	
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	3,6	
Ensemble	100 %	19 778

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

TABLEAU 2. RÉPARTITION DES ENQUÊTÉS SELON LES PRIVATIONS MATÉRIELLES

	% de réponses "non"
Là où je vis, je trouve qu'il y a assez de place pour toute la famille / pour tout le monde	7,3
Là où je vis, j'ai assez de jeux ou jouets pour m'amuser	4,4
J'ai au moins 2 paires de chaussures à ma taille	5,6
J'ai des vêtements en bon état	5,1
	Indicateur cumulé
Au moins 1 privation sur les 4	16,2 % (N= 2 570 sur 15 894)

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

TABLEAU 3. LA PRIVATION MATÉRIELLE (*) SELON LES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

	%	N total	khi-deux
Sexe		15 670	p<0,001
Garçon	16,9		
Fille	15,0		
Âge		15 894	p<0,001
De 6 à 10 ans	17,3		
De 11 à 14 ans	14,9		
15 ans et plus	15,5		
Situation familiale		14 769	p<0,001
Vit avec ses 2 parents	13,8		
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	14,8		
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	23,2		
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	22,5		
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	22,3		
Vit sans aucun de ses 2 parents	38,9		
Lieu de résidence		13 476	p<0,001
Hors QPV	15,5		
En QPV	19,6		
Type de résidence		15 089	p<0,001
Logement ordinaire (ou internat)	14,7		
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	49,3		
Ensemble	16,2	15 894	

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

(*) Au moins 1 réponse négative aux 4 questions suivantes : 92. Là où je vis, je trouve qu'il y a assez de place pour toute la famille / pour tout le monde ; 97. Là où je vis, j'ai assez de jeux ou jouets pour m'amuser ; 57. J'ai au moins 2 paires de chaussures à ma taille ; 55. J'ai des vêtements en bon état

**TABLEAU 4. FACTEURS EXPLICATIFS DE LA PRIVATION MATÉRIELLE
- MODÈLE MULTIVARIÉ (RÉGRESSION LOGISTIQUE)**

Odds Ratios

	Privation matérielle
Constante	0.122 (***)
Sexe	Réf. : Garçons
Filles	1.165 (**)
Âge	Réf. : 6<10
11<14	1.200 (***)
15 et +	0.995 (ns)
Type de famille	Réf. : Vit avec ses deux parents
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	1.112 (ns)
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	1.740 (***)
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	1.744 (***)
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	1.450 (*)
Vit sans aucun de ses 2 parents	2.069 (***)
Lieu de résidence	Réf. : Hors QPV
En QPV	1.279 (***)
Type de résidence	Réf. : Logement ordinaire (ou internat)
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	5.223 (***)

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024. N = 19778

(*) P < 0.05, (**) : P < 0.01, (***) : P < 0.001, ns : non significatif

Lecture : une fois contrôlées toutes les variables du modèle, les enfants ou adolescents vivant en quartier de la politique de la ville ont 1.279 fois plus de risque de faire l'expérience de la privation matérielle que les enfants et adolescents vivant dans un autre type de quartier.

**TABLEAU 5. RÉPARTITION DES ENQUÊTÉS SELON LES PRIVATIONS
PRÉJUDICIALES À L'ACCÈS AUX SAVOIRS**

	% réponses "non"
Là où je vis, j'ai des livres adaptés à mon âge	6,4
Là où je vis, il y a un endroit calme où je peux faire mes devoirs	9,3
Là où je vis, j'ai tout le matériel dont j'ai besoin pour faire mes devoirs	3,9
Là où je vis, il y a un ordinateur ou une tablette que je peux utiliser (qu'il soit à moi ou qu'on soit plusieurs à s'en servir) (Q101)	10,9
> Parmi les 6-10 ans	17,9
> Parmi les 11-18 ans	5,2
Là où je vis, je peux me connecter à internet facilement (Q103)	7,4
> Parmi les 6-10 ans	10,7
> Parmi les 11-18 ans	4,7
	Indicateur cumulé
Au moins 1 réponse négative sur les 5 questions de privations dans l'accès aux savoirs	25,7 (N = 3782 sur 14 713)

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

TABLEAU 6. LA PRIVATION DANS L'ACCÈS AUX SAVOIRS (*) SELON LES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

	%	N total	khi-deux
Sexe		14 521	p<0,001
Garçon	28,2		
Fille	23,0		
Âge		14 713	p<0,001
De 6 à 10 ans	32,7		
De 11 à 14 ans	19,9		
15 ans et plus	18,6		
Situation familiale		13 697	p<0,001
Vit avec ses 2 parents	23,0		
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	22,0		
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	34,7		
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	30,7		
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	38,1		
Vit sans aucun de ses 2 parents	53,9		
Lieu de résidence		12 509	p<0,001
Hors QPV	24,3		
En QPV	32,6		
Type de résidence		13 993	p<0,001
Logement ordinaire (ou internat)	23,9		
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	68,2		
Ensemble	25,7	14 713	

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

(*) Au moins 1 réponse négative aux 5 questions suivantes : 98. Là où je vis, j'ai des livres adaptés à mon âge ; 99. Là où je vis, il y a un endroit calme où je peux faire mes devoirs ; 100. Là où je vis, j'ai tout le matériel dont j'ai besoin pour faire mes devoirs ; 101. Là où je vis, il y a un ordinateur ou une tablette que je peux utiliser (qu'il soit à moi ou qu'on soit plusieurs à s'en servir) ; 103. Là où je vis, je peux me connecter à internet facilement

TABLEAU 7. FACTEURS EXPLICATIFS DU CUMUL DES PRIVATIONS DANS L'ACCÈS AUX SAVOIRS (AU MOINS UNE RÉPONSE NÉGATIVE SUR LES 5) - MODÈLE MULTIVARIÉ (RÉGRESSION LOGISTIQUE)

Odds Ratios

	Privations dans l'accès aux savoirs
Constante	0.257 (***)
Sexe	Réf. : Garçons
Filles	0.753 (***)
Âge	Réf. : 6<10
11<14	0.482 (***)
15 et +	0.450 (***)
Type de famille	Réf. : Vit avec ses deux parents
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	1.068 (ns)
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	1.916 (***)
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	1.492 (***)
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	1.578 (***)
Vit sans aucun de ses 2 parents	2.165 (***)
Lieu de résidence	Réf. : Hors QPV
En QPV	1.280 (***)
Type de résidence	Réf. : Logement ordinaire (ou internat)
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	3.951 (***)
Privation matérielle	Réf. : non
Oui	3.681 (***)

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024. N = 19778

(*) p < 0.05, (**) p < 0.01, (***) p < 0.001, ns : non significatif

Lecture : une fois contrôlées toutes les variables du modèle, les enfants ou adolescents vivant en quartier de la politique de la ville ont 1.280 fois plus de risque de faire l'expérience de la privation dans l'accès aux savoirs que les enfants et adolescents vivant dans un autre type de quartier.

TABLEAU 8. PRIVATION EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX SAVOIRS SELON LES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

	Privation de livres (*)			Privation d'ordinateur (**)			Privation d'espace pour travailler à la maison (***)		
	%	N	Khi-deux	%	N	Khi-deux	%	N	Khi-deux
Sexe		13 629	p<0,001		13 152	p<0,001		13 674	p<0,001
Garçon	8,4			21,3			9,6		
Fille	4,6			9,7			8,8		
Âge			p=0,016		13 221	p<0,001		13 837	p<0,001
De 6 à 10 ans	5,9			17,9			10,8		
De 11 à 14 ans	6,4			6,3			7,6		
15 ans et plus	7,5			3,6			8,6		
Situation familiale		12 896	p<0,001		12 465	p<0,001		12 935	p<0,001
Vit avec ses 2 parents	5,3			9,7			8,4		
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	5,5			8,2			8,3		
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	10,0			13,3			15,6		
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	10,3			15,4			10,3		
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	10,6			19,3			14,8		
Vit sans aucun de ses 2 parents	17,0			19,3			19,4		
Lieu de résidence		11 678	p<0,001		11 236	p<0,001		11 720	p<0,001
Hors QPV	5,8			10,2			8,5		
En QPV	9,3			15,1			12,7		
Type de résidence		13 134	p<0,001		12 697	p<0,001		13 183	p<0,001
Logement ordinaire (ou internat)	5,6			10,3			8,7		
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	27,3			28,3			29,4		
Ensemble	6,4	13 771		10,9	13 321		9,3	13 837	

Source : UNICEF France, Consultation nationale 6-18 ans 2024

(*) 98. Là où je vis, je n'ai pas de livres adaptés à mon âge

(**) 101. Là où je vis, il n'y a pas d'ordinateur ou de tablette que je peux utiliser

(***) 99. Là où je vis, il n'y a pas d'endroit calme où je peux faire mes devoirs

TABLEAU 9. PRIVATIONS PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ SELON LES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

	Privation alimentaire (*)			Privation de soins dentaires (**)		
	%	N	Khi-deux	%	N	Khi-deux
Sexe		14 515	p<0,001			p<0,001
Garçon	21,1			16,3		
Fille	23,5			14,5		
Âge		14 710	p<0,001			p<0,001
De 6 à 10 ans	17,6			21,1		
De 11 à 14 ans	22,1			10,5		
15 ans et plus	33,7			11,0		
Situation familiale		13 783	p<0,001		12 992	p<0,001
Vit avec ses 2 parents	20,6			13,5		
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	23,3			12,9		
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	32,6			20,3		
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	30,9			20,0		
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	29,0			28,4		
Vit sans aucun de ses 2 parents	34,8			31,3		
Lieu de résidence		12 379	NS		11 781	p<0,001
Hors QPV	22,2			14,5		
En QPV	21,9			21,3		
Type de résidence		14 011	p<0,001		13 260	p<0,001
Logement ordinaire (ou internat)	22,2			14,4		
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	33,8			36,2		
Ensemble	22,8	14 710		15,5	13 892	

Source : UNICEF France, Consultation nationale 6-18 ans, 2024

(*) 50. En général, je ne mange pas 3 repas par jour

(**) 66. Je ne vais « jamais » ou « moins souvent » qu'une fois tous les 3 ans chez le dentiste

TABLEAU 10. PRIVATION DE SOCIABILITÉ AMICALE SELON LES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

	Privation de temps pour des relations amicales (*)			Privation de possibilité d'organiser une fête (**)			Privation de possibilité d'inviter des ami(e)s chez soi (***)		
	%	N	Khi-deux	%	N	Khi-deux	%	N	Khi-deux
Sexe		13 356	p<0,001		13 987	p<0,001		13 255	p<0,001
Garçon	7,7			11,4			7,4		
Fille	7,2			10,1			6,5		
Âge		13 528	p<0,001		14 167	p<0,001		13 426	p<0,001
De 6 à 10 ans	9,9			9,0			9,1		
De 11 à 14 ans	5,7			10,4			5,3		
15 ans et plus	5,4			15,7			5,6		
Situation familiale		12 670	p<0,001		13 231	p<0,001		12 580	p<0,001
Vit avec ses 2 parents	6,6			9,5			5,8		
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	7,6			8,1			4,8		
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	9,8			14,7			10,5		
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	9,7			19,6			12,1		
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	12,5			17,8			14,3		
Vit sans aucun de ses 2 parents	13,1			33,7			32,1		
Lieu de résidence			p=0,028		11 992	p<0,001		11 368	p<0,001
Hors QPV	7,2			9,5			6,2		
En QPV	8,8			14,5			11,7		
Type de résidence		12 915	p<0,001		13 504	p<0,001		12 790	p<0,001
Logement ordinaire (ou internat)	7,2			10,1			6,0		
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	15,7			22,2			37,4		
Ensemble	7,3	13 978		10,9	14 167		7,1	13 426	

Source : UNICEF France, Consultation nationale 6-18 ans, 2024

(*) 120. Je ne passe jamais de temps avec des ami(e)s en dehors de chez moi et de l'école

(**) 60. Je ne peux pas organiser une fête pour mon anniversaire ou un autre événement

(***) 105. Là où je vis, je ne peux jamais inviter des amis

TABLEAU 11. PRIVATION D'ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES EN DEHORS DE L'ÉCOLE SELON LES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

	Privation d'activité sportive (*)			Privation d'activité culturelle (**)		
	%	N	Khi-deux	%	N	Khi-deux
Sexe		15 292	p<0,001		16 266	p<0,001
Garçon	41,5			72,0		
Fille	46,4			63,2		
Âge		15 501	p<0,001		16 477	p<0,001
De 6 à 10 ans	49,8			62,3		
De 11 à 14 ans	39,6			68,8		
15 ans et plus	49,5			73,2		
Situation familiale		14 467	p<0,001		15 331	p<0,001
Vit avec ses 2 parents	41,7			65,6		
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	39,4			70,2		
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	51,9			72,8		
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	49,8			72,9		
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	59,0			66,6		
Vit sans aucun de ses 2 parents	57,0			58,9		
Lieu de résidence		13 010	p<0,001		13 935	p<0,001
Hors QPV	45,4			65,3		
En QPV	50,5			70,0		
Type de résidence		14 712	p<0,001		15 669	P=0,012
Logement ordinaire (ou internat)	43,4			67,2		
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	64,8			62,1		
Ensemble	44,4	15 501		66,7	16 477	

Source : UNICEF France, Consultation nationale 6-18 ans, 2024

(*) 21. Je ne pratique pas d'activité sportive chaque semaine en dehors de l'école

(**) 24. Je ne pratique pas d'activité culturelle et/ou artistique (un instrument de musique, du théâtre, des arts plastiques...) chaque semaine en dehors de l'école

TABLEAU 12. SENTIMENT D'INSÉCURITÉ SELON LES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

	Dans mon quartier, ma ville, ou mon village (*)			Là où je vis (**)		
	%	N	Khi-deux	%	N	Khi-deux
Sexe		15 370	p<0,001		14 201	NS
Garçon	16,6			5,2		
Fille	21,2			5,6		
Âge		15 568	p<0,001		14 379	p=0,018
De 6 à 10 ans	19,3			6,0		
De 11 à 14 ans	17,1			5,0		
15 ans et plus	22,8			6,5		
Situation familiale		14 582	p<0,001		13 457	p<0,001
Vit avec ses 2 parents	17,4			4,2		
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	20,2			6,1		
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	27,6			10,6		
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	26,6			8,3		
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	22,5			9,2		
Vit sans aucun de ses 2 parents	26,9			22,3		
Lieu de résidence		13 056	p<0,001		12 139	p<0,001
Hors QPV	16,8			5,3		
En QPV	28,4			8,5		
Type de résidence		14 823	p<0,001		13 688	p<0,001
Logement ordinaire (ou internat)	19,3			4,9		
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	26,4			26,6		
Ensemble	19,4	15 568		5,8	14 379	

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

(*) 14. Je ne me sens pas en sécurité dans mon quartier, ma ville ou mon village

(**) 85. Là où je vis, je ne me sens pas en sécurité

TABLEAU 13. MANQUE DE SOUTIEN EN CAS DE DIFFICULTÉS SELON LES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

	Dans ma famille ou mon entourage en cas de difficulté scolaire (*)			auprès de mes parents si je ne vais pas bien (**)			auprès d'ami(e)s si je ne vais pas bien (***)		
	%	N	Khi-deux	%	N	Khi-deux	%	N	Khi-deux
Sexe		13 727	p<0,001		13 412	p<0,001		12 898	NS
Garçon	9,2			6,7			10,6		
Fille	11,5			12,1			11,3		
Âge		13 900	p<0,001		13 572	p<0,001		13 062	p=0,016
De 6 à 10 ans	6,5			5,1			11,5		
De 11 à 14 ans	8,5			10,4			10,0		
15 ans et plus	22,8			20,0			12,0		
Situation familiale		13 014	p<0,001		12 716	p<0,001		12 250	p<0,001
Vit avec ses 2 parents	8,9			8,3			10,0		
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	11,4			10,9			10,7		
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	18,5			16,6			15,0		
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	18,5			15,4			14,9		
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	11,6			10,8			15,5		
Vit sans aucun de ses 2 parents	34,5			32,7			21,2		
Lieu de résidence		11 741	NS		11 504	NS		11 061	p=0,004
Hors QPV	10,4			9,6			10,6		
En QPV	10,9			11,0			13,0		
Type de résidence		13 247	p<0,001		12 962	p<0,001		12 471	p<0,001
Logement ordinaire (ou internat)	10,3			9,6			10,7		
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	30,1			26,3			21,4		
Ensemble	10,9	13 900		10,1	13 772		11,2	13 062	

UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

(*) 46. Ma famille ou mon entourage ne peuvent pas m'aider si je suis en difficulté pour comprendre ou pour faire mes devoirs

(**) 122. Si je ne vais pas bien, je ne peux pas en parler à mes parents ou à un autre adulte de ma famille et être soutenu(e)

(***) 126. Si je ne vais pas bien, je ne peux pas en parler à des ami(e)s et être soutenu(e)

TABLEAU 14. INSULTES, MOQUERIES, AGRESSIONS PHYSIQUES SELON LES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

	Insultes et moqueries permanentes (*)			Agressions physiques de la part d'enfants ou adolescents (**)			Agressions physiques de la part d'adultes (***)		
	%	N	Khi-deux	%	N	Khi-deux	%	N	Khi-deux
Sexe		12 080	NS		13 783	p<0,001		13 669	p=0,033
Garçon	5,2			33,0			13,5		
Fille	4,5			26,7			12,4		
Âge		12 236	p<0,001		13 976	p<0,001		13 858	p<0,001
De 6 à 10 ans	7,9			33,6			14,0		
De 11 à 14 ans	3,5			26,4			11,1		
15 ans et plus	1,4			26,5			14,1		
Situation familiale		11 507	p<0,001		13 059	p<0,001		12 964	p<0,001
Vit avec ses 2 parents	3,9			27,6			10,7		
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	3,6			27,8			11,9		
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	7,9			39,2			24,3		
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	4,4			35,3			19,9		
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	7,6			32,6			19,6		
Vit sans aucun de ses 2 parents	17,5			52,4			36,8		
Lieu de résidence		10 347	p=0,002		11 897	NS		11 806	p=0,042
Hors QPV	5,2			29,6			12,6		
En QPV	7,1			31,1			14,1		
Type de résidence		11 703	p<0,001		13 324	p<0,001		13 213	p<0,001
Logement ordinaire (ou internat)	4,4			28,9			12,3		
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	19,4			48,6			30,0		
Ensemble	4,9	12 236		29,8	13 976		13,1	13 858	

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

(*) 135. Je subis tout le temps des insultes, des moqueries blessantes, des violences verbales par les enfants ou adultes

(**) 130. Des enfants ou adolescents m'ont déjà fait du mal (blessé(e) physiquement, tapé(e), touché mon corps alors que je ne le voulais pas)

(***) 131. Des adultes m'ont déjà fait du mal (blessé(e) physiquement, tapé(e), touché mon corps alors que je ne le voulais pas)

**TABLEAU 15. VARIABLES PRISES EN COMPTE CONCERNANT
LE DÉFICIT DE PROTECTION**

	% de réponses traduisant un déficit de protection
Je me sens en sécurité dans mon quartier, ma ville ou mon village	19,4
À l'école, si je ne me sens pas bien (triste, stressé(e) ou angoissé(e), il y a un adulte de l'école auprès duquel je peux me confier	35,7
À l'école, les enseignants et animateurs m'aident si j'ai des difficultés à comprendre les leçons ou à faire mes devoirs	20,0
Ma famille ou mon entourage peuvent m'aider si je suis en difficulté pour comprendre pour faire mes devoirs	10,9
Là où je vis, je me sens en sécurité	5,8
Si je ne vais pas bien, je peux en parler à mes parents ou à un autre adulte de ma famille et être soutenu(e)	10,1
Si je ne vais pas bien, je peux en parler à des ami(e)s et être soutenu(e)	11,2
Si je me sens en danger ou si on me fait du mal, je sais à qui je peux demander de l'aide ou du secours (vers qui me tourner)	12,2
J'ai déjà subi des insultes, des moqueries blessantes, des violences verbales par les enfants ou adultes... tout le temps	4,9*
Des enfants ou adolescents m'ont déjà fait du mal (blessé(e) physiquement, tapé(e), touché mon corps alors que je ne le voulais pas	29,8
Des adultes m'ont déjà fait du mal (blessé(e) physiquement, tapé(e), touché mon corps alors que je ne le voulais pas	13,1
	Indicateurs cumulés
Au moins 3 questions pour lesquelles a été donnée une réponse indiquant un déficit de protection	21,8 % (N = 3 258 sur 14 966)
Au moins 4 questions pour lesquelles a été donnée une réponse indiquant un déficit de protection**	11,9 % (N = 1 729 sur 14 494)

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

(*) Ce pourcentage correspond à la réponse « oui, tout le temps »

TABLEAU 16. LE DÉFICIT DE PROTECTION (*) SELON LES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

	%	N	khi-deux
Sexe		14 299	p<0,001
Garçon	9,9		
Fille	12,5		
Âge		14 494	p<0,001
De 6 à 10 ans	8,6		
De 11 à 14 ans	11,8		
15 ans et plus	19,6		
Situation familiale		13 527	p<0,001
Vit avec ses 2 parents	9,3		
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	13,0		
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	23,1		
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	18,6		
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	14,7		
Vit sans aucun de ses 2 parents	43,5		
Lieu de résidence		12 366	p=0,002
Hors QPV	11,1		
En QPV	13,6		
Type de résidence		13 826	p<0,001
Logement ordinaire (ou internat)	11,0		
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	37,2		
Ensemble	11,9	14 494	

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

(*) Au moins 4 réponses indiquant un déficit parmi les 11 questions du tableau 15

**TABLEAU 17. FACTEURS EXPLICATIFS DU DÉFICIT DE PROTECTION
(AU MOINS 4 RÉPONSES NÉGATIVES SUR LES 11 DU TABLEAU 12)
- MODÈLE MULTIVARIÉ (RÉGRESSION LOGISTIQUE)**

Odds Ratios

	Déficit de protection
Constante	0.132 (***)
Sexe	Réf. : Garçons
Filles	0.936 (ns)
Âge	Réf. : 6<10
11<14	1.307 (***)
15 et +	2.315 (***)
Type de famille	Réf. : Vit avec ses deux parents
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	1.295 (***)
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	1.887 (***)
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	1.781 (***)
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	1.378 (***)
Vit sans aucun de ses 2 parents	2.735 (***)
Lieu de résidence	Réf. : Hors QPV
En QPV	1.254 (***)
Type de résidence	Réf. : Logement ordinaire (ou internat)
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	1.501 (***)
Privation matérielle	Réf. : non
Oui	2.795 (***)

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024. N : 19 778

(*) p < 0.05, (**): p < 0.01, (***) : p < 0.001, ns : non significatif

Lecture : une fois contrôlées toutes les variables du modèle, les enfants ou adolescents vivant en quartier prioritaire de la ville ont 1.254 fois plus de risque de faire l'expérience de la privation matérielle que les enfants et adolescents vivant dans un autre type de quartier.

TABLEAU 18. DISCRIMINATIONS SUBIES SELON LES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

	Discrimination de la part d'enfants et adolescents (*)			Discrimination de la part d'adultes (**)		
	%	N	Khi-deux	%	N	Khi-deux
Sexe		12 173	p<0,001		11 837	p<0,001
Garçon	14,0			6,7		
Fille	16,9			8,3		
Âge		12 338	p<0,001		11 985	p<0,001
De 6 à 10 ans	13,7			5,5		
De 11 à 14 ans	16,1			7,2		
15 ans et plus	20,8			13,3		
Situation familiale		11 586	p<0,001		11 260	p<0,001
Vit avec ses 2 parents	14,3			6,9		
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	15,9			7,4		
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	24,5			13,3		
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	21,1			11,3		
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	15,9			9,0		
Vit sans aucun de ses 2 parents	36,4			20,3		
Lieu de résidence		10 463	p=0,014		10 136	p=0,004
Hors QPV	15,5			7,2		
En QPV	17,8			9,3		
Type de résidence		11 797	p<0,001		11 442	p<0,001
Logement ordinaire (ou internat)	15,4			7,4		
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	36,4			22,1		
Ensemble	16,1	12 338		7,9	11 985	

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

(*) 142. Je ne trouve pas que les enfants et adolescents me respectent quels que soient ma couleur de peau, ma religion, ma culture ou mon physique

(**) 143. Je ne trouve pas que les adultes me respectent quels que soient ma couleur de peau, ma religion, ma culture ou mon physique

TABLEAU 19. DÉNI DE CITOYENNETÉ (*) SELON LES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

	%	N	khi-deux
Sexe		14 019	NS
Garçon	16,2		
Fille	15,6		
Âge		14 213	p<0,001
De 6 à 10 ans	18,6		
De 11 à 14 ans	14,9		
15 ans et plus	12,8		
Situation familiale		13 351	p<0,001
Vit avec ses 2 parents	14,5		
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	14,4		
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	20,7		
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	20,1		
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	26,3		
Vit sans aucun de ses 2 parents	22,4		
Lieu de résidence		11 824	p<0,001
Hors QPV	14,5		
En QPV	23,0		
Type de résidence		13 510	p<0,001
Logement ordinaire (ou internat)	15,6		
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	23,7		
Ensemble	16,0	14 213	

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

(*) 13. Je ne trouve pas que mes droits sont respectés dans ma ville, mon village, mon quartier

**TABLEAU 20. FACTEURS EXPLICATIFS DU DÉNI DE CITOYENNETÉ
- MODÈLE MULTIVARIÉ (RÉGRESSION LOGISTIQUE)**

	Odds Ratios
	Non-respect de mes droits dans mon quartier, ma ville
Sexe	Réf. : Garçons
Filles	0.681 (***)
Âge	Réf. : 6<10
11<14	0.779 (***)
15 et +	0.842 (*)
Type de famille	Réf. : Vit avec ses deux parents
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	1.216 (*)
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	1.302 (*)
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	1.244 (*)
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	1.380 (ns)
Vit sans aucun de ses 2 parents	0.784 (ns)
Lieu de résidence	Réf. : Hors QPV
En QPV	2.075 (***)
Type de résidence	Réf. : Logement ordinaire (ou internat)
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	1.55 (***)
Privation matérielle	Réf. : Non
Oui	1.188 (*)
Déficit de protection	Réf. : Non
Oui	6.994 (***)
Discriminations vécues	Réf. : Non
Oui	1.445 (***)

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024. N : 19 778

(*) : P < 0.05, (**) : P < 0.01, (***) : P < 0.001, ns : non significatif

TABLEAU 21. DÉNI DE RECONNAISSANCE DANS LES RELATIONS QUOTIDIENNES SELON LES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

	Au sein de ma famille (*)			Au sein de l'école (**)		
	%	N	Khi-deux	%	N	Khi-deux
Sexe		14 446	p<0,001		13 949	NS
Garçon	12,0			25,4		
Fille	15,8			25,0		
Âge		14 625	p<0,001		14 129	p<0,001
De 6 à 10 ans	12,0			20,3		
De 11 à 14 ans	13,6			27,4		
15 ans et plus	19,8			31,9		
Situation familiale		13 745	p<0,001		13 274	p<0,001
Vit avec ses 2 parents	12,6			24,3		
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	14,5			27,6		
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	23,7			30,9		
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	19,3			28,6		
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	14,8			23,1		
Vit sans aucun de ses 2 parents	33,7			38,1		
Lieu de résidence		12 393	NS		11 926	NS
Hors QPV	14,0			25,0		
En QPV	14,4			25,9		
Type de résidence		14 055	p<0,001		13 590	p<0,001
Logement ordinaire (ou internat)	13,8			25,1		
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	30,7			32,8		
Ensemble	14,4	14 625		25,4	14 129	

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

(*) 7. Je ne trouve pas que les adultes de ma famille écoutent et prennent en compte mon avis, mes choix et idées

(**) 8. Je ne trouve pas que les adultes de mon école (les enseignants et les animateurs) écoutent et prennent en compte mon avis, mes choix et idées

**TABLEAU 22. SENTIMENT D'ÊTRE EXCLU / REJETÉ
SELON LES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES**

	Par les autres enfants (*)			Par les adultes (**)		
	%	N	Khi-deux	%	N	Khi-deux
Sexe		12 878	NS		12 644	NS
Garçon	6,5			3,5		
Fille	7,3			3,1		
Âge		13 039	p<0,001		12 787	p=0,001
De 6 à 10 ans	8,9			4,1		
De 11 à 14 ans	5,7			2,8		
15 ans et plus	5,7			2,9		
Situation familiale		12 191	p<0,001		11 987	p<0,001
Vit avec ses 2 parents	6,2			2,7		
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	5,7			2,9		
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	9,9			5,0		
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	8,7			4,7		
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	13,4			7,4		
Vit sans aucun de ses 2 parents	15,3			15,9		
Lieu de résidence		11 047	NS		10 841	NS
Hors QPV	7,1			3,2		
En QPV	7,9			4,0		
Type de résidence		12 429	p<0,001		12 204	p<0,001
Logement ordinaire (ou internat)	6,6			3,1		
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	15,9			11,5		
Ensemble	7,1	13 039		3,4	12 787	

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

(*) 137. Je me sens souvent rejeté / exclu / mis à l'écart par les autres enfants

(**) 138. Je me sens souvent rejeté / exclu / mis à l'écart par les adultes (à l'école, dans les structures dans lesquelles je vais ou je vis)

TABLEAU 23. VARIABLES INDIQUANT UN SENTIMENT DE REJET SOCIAL

	% indiquant un sentiment de rejet social
Je ne trouve pas que les enfants et adolescents me respectent quels que soient ma couleur de peau, ma religion, ma culture ou mon physique	16,1 %
Je ne trouve pas que les adultes me respectent quels que soient ma couleur de peau, ma religion, ma culture ou mon physique	7,9 %
Je me sens rejeté / exclu / mis à l'écart par les autres enfants « souvent » (vs « de temps en temps », « rarement » ou « jamais »)	7,1 %*
Je me sens rejeté / exclu / mis à l'écart par les adultes (à l'école, dans les structures dans lesquelles je vais ou je vis) « souvent » (vs « de temps en temps », « rarement » ou « jamais »)	3,4%*
Je trouve que mes droits ne sont pas respectés dans ma ville, mon village, mon quartier	16,0 %
Je ne trouve pas que les adultes de ma famille écoutent et prennent en compte mon avis, mes choix et idées	14,4 %
Je ne trouve pas que les adultes de mon école (les enseignants et les animateurs) écoutent et prennent en compte mon avis, mes choix et idées	25,4 %
	Indice cumulé
Au moins 3 questions (parmi les précédentes) pour lesquelles a été donnée une réponse indiquant un sentiment de rejet social	11,1 % (N = 1 139 sur 10 241)

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

(*) Ce pourcentage correspond à la réponse « oui souvent »

TABLEAU 24. LE REJET SOCIAL (*) SELON LES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

	%	N	khi-deux
Sexe		10 101	p<0,001
Garçon	9,3		
Fille	11,6		
Âge		10 241	p<0,001
De 6 à 10 ans	9,6		
De 11 à 14 ans	10,6		
15 ans et plus	14,3		
Situation familiale		9 708	p<0,001
Vit avec ses 2 parents	9,1		
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	10,6		
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	20,2		
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	14,6		
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	15,3		
Vit sans aucun de ses 2 parents	37,9		
Lieu de résidence		8 693	p<0,001
Hors QPV	10,3		
En QPV	14,2		
Type de résidence		9 902	p<0,001
Logement ordinaire (ou internat)	10,1		
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	37,2		
Ensemble	11,1	10 241	

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024

(*) Au moins 3 réponses indiquant une forme de rejet social parmi les 7 questions du tableau 23

**TABLEAU 25. FACTEURS EXPLICATIFS DU REJET SOCIAL
(AU MOINS 3 RÉPONSES INDICANT UNE FORME DE REJET SOCIAL
SUR LES 9) - MODÈLE MULTIVARIÉ (RÉGRESSION LOGISTIQUE)**

	Odds Ratios
	Rejet social
Constante	0.028 (***)
Sexe	Réf. : Garçons
Filles	1.119 (ns)
Âge	Réf. : 6<10
11<14	1.039 (ns)
15 et +	1.215 (ns)
Type de famille	Réf. : Vit avec ses deux parents
Vit avec ses 2 parents en garde alternée	0.968 (ns)
Vit avec 1 seul de ses parents en couple	1.638 (**)
Vit avec 1 seul de ses parents en famille monoparentale	1.033 (ns)
Vit avec 1 seul de ses parents sans précision	1.638 (**)
Vit sans aucun de ses 2 parents	1.332 (ns)
Lieu de résidence	Réf. : Hors QPV
En QPV	1.247 (ns)
Type de résidence	Réf. : Logement ordinaire (ou internat)
Autre (centre d'hébergement, hôtel, maison d'enfants, établissement PJJ, autre)	2.467 (***)
Privation matérielle	Réf. : non
Oui	2.540 (***)
Déficit de protection	Réf. : non
Oui	9.473 (***)

Source : UNICEF France, Consultation nationale des 6-18 ans 2024. N = 19 778

(*) : P < 0.05, (**): P < 0.01, (***) : P < 0.001, ns : non significatif

Lecture : une fois contrôlées toutes les variables du modèle, les enfants ou adolescents confronté à la privation matérielle ont 2.540 fois plus de risque de faire l'expérience du rejet social que les enfants et adolescents qui ne connaissent pas ce type de privation.

SITUATION

Âge	6 ans	4,2%	7 ans	5,0%	8 ans	8,0%	9 ans	12,4%	10 ans	15,7%	11 ans	9,5%	
12 ans	8,4%	13 ans	6,4%	14 ans	5,6%	15 ans	9,6%	16 ans	7,4%	17 ans	5,3%	18 ans	2,5%

Genre	Fille	55,5%	
	Garçon	43,1%	
	Autre / Non binaire	1,4%	
Je suis en situation de handicap ou j'ai une maladie chronique (qui dure plus de 6 mois) :			
Oui		6,0%	
Non		94,0%	
Je précise mon lieu de vie aujourd'hui :			
Une maison ou un appartement		95,0%	
Un centre d'hébergement		0,6%	
Un hôtel		1,2%	
En maison d'enfants, foyer, village d'enfants		0,8%	
Un établissement de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)		0,4%	
En internat		1,4%	
Autre lieu de vie		0,7%	
Situation familiale			
Je vis avec mes deux parents		71,1%	
Je vis avec un seul de mes parents		14,8%	
Je vis en garde alternée ou partagée (parfois avec un parent, parfois avec l'autre)		12,7%	
Je vis le plus souvent sans mes parents		1,5%	
Je vis avec un seul de mes parents, je précise si ma mère ou mon père vit :			
Avec un partenaire (belle-mère, beau-père)		40,8%	
Sans partenaire (belle-mère, beau-père)		59,2%	
Je vis en garde alternée ou partagée (parfois avec un parent, parfois avec l'autre), je précise (Parent 1) :			
Avec un partenaire (belle-mère, beau-père)		44,0%	
Sans partenaire (belle-mère, beau-père)		56,0%	
Je vis en garde alternée ou partagée (parfois avec un parent, parfois avec l'autre), je précise (Parent 2) :			
Avec un partenaire (belle-mère, beau-père)		47,2%	
Sans partenaire (belle-mère, beau-père)		52,8%	
Je vis le plus souvent sans mes parents, je précise si je vis :			
Avec d'autres membres de ma famille (oncles, tantes, grands-parents, ...)		41,3%	
En maison d'enfants, village d'enfants, foyer ou autre établissement pour enfants		19,7%	
En famille d'accueil ou « famille hôte »		18,3%	
Seul		20,7%	
Je vis avec des frères et sœurs			
1 frère ou sœur		43,0%	
2 frères ou sœurs		23,6%	
3 frères ou sœurs		8,9%	
4 frères ou sœurs		4,1%	
+ de 4 frères ou sœurs		3,5%	
J'ai des frères et sœurs mais je ne vis pas avec eux		6,3%	
Je n'ai pas de frère et sœur		10,7%	
Je suis un jeune en situation de migration sans mes parents – mineur non accompagné (MNA) :			
Oui		0,4%	
Non		93,2%	
Je ne sais pas		6,4%	
Mes parents travaillent - Parent 1 :		Mes parents travaillent - Parent 2 :	
Oui	91,5%	Oui	85,3%
Ne travaille pas	7,2%	Ne travaille pas	13,4%
À la retraite / Trop âgé pour travailler	1,3%	À la retraite / Trop âgé pour travailler	1,3%

MA VOIX, MES DROITS

1	J'ai déjà entendu parler des droits de l'enfant	Oui	75,3%
		Non	24,7%
2	Parmi ces 6 propositions, je coche celles qui correspondent à des droits fondamentaux de l'enfant <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>		
	> Le droit de donner son avis, d'être écouté(e) et pris au sérieux par les adultes		86,1%
	> Le droit de faire des erreurs		81,0%
	> Le droit de vivre dans un environnement propre et sûr		79,9%
	> Le droit de connaître ses droits		77,4%
	> Le droit au repos et au jeu		64,4%
	> Le droit d'avoir des vêtements de marque		34,5%
3	Les enfants ont des droits seulement à condition qu'ils respectent leurs devoirs	Vrai	43,5%
		Faux	56,5%
4	Je trouve que les adultes me donnent assez d'informations sur : <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>		
	> Comment prendre soin de moi et ma santé		69,5%
	> L'égalité entre les filles et les garçons		62,3%
	> Comment exprimer mes avis et idées		56,8%
	> Le changement climatique et la pollution		53,1%
	> Les décisions de ma ville qui concernent les enfants		30,2%
	> Aucune de ces propositions / Autre		16,3%
5	En France, je trouve que les droits de tous les enfants sont appliqués, quelles que soient leurs différences	😊 Oui, tout à fait d'accord	30,1%
		🙂 Oui, d'accord	35,2%
		😐 Non, pas d'accord	26,4%
		☹ Non, pas du tout d'accord	8,3%
6	Je me sens à l'aise pour prendre la parole et donner mon avis	😊 Oui, tout à fait d'accord	37,2%
		🙂 Oui, d'accord	40,3%
		😐 Non, pas d'accord	15,8%
		☹ Non, pas du tout d'accord	6,8%
7	Je trouve que les adultes de ma famille écoutent et prennent en compte mon avis , mes choix et idées	😊 Oui, tout à fait d'accord	50,6%
		🙂 Oui, d'accord	35,0%
		😐 Non, pas d'accord	10,0%
		☹ Non, pas du tout d'accord	4,5%

8	Je trouve que les adultes de mon école (les enseignant(e)s et les animateurs) écoutent et prennent en compte mon avis , mes choix et idées	😊 Oui, tout à fait d'accord	28,8%
		🙂 Oui, d'accord	45,8%
		😐 Non, pas d'accord	17,4%
		☹ Non, pas du tout d'accord	8,0%
9	Je trouve que les adultes de ma ville (le/la maire, ses conseiller(e)s ou le/la chef(fe) du village) écoutent et prennent en compte mon avis , mes choix et idées	😊 Oui, tout à fait d'accord	20,9%
		🙂 Oui, d'accord	36,7%
		😐 Non, pas d'accord	24,1%
		☹ Non, pas du tout d'accord	18,3%

À DESTINATION DES ADOLESCENTS

13 ANS
ET +

10	Je trouve que les décideurs politiques (député(e)s, Gouvernement) prennent en compte mon avis, mes choix et idées dans les décisions prises en France	😊 Oui, tout à fait d'accord	5,8%
		🙂 Oui, d'accord	18,9%
		😐 Non, pas d'accord	40,6%
		☹ Non, pas du tout d'accord	34,6%
11	Je me suis déjà engagé(e) pour défendre mes idées et opinions	Oui	57,7%
		Non	42,3%
12	► Si tu as répondu Oui à la question 11, précise comment : <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>		
	> J'ai participé à une manifestation		32,4%
	> J'ai signé une pétition		36,7%
	> J'ai partagé un contenu politique sur un réseau social		30,0%
	> Je fais partie d'une organisation ou d'un groupement pour défendre mes idées (syndicat, association, parti...)		21,5%
	> Aucune de ces propositions / Autre		37,7%

MA VILLE, MON ÉCOLE

DANS MA VILLE, MON VILLAGE, MON QUARTIER

13	Je trouve que mes droits sont respectés dans ma ville , mon village, mon quartier	😊 Oui, tout à fait d'accord	36,5%
		🙂 Oui, d'accord	47,5%
		😐 Non, pas d'accord	11,5%
		☹ Non, pas du tout d'accord	4,6%
14	Je me sens en sécurité dans mon quartier, ma ville ou mon village	😊 Oui, tout à fait d'accord	42,4%
		🙂 Oui, d'accord	38,2%
		😐 Non, pas d'accord	13,2%
		☹ Non, pas du tout d'accord	6,2%
15	Je trouve qu'il y a assez de nature et d'espaces verts dans mon quartier/village	😊 Oui, tout à fait d'accord	38,0%
		🙂 Oui, d'accord	35,3%
		😐 Non, pas d'accord	18,9%
		☹ Non, pas du tout d'accord	7,8%
16	Il m'arrive quelquefois d'être angoissé(e) à cause du changement climatique ou de la pollution	😊 Oui, tout à fait d'accord	19,9%
		🙂 Oui, d'accord	31,6%
		😐 Non, pas d'accord	25,1%
		☹ Non, pas du tout d'accord	23,4%
17	Dans mon quartier / village , j'ai des endroits pour m'amuser ou pratiquer une activité d'extérieur que j'aime (aires de jeux, parcs, stades...)	Oui	88,4%
		Non	11,6%
18	Dans ma ville ou mon village, j'ai déjà donné mon avis ou exprimé des idées sur : <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>		
	> Les loisirs		24,7%
	> La construction ou l'amélioration de lieux (école, accueils de loisirs, parcs, aires de jeux)		23,9%
	> Les événements (festivals, offre d'été...)		19,6%
	> La sécurité		17,7%
	> L'écologie		17,6%
	> L'alimentation		17,6%
	> Les transports de la ville		16,6%
> Aucune de ces propositions		48,8%	
19	Dans ma ville ou mon village, il existe un Conseil municipal d'enfants (CME) ou de jeunes (CMJ), ou un autre groupe , qui représente les enfants	Oui	30,8%
		Non	69,2%

20	► Si Oui à la question 19, je trouve que le conseil d'enfants, de jeunes ou de délégués change les choses et améliore le fonctionnement de la ville	😊 Oui, tout à fait d'accord	28,2%
		🙂 Oui, d'accord	41,9%
		😐 Non, pas d'accord	21,0%
		☹ Non, pas du tout d'accord	8,9%
21	Je pratique une activité sportive chaque semaine en dehors de l'école	Oui	55,6%
		Non	44,4%
22	► Si Oui à la question 21, je pratique mon sport (<i>Plusieurs réponses possibles</i>)		
	> Dans un club ou une association		80,3%
	> Dehors avec mes ami(e)s, parents ou entourage		29,5%
	> Tout(e) seul(e)		35,4%
23	► Si Non à la question 21, je précise la ou les explications (<i>Plusieurs réponses possibles</i>)		
	> Il n'y a pas de club ou association à côté de chez moi		49,7%
	> Je n'ai pas le temps		47,2%
	> Ça coûte trop cher		38,9%
	> Je n'en ai pas envie		38,7%
	> Il n'y a pas d'endroit (parcs, gymnases, stades) où je peux faire du sport à côté de chez moi		34,6%
	> Il n'y a pas le sport que je veux à côté de chez moi		33,7%
	> Aucune de ces propositions		10,3%
24	Je pratique une activité culturelle et/ou artistique (un instrument de musique, du théâtre, des arts plastiques...) chaque semaine en dehors de l'école	Oui	33,3%
		Non	66,7%
25	► Si Oui à la question 24, je pratique une activité artistique ou culturelle (<i>Plusieurs réponses possibles</i>)		
	> Dans un conservatoire ou une association		48,6%
	> Avec un professeur particulier		29,4%
	> Avec mes parents ou mon entourage		25,8%
	> Tout(e) seul(e)		33,1%
26	► Si Non à la question 24, je précise la ou les explications (<i>Plusieurs réponses possibles</i>)		
	> Je n'en ai pas envie		59,2%
	> Je n'ai pas le temps		31,7%
	> Il n'y a pas l'activité culturelle ou artistique que je veux à côté de chez moi		21,2%
	> Ça coûte trop cher		18,9%
	> Je ne m'y sens pas à ma place		18,3%
	> Aucune de ces propositions		13,4%

ANNEXE 2 : LES RÉSULTATS CHIFFRÉS

27	Je vais à des spectacles, à des concerts, dans des musées , à des fêtes traditionnelles ou à des fêtes de quartier en dehors de l'école	⌚ Oui, souvent	16,4%
		⌚ Oui, de temps en temps	38,3%
		⌚ Rarement	31,4%
		⌚ Jamais	13,9%
28	Je vais à la bibliothèque ou à la médiathèque	⌚ Oui, souvent	22,9%
		⌚ Oui, de temps en temps	24,8%
		⌚ Rarement	27,2%
		⌚ Jamais	25,0%
29	Je vais à l' accueil périscolaire , à l'étude ou dans l'espace jeune de ma ville au moins une fois par semaine (avant, après l'école ou le mercredi)	Oui	43,8%
		Non, mes parents, mes éducateurs ou moi n'en avons pas besoin ou envie	37,7%
		Non, c'est trop cher	3,2%
		Non, il n'y a pas d'accueil périscolaire	15,3%
30	Je vais à l' accueil de loisirs (ou accueil jeunes) le mercredi/samedi ou pendant les vacances	⌚ Oui, souvent	18,1%
		⌚ Oui, de temps en temps	11,0%
		⌚ Rarement	11,4%
		⌚ Jamais	59,5%
DANS L'ÉCOLE*			
<i>Le mot école* est utilisé pour parler de l'ensemble des établissements scolaires : écoles, collèges, lycées</i>			
31	Je vais à l' école (sauf pendant les vacances et quand je suis malade)	Oui, tout le temps	87,0%
		Oui, mais pas toujours	10,2%
		Non	2,8%
32	► Si « Oui, mais pas toujours » et si « Non » à la question 31, je précise la situation (<i>Plusieurs réponses possibles</i>)		
	> Je fais l'école à la maison		53,2%
	> L'école est trop loin		40,3%
	> Je change souvent de lieu de vie		37,5%
	> Je vais dans un autre établissement pour apprendre (hôpital, instituts médico-sociaux...)		36,9%
	> Je ne peux pas m'inscrire		31,5%
	> Aucune de ces propositions		30,0%
33	Pour aller à l'école, je mets :	Moins d'un quart d'heure (15min)	67,1%
		Moins d'une demi-heure (30min)	19,0%
		Moins de trois quart d'heure (45min)	9,8%
		Plus d'une heure (1h)	4,2%

34	Je vais à l'école :	À pieds	37,3%
		En transport en commun (bus, train, métro)	29,3%
		En voiture	28,9%
		En vélo ou trottinette	4,5%
35	À l'école, le midi, je mange à la cantine ou au self (restauration scolaire)	⌚ Oui, souvent	69,7%
		⌚ Oui, de temps en temps	8,9%
		⌚ Rarement	4,4%
		⌚ Jamais	16,9%
36	► Si j'ai répondu Rarement ou Jamais à la question 35, je précise : <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>		
	> Mes parents ou éducateurs préfèrent que je mange à la maison		61,3%
	> Les plats ne sont pas adaptés à mes goûts et choix		42,2%
	> Je préfère manger à l'extérieur avec mes ami(e)s		36,9%
	> C'est trop cher		26,1%
	> Je ne m'y sens pas bien ou en sécurité		18,4%
	> Il n'y a pas de cantine ou restauration scolaire		14,0%
37	► Si Oui à la question 35, à la cantine ou au self , je trouve que : <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>		
	> Je me sens bien et en sécurité		50,1%
	> Les plats sont bons et me permettent de découvrir de nouveaux goûts		49,7%
	> Avant ou après manger, les animateurs ou adultes proposent des activités qui m'intéressent		35,7%
	> Aucune de ces phrases (je ne suis pas d'accord avec les phrases ci-dessus)		20,7%
38	Il m'arrive de ne plus vouloir aller à l'école et suivre les cours	😊 Oui, tout à fait d'accord	17,1%
		🙂 Oui, d'accord	31,0%
		😐 Non, pas d'accord	19,4%
		😞 Non, pas du tout d'accord	32,6%
39	► Si Oui à la question 38, je précise <i>(1 seule réponse possible)</i>		
	> Je m'ennuie		42,0%
	> Les cours sont trop difficiles		26,7%
	> Je vis des moqueries, du harcèlement, du rejet, de la part des adultes ou des enfants		24,0%
	> J'ai besoin de travailler à la place		19,1%
	> Je trouve que ça ne sert à rien		18,9%
	> C'est trop loin		15,4%
	> Autre		31,1%
40	Il m'arrive d'être angoissé(e) ou de m'inquiéter de ne pas réussir à l'école	😊 Oui, tout à fait d'accord	30,1%
		🙂 Oui, d'accord	34,6%
		😐 Non, pas d'accord	16,7%
		😞 Non, pas du tout d'accord	18,6%

ANNEXE 2 : LES RÉSULTATS CHIFFRÉS

41	À l'école, si je ne me sens pas bien (triste, stressé(e) ou angoissé(e)), il y a un adulte de l'école à qui je peux me confier	😊 Oui, tout à fait d'accord	31,7%
		🙂 Oui, d'accord	32,6%
		😐 Non, pas d'accord	16,7%
		☹ Non, pas du tout d'accord	18,9%
42	À l'école, les adultes (enseignant(e)s et animateurs) proposent des activités variées qui me plaisent	😊 Oui, tout à fait d'accord	31,9%
		🙂 Oui, d'accord	37,6%
		😐 Non, pas d'accord	19,0%
		☹ Non, pas du tout d'accord	11,5%
43	Dans mon école, j'ai déjà donné mon avis ou exprimé des idées sur : <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>		
	> Les jeux et activités		31,8%
	> La restauration scolaire ou cantine		26,5%
	> Mes apprentissages et mes leçons		21,6%
	> Un changement dans la cour de l'école		21,6%
	> Le règlement de l'école		21,3%
	> L'organisation de la journée de l'école		16,7%
	> Aucune de ces propositions		38,3%
44	À l'école, les enseignant(e)s et animateurs m'aident si j'ai des difficultés à comprendre les leçons ou à faire mes devoirs	😊 Oui, tout à fait d'accord	37,7%
		🙂 Oui, d'accord	42,3%
		😐 Non, pas d'accord	12,0%
		☹ Non, pas du tout d'accord	8,0%
45	Ma famille ou mon entourage m'encouragent à réussir à l'école	⌚ Oui, souvent	76,0%
		⌚ Oui, de temps en temps	16,5%
		⌚ Rarement	4,9%
		⌚ Jamais	2,6%
46	Ma famille ou mon entourage peuvent m'aider si je suis en difficulté pour comprendre ou faire mes devoirs	😊 Oui, tout à fait d'accord	64,1%
		🙂 Oui, d'accord	25,1%
		😐 Non, pas d'accord	6,5%
		☹ Non, pas du tout d'accord	4,3%
47	Mes parents peuvent payer les voyages et sorties scolaires que je fais avec ma classe	😊 Oui, tout à fait d'accord	65,8%
		🙂 Oui, d'accord	25,1%
		😐 Non, pas d'accord	5,1%
		☹ Non, pas du tout d'accord	4,0%

À DESTINATION DES ADOLESCENTS

13 ANS
ET +

48	Pour décider de mon orientation , j'ai accès à des informations suffisantes , que je comprends facilement (classes spécialisées, CAP, lycée général ou technologique, spécialités, post-BAC...)	😊 Oui, tout à fait d'accord	41,1%
		🙂 Oui, d'accord	42,1%
		😐 Non, pas d'accord	12,2%
		😞 Non, pas du tout d'accord	4,6%
49	Quand je dois prendre une décision sur mon orientation, les adultes tiennent compte de mon avis (classes spécialisées, CAP, lycée général ou technologique, spécialités, post-BAC...)	😊 Oui, tout à fait d'accord	43,3%
		🙂 Oui, d'accord	43,1%
		😐 Non, pas d'accord	9,7%
		😞 Non, pas du tout d'accord	3,9%

MA VIE DE TOUS LES JOURS

50	En général, je mange :		
	1 repas par jour	3,0%	
	2 repas par jour	18,4%	
	3 repas par jour	46,5%	
	Plus de 3 repas par jour	30,7%	
	Pas vraiment de repas	1,3%	
51	Dans la semaine, je mange de la viande, du poisson, un œuf (ou l'équivalent en protéines) :		
	Plus d'une fois par jour	16,6%	
	Tous les jours	35,9%	
	5 à 6 jours par semaine	16,2%	
	2 à 4 jours par semaine	19,4%	
	Une fois par semaine	6,6%	
	Rarement, moins d'une fois par semaine	5,3%	
52	Dans la semaine, je mange des fruits et ou légumes :		
	Plus d'une fois par jour	22,9%	
	Tous les jours	37,3%	
	5 à 6 jours par semaine	13,2%	
	2 à 4 jours par semaine	15,6%	
	Une fois par semaine	5,0%	
	Rarement, moins d'une fois par semaine	6,0%	
53	Il m'arrive d'aller dormir / de me coucher en ayant encore faim	⌚ Oui, tout le temps	6,0%
		⌚ Oui, souvent	4,6%
		⌚ Oui, de temps en temps	17,8%
		⌚ Rarement	32,8%
		⌚ Jamais	38,8%
54	Il m'arrive d'avoir peur de manquer de nourriture	⌚ Oui, tout le temps	3,3%
		⌚ Oui, souvent	2,4%
		⌚ Oui, de temps en temps	6,9%
		⌚ Rarement	13,5%
		⌚ Jamais	73,9%
55	J'ai des vêtements en bon état (à ma taille, sans trou ou trace d'usure)	Oui	94,9%
		Non	5,1%
56	Je trouve que mes vêtements sont assez chauds pour me protéger du froid	Oui	95,1%
		Non	4,9%
57	J'ai au moins deux paires de chaussures à ma taille	Oui	94,4%
		Non	5,6%

58	J'ai un téléphone portable qui est à moi	Oui	64,9%
		Non	35,1%
59	Il m'arrive d'être angoissé(e) ou de m'inquiéter que ma famille ou mon entourage manquent d'argent	⌚ Oui, tout le temps	6,5%
		⌚ Oui, souvent	6,7%
		⌚ Oui, de temps en temps	17,1%
		⌚ Rarement	23,8%
		⌚ Jamais	45,9%
60	Je peux organiser une fête pour mon anniversaire ou un autre événement	😊 Oui, tout à fait d'accord	61,2%
		🙂 Oui, d'accord	27,8%
		😞 Non, pas d'accord	5,9%
		😞 Non, pas du tout d'accord	5,0%
61	J'ai assez de temps pour moi, pour me reposer et me détendre	😊 Oui, tout à fait d'accord	48,0%
		🙂 Oui, d'accord	31,5%
		😞 Non, pas d'accord	14,4%
		😞 Non, pas du tout d'accord	6,1%
62	J'ai le droit à une vie privée ou à des secrets	😊 Oui, tout à fait d'accord	61,0%
		🙂 Oui, d'accord	29,7%
		😞 Non, pas d'accord	5,6%
		😞 Non, pas du tout d'accord	3,7%
63	Je trouve mon état de santé	😊 Très bon	55,6%
		🙂 Bon	31,2%
		😞 Moyen	10,2%
		😞 Plutôt mauvais	3,0%
64	Quand je suis malade, un de mes parents ou un adulte de mon entourage m'emmène chez un médecin	Oui	89,50%
		Non	10,50%
65	▶ Si Non à la question 64, je précise <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>		
	> Le médecin est trop cher	33,3%	
	> Mes parents font appel à la médecine traditionnelle	33,2%	
	> Le médecin est trop loin	32,8%	
	> J'ai peur d'aller chez le médecin	32,8%	
	> Mes parents ou les adultes de mon entourage ne veulent pas que j'aie voir le médecin	27,8%	
	> Autre explication	61,2%	
66	Je vais chez le dentiste :	Au moins 1 fois par an	70,2%
		Une fois tous les deux ou trois ans	14,3%
		Moins souvent	9,1%
		Jamais	6,4%

67	Il m'arrive d'être angoissé(e) ou de m'inquiéter pour ma santé	⌚ Oui, tout le temps	4,8%
		⌚ Oui, souvent	5,5%
		⌚ Oui, de temps en temps	19,6%
		⌚ Rarement	32,6%
		⌚ Jamais	37,4%
68	Il m'arrive de ne pas assez dormir ou de mal dormir (je me réveille beaucoup pendant la nuit, je suis encore très fatigué(e) le matin, je fais des cauchemars,...)	⌚ Oui, tout le temps	9,0%
		⌚ Oui, souvent	13,2%
		⌚ Oui, de temps en temps	28,3%
		⌚ Rarement	31,0%
		⌚ Jamais	18,5%
69	Il m'arrive d'être triste ou de ne plus avoir goût à rien	⌚ Oui, tout le temps	4,7%
		⌚ Oui, souvent	9,4%
		⌚ Oui, de temps en temps	22,2%
		⌚ Rarement	30,8%
		⌚ Jamais	32,8%
70	Il m'arrive d'être stressé(e) ou angoissé(e)	⌚ Oui, tout le temps	6,8%
		⌚ Oui, souvent	15,3%
		⌚ Oui, de temps en temps	28,6%
		⌚ Rarement	30,7%
		⌚ Jamais	18,5%
71	Il m'arrive de perdre confiance en moi	⌚ Oui, tout le temps	7,4%
		⌚ Oui, souvent	13,9%
		⌚ Oui, de temps en temps	25,9%
		⌚ Rarement	27,6%
		⌚ Jamais	25,1%
72	▶ Si Oui à la question 68, 69, 70 et/ou 71 , j'en ai déjà parlé à un médecin , un psychologue ou un professionnel de santé	Oui	23,4%
		Non	76,6%
73	▶ Si Non à la question 72 , je précise pourquoi : <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>		
	> Je pense qu'on ne me prendra pas au sérieux		73,8%
	> Je ne vois pas à quoi ça sert d'en parler ou je trouve que ce n'est pas grave		67,0%
	> J'ai peur ou j'ai honte d'en parler		60,8%
	> Je ne sais pas à qui je peux en parler		56,7%
	> Il est compliqué de prendre rendez-vous ou ça coûte cher		47,6%
	> Aucune de ces explications		7,8%

À DESTINATION DES ADOLESCENTS

13 ANS
ET +

74	Il m'est déjà arrivé de penser au suicide	😊 Oui, tout à fait d'accord	12,4%
		🙂 Oui, d'accord	18,2%
		😐 Non, pas d'accord	14,6%
		☹ Non, pas du tout d'accord	54,8%
75	J'ai accès à des protections hygiéniques à chaque fois que j'en ai besoin (tampons, serviettes, cups...)	Oui	88,8%
		Non	11,2%
76	Si j'en ai besoin, j'ai facilement accès à des moyens de contraception (préservatifs, pilule...)	😊 Oui, tout à fait d'accord	45,8%
		🙂 Oui, d'accord	37,6%
		😐 Non, pas d'accord	8,0%
		☹ Non, pas du tout d'accord	8,6%
77	J'ai déjà eu un rapport sexuel alors que je n'en avais pas envie	Oui	6,2%
		Non	93,8%
78	J'ai déjà réalisé un acte sexuel contre de l'argent , un bien ou un service (un téléphone, de la nourriture...)	Oui	2,8%
		Non	97,2%
79	J'ai déjà fumé du tabac	Oui, souvent	4,2%
		Oui, de temps en temps	4,8%
		Rarement	11,5%
		Jamais	79,6%
80	J'ai déjà consommé de la drogue ou fumé du cannabis	Oui, souvent	2,7%
		Oui, de temps en temps	3,3%
		Rarement	5,2%
		Jamais	88,8%
81	J'ai déjà pris des médicaments psychotropes (anti-dépresseurs, anxiolytiques)	Oui, souvent	3,5%
		Oui, de temps en temps	4,3%
		Rarement	4,8%
		Jamais	87,4%
82	J'ai déjà été en situation d'ivresse	Non, jamais	76,8%
		Oui, une fois	7,6%
		Oui, 2-3 fois	6,7%
		Oui, entre 4 et 10 fois	4,0%
		Oui, plus de 10 fois	4,8%
83	J'ai déjà aidé à vendre de la drogue ou vendu de la drogue	Oui	3,3%
		Non	96,7%
84	J'ai déjà pensé à fuguer de là où je vis	Oui	21,2%
		Non	78,8%

LÀ OÙ JE VIS, MON CHEZ-MOI

85	Là où je vis, je me sens en sécurité	😊 Oui, tout à fait d'accord	72,0%
		🙂 Oui, d'accord	22,2%
		😐 Non, pas d'accord	3,8%
		☹ Non, pas du tout d'accord	2,0%
86	Là où je vis, j'ai accès à l'eau potable	Oui, tout le temps	94,2%
		Oui, mais il y a des coupures là où je vis	2,9%
		Non, je dois me déplacer dehors pour avoir de l'eau potable	1,5%
		Non, il est difficile d'avoir de l'eau potable là où je vis ou dehors (coupures, mauvaise qualité...)	1,5%
87	Là où je vis, j'ai accès à l'électricité (lumière, utiliser des appareils pour cuisiner, recharger des appareils...)	Oui, tout le temps	91,9%
		Oui, mais il y a des coupures chez moi	5,1%
		Non, je dois me déplacer dehors pour avoir de l'électricité	0,9%
		Non, il est difficile d'avoir accès à l'électricité chez moi ou dehors (coupures, ...)	2,2%
88	Là où je vis, il y a : <i>(Je coche les pièces et équipements qui sont présents là où je vis)</i>		
	> Une cuisine		96,0%
	> Des toilettes		95,3%
	> Une salle de bain		95,1%
	> Une machine à laver		94,0%
89	Là où je vis, je trouve que je suis protégé(e) du froid (je peux mettre le chauffage si besoin)	Oui	95,0%
		Non	5,0%
90	Là où je vis, je trouve que je suis protégé(e) de la chaleur (je peux aérer, avoir des ventilateurs ou climatiseurs)	Oui	94,0%
		Non	6,0%
91	Là où je vis, je trouve que je suis protégé(e) de la pluie et de l'orage (il n'y a pas d'eau qui rentre à la maison)	Oui	94,4%
		Non	5,6%
92	Là où je vis, je trouve qu'il y a assez de place pour toute la famille / pour tout le monde	😊 Oui, tout à fait d'accord	77,9%
		🙂 Oui, d'accord	14,8%
		😐 Non, pas d'accord	4,2%
		☹ Non, pas du tout d'accord	3,1%

ANNEXE 2 : LES RÉSULTATS CHIFFRÉS

93	Là où je vis, j'ai une chambre pour moi tout(e) seul(e)	Oui	40,4%
		Non	59,6%
94	▶ Si Non à la question 93, j'indique combien de personnes dorment dans la même pièce que moi	1	40,0%
		2	32,7%
		3 et +	27,3%
95	▶ Si Non à la question 93, je dors dans la même pièce que : (Plusieurs réponses possibles)		
	> Mon/mes frères ou sœurs		84,8%
	> Un ou des adultes		64,2%
	> Un ou d'autres enfants		54,4%
	> Une personne du sexe opposé		50,6%
	> Une personne du même sexe que moi		39,7%
	> Je n'ai pas de chambre et dors dans les parties communes		28,2%
96	Il m'arrive d'être angoissé(e) ou de m'inquiéter de devoir déménager dans un logement moins bien ou d'être expulsé(e) de mon lieu de vie	😊 Oui, tout à fait d'accord	10,3%
		🙂 Oui, d'accord	12,7%
		😐 Non, pas d'accord	17,5%
		☹ Non, pas du tout d'accord	59,5%
97	Là où je vis, j'ai assez de jeux ou jouets pour m'amuser (<i>jeu de société, jeu vidéo, vélo, skate, rollers, ballons...</i>)	😊 Oui, tout à fait d'accord	79,4%
		🙂 Oui, d'accord	16,2%
		😐 Non, pas d'accord	2,6%
		☹ Non, pas du tout d'accord	1,8%
98	Là où je vis, j'ai des livres adaptés à mon âge	Oui	93,6%
		Non	6,4%
99	Là où je vis, il y a un endroit calme où je peux faire mes devoirs	Oui	90,7%
		Non	9,3%
100	Là où je vis, j'ai tout le matériel dont j'ai besoin pour faire mes devoirs	Oui	96,1%
		Non	3,9%
101	Là où je vis, il y a un ordinateur ou une tablette que je peux utiliser	Oui, l'ordinateur ou la tablette est à moi	55,7%
		Oui, mais on est plusieurs à s'en servir	33,4%
		Non	10,9%
102	▶ Si j'ai répondu à la question 101 Oui, mais on est plusieurs à s'en servir ou Non , je trouve que cela me gêne ou me manque (je veux l'utiliser mais ne peux pas)	😊 Oui, tout à fait d'accord	13,6%
		🙂 Oui, d'accord	18,8%
		😐 Non, pas d'accord	29,6%
		☹ Non, pas du tout d'accord	38,0%
103	Là où je vis, je peux me connecter à internet facilement	😊 Oui, tout à fait d'accord	75,3%
		🙂 Oui, d'accord	17,2%
		😐 Non, pas d'accord	5,1%
		☹ Non, pas du tout d'accord	2,3%

ANNEXE 2 : LES RÉSULTATS CHIFFRÉS

104	► Si Non à la question 103, je trouve que cela me gêne ou me manque (je veux l'utiliser mais ne peux pas)	😊 Oui, tout à fait d'accord	29,8%
		🙂 Oui, d'accord	26,6%
		😞 Non, pas d'accord	23,0%
		😞 Non, pas du tout d'accord	20,6%
105	Là où je vis, je peux inviter des ami(e)s	⌚ Oui, tout le temps	18,6%
		⌚ Oui, souvent	27,6%
		⌚ Oui, de temps en temps	34,6%
		⌚ Rarement	12,1%
		⌚ Jamais	7,1%
106	► Si Rarement ou Jamais à la question 105, je précise (<i>Plusieurs réponses possibles</i>)		
	> Il n'y a pas assez de place là où je vis	62,5%	
	> Je n'ai pas envie qu'ils viennent	50,9%	
	> Mes parents ou les adultes de mon entourage ne veulent pas	49,5%	
	> Mes ami(e)s ne veulent pas venir	40,0%	
	> Le règlement intérieur du lieu où je vis ne l'autorise pas	36,6%	
	> Autre	43,6%	
107	Là où je vis, je parle :	Uniquement le français	64,5%
		Le français et une ou plusieurs autres langues	30,6%
		Uniquement une ou d'autres langues que le français	4,9%
108	► Si je parle une ou d'autres langues que le français , il m'est déjà arrivé de faire la traduction en français pour mes parents ou mon entourage (école, médecin, police, justice, là où je vis...)	⌚ Oui, tout le temps	6,9%
		⌚ Oui, souvent	12,8%
		⌚ Oui, de temps en temps	16,9%
		⌚ Rarement	19,6%
		⌚ Jamais	43,8%
POUR LES ENFANTS QUI VIVENT EN HÉBERGEMENT COLLECTIF*			
<i>Le mot hébergement collectif* est utilisé pour parler de l'ensemble des accueils collectifs : maisons d'enfants, foyers, villages d'enfants ou centres d'hébergements, hôtels, établissements de la protection judiciaire de la jeunesse</i>			
109	Depuis que je suis hébergé(e) en centre d'hébergement, en hôtel ou en maison d'enfants, foyer, village d'enfants, j'ai déjà changé de lieu de vie	0 fois	34,8%
		Une fois	25,7%
		Deux fois	13,4%
		Trois fois	12,5%
		Plus de trois fois	13,6%
110	Là où je vis, j'ai déjà eu un échange individuel sur mes projets ou mon avenir avec un éducateur ou un travailleur social	Oui, une fois	16,8%
		Oui, plus d'une fois	14,1%
		Non, jamais	69,1%
111	► Si Non à la question 110, je précise (<i>Plusieurs réponses possibles</i>)		
	> Ce sont mes parents qui les rencontrent	72,3%	
	> Ils ne sont pas là au moment où j'aimerais les rencontrer / ils ne sont pas très disponibles	71,3%	
	> Il n'y a pas d'éducateur ou de travailleur social	65,8%	
	> J'ai peur de les rencontrer	58,1%	
	> Aucune de ces propositions/Autre	72,7%	

112	► Si Oui à la question 110, je trouve que l'échange a permis à l'éducateur ou au travailleur social de comprendre mes besoins et de m'aider dans la vie	😊 Oui, tout à fait d'accord	29,8%
		🙂 Oui, d'accord	36,3%
		😐 Non, pas d'accord	20,9%
		😞 Non, pas du tout d'accord	13,0%
113	Je fais confiance aux éducateurs ou travailleurs sociaux qui m'entourent et me sens valorisé(e) par eux	😊 Oui, tout à fait d'accord	42,4%
		🙂 Oui, d'accord	27,5%
		😐 Non, pas d'accord	16,8%
		😞 Non, pas du tout d'accord	13,4%
114	Là où je vis, si je ne vais pas bien, je peux en parler à un adulte (éducateurs ou travailleurs sociaux) et être soutenu(e)	😊 Oui, tout à fait d'accord	40,6%
		🙂 Oui, d'accord	28,3%
		😐 Non, pas d'accord	15,5%
		😞 Non, pas du tout d'accord	15,5%
115	Là où je vis, je trouve que les éducateurs ou travailleurs sociaux écoutent et prennent en compte mon avis , mes choix et idées	😊 Oui, tout à fait d'accord	32,7%
		🙂 Oui, d'accord	30,9%
		😐 Non, pas d'accord	24,9%
		😞 Non, pas du tout d'accord	11,6%
116	Là où je vis, il existe un Conseil d'enfants ou de jeunes ou une autre instance pour représenter les idées des enfants ou jeunes	😊 Oui, tout à fait d'accord	26,8%
		🙂 Oui, d'accord	30,8%
		😐 Non, pas d'accord	17,0%
		😞 Non, pas du tout d'accord	25,5%
117	► Si Oui à la question 116, je trouve que le conseil d'enfants ou de jeunes change les choses et améliore le fonctionnement du lieu dans lequel je vis	😊 Oui, tout à fait d'accord	33,7%
		🙂 Oui, d'accord	29,5%
		😐 Non, pas d'accord	14,2%
		😞 Non, pas du tout d'accord	22,6%
118	Là où je vis, j'ai déjà donné mon avis ou exprimé mes idées sur : <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>		
	> Les activités et jeux proposés		39,9%
	> Mes besoins de santé		27,2%
	> L'organisation des journées ou semaines		26,2%
	> L'organisation des vacances		25,2%
	> La nourriture		24,9%
	> Mon parcours éducatif		20,8%
	> Avec qui je peux partager ma chambre		14,1%
	> Le règlement de la structure		12,8%
> Aucune de ces propositions		29,4%	

MON ENTOURAGE, MES AMIS ET MOI

119	Je partage des moments que j'apprécie avec ma famille ou mon entourage là où je vis (repas, discussions, loisirs...)	⌚ Oui, tout le temps	31,9%
		⌚ Oui, souvent	41,3%
		⌚ Oui, de temps en temps	20,5%
		⌚ Rarement	4,8%
		⌚ Jamais	1,5%
120	Il m'arrive de partager des moments avec des membres de ma famille ou de mon entourage en dehors de chez moi pour des repas ou des loisirs (mes tantes, oncles, cousins, parrains, marraines...)	⌚ Oui, tout le temps	20,2%
		⌚ Oui, souvent	29,0%
		⌚ Oui, de temps en temps	36,1%
		⌚ Rarement	11,2%
		⌚ Jamais	3,4%
121	Je trouve que les relations avec mon ou mes parents sont	Très bonnes	62,9%
		Bonnes	29,0%
		Pas très bonnes	5,6%
		Mauvaises	2,5%
122	Si je ne vais pas bien, je peux en parler à mes parents ou à un autre adulte de ma famille et être soutenu(e)	😊 Oui, tout à fait d'accord	66,1%
		🙂 Oui, d'accord	23,8%
		😐 Non, pas d'accord	6,0%
		☹ Non, pas du tout d'accord	4,0%
123	Je me sens valorisé(e) par mon ou mes parents ou par les autres adultes de ma famille (ils disent du bien de moi et me disent qu'ils m'apprécient)	😊 Oui, tout à fait d'accord	62,9%
		🙂 Oui, d'accord	27,8%
		😐 Non, pas d'accord	5,8%
		☹ Non, pas du tout d'accord	3,5%
124	Il m'arrive d'être angoissé(e) ou de m'inquiéter que ma famille ou mon entourage n'aillent pas bien (santé, séparation des parents,...)	⌚ Oui, tout le temps	10,5%
		⌚ Oui, souvent	13,9%
		⌚ Oui, de temps en temps	30,8%
		⌚ Rarement	24,5%
		⌚ Jamais	20,4%
125	Je passe du temps avec des ami(e)s en dehors de chez moi et de l'école	⌚ Oui, tout le temps	16,4%
		⌚ Oui, souvent	22,9%
		⌚ Oui, de temps en temps	35,8%
		⌚ Rarement	17,4%
		⌚ Jamais	7,5%

126	Si je ne vais pas bien, je peux en parler à des ami(e)s et être soutenu(e).	😊 Oui, tout à fait d'accord	55,6%
		🙂 Oui, d'accord	33,2%
		😐 Non, pas d'accord	7,0%
		☹ Non, pas du tout d'accord	4,2%
127	Je me sens valorisé(e) par mes ami(e)s (ils disent du bien de moi et me disent qu'ils m'apprécient)	😊 Oui, tout à fait d'accord	50,6%
		🙂 Oui, d'accord	38,9%
		😐 Non, pas d'accord	7,5%
		☹ Non, pas du tout d'accord	3,1%
128	Je me sens isolé(e) / seul(e) :	⌚ Oui, tout le temps	3,7%
		⌚ Oui, souvent	5,0%
		⌚ Oui, de temps en temps	17,0%
		⌚ Rarement	28,9%
		⌚ Jamais	45,4%
129	Je sais à quoi sert le numéro d'urgence "119"	Non, je n'en ai jamais entendu parler	20,7%
		Non, j'en ai déjà entendu parler mais je ne sais pas à quoi ça sert	22,4%
		Oui, j'en ai déjà entendu parler et je sais quand je peux l'appeler	54,0%
		Oui, je l'ai déjà appelé et utilisé	2,9%
130	Des enfants ou adolescents m'ont déjà fait du mal (blessé(e) physiquement, tapé(e), touché mon corps alors que je ne le voulais pas)	Oui	29,8%
		Non	70,2%
131	Des adultes m'ont déjà fait du mal (blessé(e) physiquement, tapé(e), touché mon corps alors que je ne le voulais pas)	Oui	13,1%
		Non	86,9%
132	▶ Si Oui à la question 131 , je précise avec qui cela est arrivé : <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>		
	> Une personne de ma famille	69,6%	
	> Un(e) professeur(e), enseignant(e), animateur (dans l'école et mes loisirs)	16,5%	
	> Une(e) éducateur	10,6%	
	> Famille d'accueil ou hébergeante	9,0%	
	> Une(e) policier(e) - gendarme	7,4%	
	> Autre	31,8%	
133	Si je me sens en danger ou si on me fait du mal, je sais à qui je peux demandeur de l'aide ou du secours (vers qui me tourner)	😊 Oui, tout à fait d'accord	59,9%
		🙂 Oui, d'accord	27,9%
		😐 Non, pas d'accord	6,2%
		☹ Non, pas du tout d'accord	6,0%

134	► Si Oui à la question 133 , je vais plutôt me tourner vers : (Plusieurs réponses possibles)		
	> Une personne de ma famille	89,8%	
	> Un adulte de l'école ou dans le cadre de mes loisirs	53,1%	
	> Un(e) policier(e) / gendarme	39,7%	
	> Un(e) éducateur	21,4%	
	> Ma famille d'accueil ou hébergeante	10,4%	
	> Autre	30,3%	
135	J'ai déjà subi des insultes , des moqueries blessantes , des violences verbales par les enfants ou adultes	⌚ Oui, tout le temps	4,9%
		⌚ Oui, souvent	7,2%
		⌚ Oui, de temps en temps	19,2%
		⌚ Rarement	31,8%
		⌚ Jamais	36,9%
136	► Si Oui à la question 135 , je précise le ou les lieux dans lesquels c'est déjà arrivé : (Plusieurs réponses possibles)		
	> L'école	85,0%	
	> En ligne (internet et réseaux sociaux)	32,7%	
	> Dans la rue	32,4%	
	> Là où j'habite	30,5%	
	> Dans les transports	26,8%	
	> Autre	30,3%	
137	Je me sens rejeté(e) / exclu(e) / mis(e) à l'écart par les autres enfants	⌚ Oui, souvent	7,1%
		⌚ Oui, de temps en temps	11,2%
		⌚ Rarement	24,5%
		⌚ Jamais	57,1%
138	Je me sens rejeté(e) / exclu(e) / mis(e) à l'écart par les adultes (à l'école, dans les structures dans lesquelles je vais ou je vis)	⌚ Oui, souvent	3,4%
		⌚ Oui, de temps en temps	5,2%
		⌚ Rarement	13,8%
		⌚ Jamais	77,5%
139	► Si Oui ou Rarement à la question 137 et/ou 138 , je précise ce qui est visé : (Plusieurs réponses possibles)		
	> Mon apparence physique	39,5%	
	> Mes vêtements	36,5%	
	> Mes origines ou ma langue	27,7%	
	> Ma religion	26,3%	
	> Ma famille (travail de mes parents, situation familiale, ...)	25,2%	
	> Mon âge	24,4%	
	> L'endroit où je vis	23,8%	
	> Mon genre (le fait d'être une fille, un garçon, non-binaire)	23,0%	
	> Ma langue maternelle	21,4%	
	> Mon orientation sexuelle (par exemple, le fait d'aimer une personne du même sexe)	21,4%	
	> Mon handicap	15,1%	
	> Autre	51,9%	

140	Sur internet ou les réseaux sociaux, j'ai déjà vu des images ou des vidéos qui m'ont choqué(e) (publicités pendant un jeu, pornographie, violences)	Oui	38,0%
		Non	62,0%
141	Sur internet ou les réseaux sociaux, on a déjà partagé des photos de moi sans mon consentement	Oui	11,3%
		Non	88,7%
142	Je trouve que les enfants et adolescents me respectent quels que soient ma couleur de peau, ma religion, ma culture ou mon physique	😊 Oui, tout à fait d'accord	48,9%
		🙂 Oui, d'accord	35,0%
		😐 Non, pas d'accord	10,6%
		☹ Non, pas du tout d'accord	5,5%
143	Je trouve que les adultes me respectent quels que soient ma couleur de peau, ma religion, ma culture ou mon physique	😊 Oui, tout à fait d'accord	63,0%
		🙂 Oui, d'accord	29,1%
		😐 Non, pas d'accord	5,2%
		☹ Non, pas du tout d'accord	2,7%
144	▶ Si Non à la question 143, je ne me suis pas sentí(e) respecté(e) par : <i>(Plusieurs réponses possibles)</i>		
	> Un(e) professeur(e), enseignant(e), animateur (dans l'école et mes loisirs)	51,7%	
	> Une personne de ma famille	36,0%	
	> Un(e) éducateur	17,9%	
	> Un(e) policier(e) - gendarme	16,5%	
	> Une famille d'accueil ou hébergeante	12,7%	
	> Autre	45,9%	
145	▶ Si Non à la question 143, je pense que je peux en parler à un adulte ou une institution (police, justice, Défenseur des droits)	😊 Oui, tout à fait d'accord	22,4%
		🙂 Oui, d'accord	32,6%
		😐 Non, pas d'accord	20,9%
		☹ Non, pas du tout d'accord	24,2%

Depuis 2013, plus de 120 000 enfants et jeunes ont déjà donné leur avis sur l'exercice de leurs droits en France !

Retrouvez les résultats des éditions précédentes de la Consultation nationale des 6-18 ans sur :
www.unicef.fr/consultation

Pour plus d'informations sur l'organisation de la Consultation nationale, rendez-vous sur :
<https://my.unicef.fr/>
ou contactez-nous directement :
consultation.nationale@unicef.fr

Pour découvrir la synthèse du rapport de la Consultation nationale des 6-18 ans 2024

